

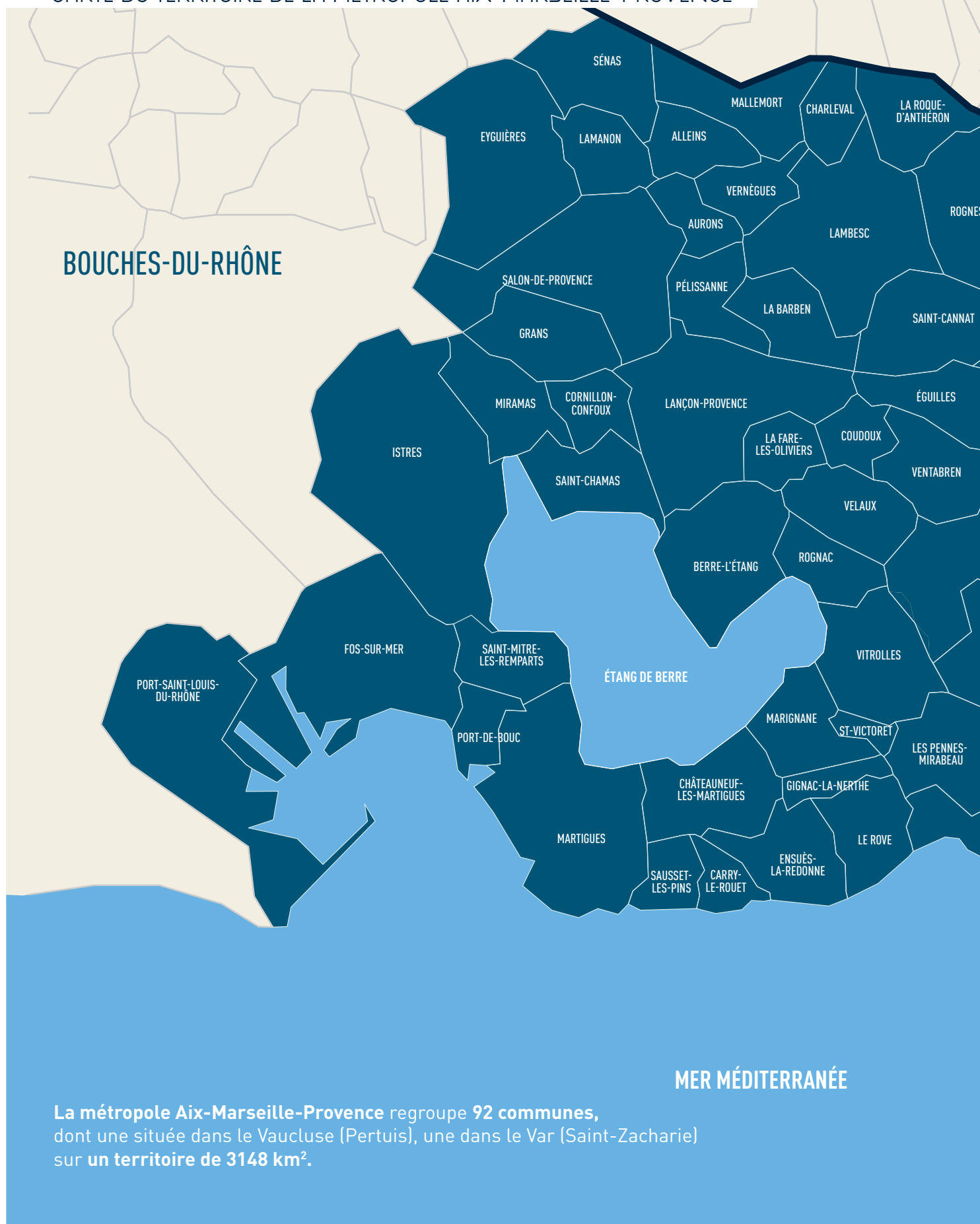


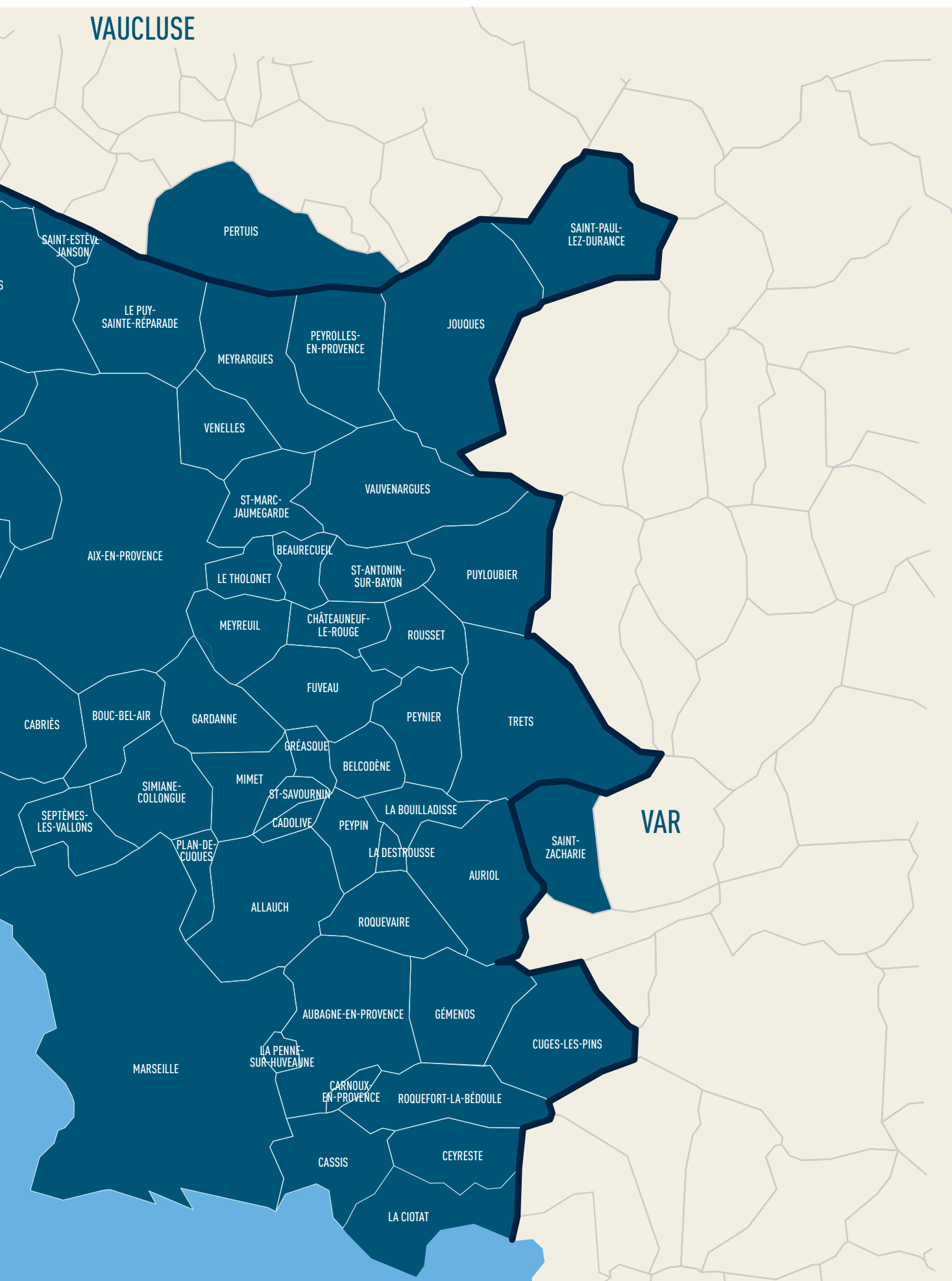
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Retrouvez toutes nos actions sur ampmetropole.fr

CARTE DU TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE





ÉDITO

”

Une année olympique à plus d'un titre !

2024 a été une année olympique à plus d'un titre pour la Métropole Aix-Marseille-Provence ! En amont, pendant et en aval des JO, les élus et agents métropolitains ont fait preuve d'un engagement de tous les instants pour proposer un service de qualité, faire avancer les chantiers, et accélérer les projets dans toutes les compétences de l'institution.

La plus grande avancée relève certainement de la mobilité, discipline phare de la Métropole, avec la poursuite de la mise en œuvre du Plan de Mobilité se traduisant à travers une programmation ambitieuse, des infrastructures d'envergure, et de nombreuses opérations menées sur tout le territoire métropolitain.

Sur le plan du développement économique, la Métropole a continué d'accroître son attractivité et sa bonne dynamique en activant plusieurs leviers d'actions et en accompagnant ses filières d'excellence, qui contribuent largement à son rayonnement.

En matière d'aménagement, l'institution porte une vision à long terme et a notamment agi sur le logement, sujet si important, avec l'approbation du programme local de l'habitat et des plans d'urbanisme intercommunaux. Sans oublier le renouvellement urbain avec la transformation amorcée de plusieurs quartiers prioritaires.

Nous avons aussi œuvré pour l'amélioration du cadre de vie, la protection de l'eau, l'environnement, l'agriculture, la culture et le sport bien entendu. Autant de domaines dans lesquels la Métropole Aix-Marseille-Provence joue un rôle essentiel voire indispensable, collectivement ou individuellement.

L'institution s'est ainsi distinguée par l'obtention de plusieurs nouveaux prix et labels, après ceux obtenus les précédentes années, mais la plus belle des récompenses demeure la finalisation des gros projets et la satisfaction des usagers, qui sont au cœur de nos priorités comme en attestera une nouvelle fois ce rapport d'activité.

Bonne lecture !

La présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

AVANT-PROPOS

Le rapport d'activité 2024 de la Métropole Aix-Marseille-Provence se base sur l'organisation de l'institution créée dans le sillage de la réforme institutionnelle en place depuis le 1^{er} janvier 2023.

Autour de la Direction Générale des Services, qui intègre plusieurs directions fonctionnelles, sont structurées six Directions Générales Déléguées :

- Transition environnementale, Eau, Culture et Sport
- Gestion durable du Cadre de Vie
- Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale
- Mobilités durables, Infrastructures, Voirie
- Développement économique, Innovation, Attractivité et Relations internationales
- Appui et Services

La structure de ce rapport d'activité reflète ainsi cette récente organisation métropolitaine.

SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS 2024	9
LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2024	10
LES PRIX OBTENUS EN 2024	21
JEUX OLYMPIQUES : LA MÉTROPOLE A RELEVÉ LE DÉFI !	22
LES POLITIQUES PUBLIQUES	27
Mobilités durables, Infrastructures, Voiries	29
Développement économique, Innovation, Attractivité et Relations internationales	47
Aménagement durable, Habitat, Inclusion et Cohésion territoriale	63
Gestion durable du cadre de vie et du cycle de l'eau	79
Transition environnementale, Sport, Culture et Équipements	93
RESSOURCES	113
GOUVERNANCE	135



INSTITUTION

CRÉÉE LE
**1^{er} janvier
2016**



240
ÉLUS

28
COMPÉTENCES

1
CONFÉRENCE
DES 92 MAIRES

92
COMMUNES
SUR 3 DÉPARTEMENTS

1
CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT

1
CONSEIL
MÉTROPOLITAIN
DES JEUNES

DE 2020 À 2022 :
**10 milliards
d'euros**

DE DÉPENSES SUR LE TERRITOIRE
(HORS DETTE)

LE TERRITOIRE

3148 km² SOIT



x2
GRAND
LONDRES

x3
BERLIN ET
NEW YORK

x4
GRAND
PARIS



1 922 626

HABITANTS EN 2022

(chiffres INSEE)

255 km

DE LITTORAL DONT 75
SUR LES SEULES
RIVES DE L'ÉTANG DE BERRE



1^{er}
PÔLE ÉCONOMIQUE
DE LA RÉGION

808 968

EMPLOIS RECENSÉS
SUR LE TERRITOIRE
MÉTROPOLITAIN

Source : INSEE 2022

175 000
HECTARES D'ESPACES
FORESTIERS RÉPARTIS SUR

19
MASSIFS



2024, L'ANNÉE DE TOUTES LES AVANCÉES POUR LA MÉTROPOLE

Entre l'accueil des Jeux Olympiques, le lancement de projets d'envergure et l'aboutissement d'initiatives majeures, 2024 a été une année mémorable et remarquable pour la Métropole Aix-Marseille-Provence. Retour sur les temps forts qui ont marqué chaque mois.

JANVIER

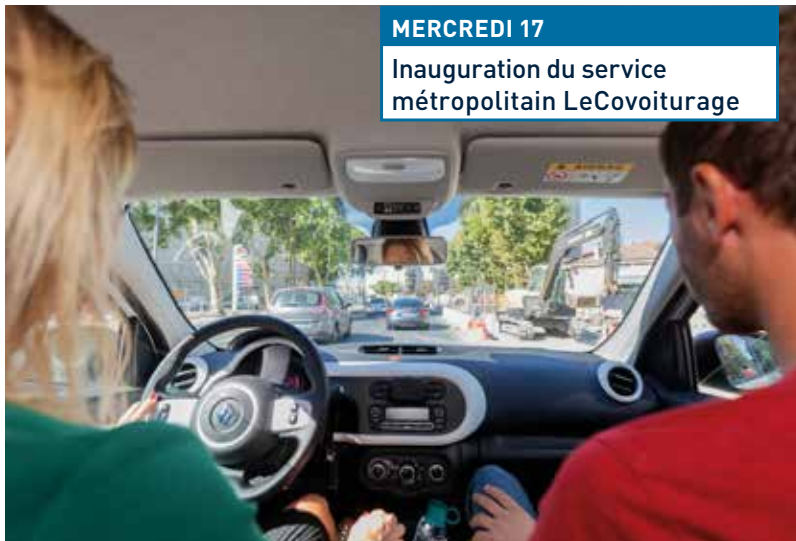
VENDREDI 12

Début de l'installation des bornes de déchets alimentaires à Marseille



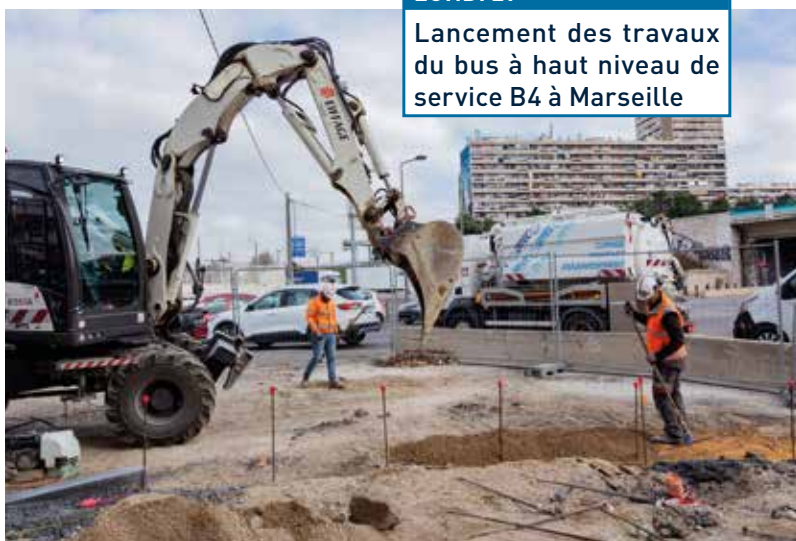
MERCREDI 17

Inauguration du service métropolitain LeCovoiturage



LUNDI 29

Lancement des travaux du bus à haut niveau de service B4 à Marseille



JEUDI 18

Les bornes métropolitaines de recharge dans le top 10 des plus fiables en Europe

MARDI 30

Plus de 6000 personnes réunies pour les vœux à la population



FÉVRIER

DIMANCHE 4

Report de l'extension de la zone à faibles émissions (ZFE) aux véhicules Crit'Air 3 à Marseille

**MERCREDI 7**

Service renforcé sur la ligne 51 entre Aix et Marseille

**JEUDI 8**

Inauguration du quartier de Saint-Barnabé rénové à Marseille

**JEUDI 22**

Adoption du Programme local de l'habitat (PLH) de la Métropole

**LUNDI 26**

Deux nouvelles pistes cyclables rue Pierre Doize et du côté de l'obélisque de Mazargues



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2024

MARS

LUNDI 4

Réorganisation de la collecte des déchets à Marseille



MARDI 12

Politique sportive : la Métropole engagée sur tous les terrains !



MARDI 12

Une station au bioéthanol pour bateaux installée au Vieux-Port de Marseille, une première en France



MERCREDI 27

Une nouvelle capitainerie pour le Vieux-Port de Marseille



MARDI 19

Rénovée, la rue Mazenod rayonne au pied de La Major à Marseille



AVRIL

**MARDI 2**

Livraison de la marina olympique et des abords réaménagés pour les JO

**MARDI 2**

Une voie réservée au covoiturage entre Marseille et Aubagne

 **VENDREDI 12**

Périmètre d'action élargi pour le permis de louer et partenariat avec la CAF

**LUNDI 15**

La voie verte de Luminy fait peau neuve

**MARDI 16**

Des bus à la demande testés dans la zone d'activités Aix - Les Milles

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2024

MAI



VENDREDI 3

Grand coup de propre sur le Vieux-Port de Marseille

MARDI 7

Troisième édition du Forum Europe-Afrique



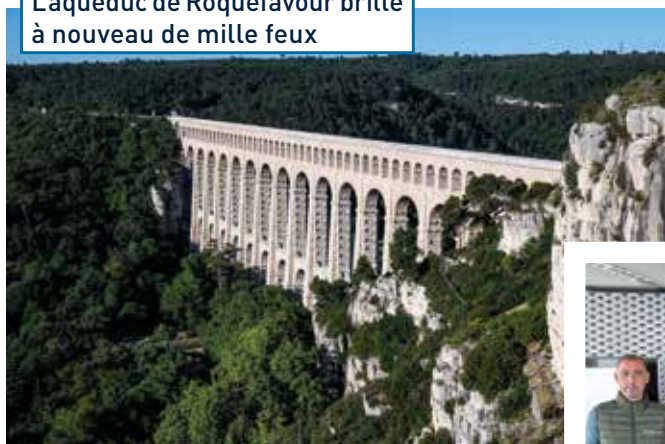
JEUDI 16

Une nouvelle voie réservée aux bus sur l'A7



VENDREDI 17

L'aqueduc de Roquefavour brille à nouveau de mille feux



MERCREDI 29

Les lauréats du 1^{er} Prix agricole des produits de Provence sont révélés



JUIN

DIMANCHE 2

Plus de 77 000 participants au Salon des Agricultures de Provence, un record !



JEUDI 6

Les centres de préparation aux Jeux Olympiques font le plein !



SAMEDI 8

À Marseille, le passage des Folies Bergères offre un nouveau visage



DIMANCHE 23

20 ans de la labellisation Grand Site de France de Concors Sainte-Victoire



LUNDI 10

Fin des travaux d'entretien de la Corniche Kennedy à Marseille



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2024

JUILLET

MERCREDI 10

Aménagement du cœur historique de Pertuis



VENDREDI 19

Une nouvelle fresque artistique embellit la gare routière Marseille Saint-Charles



MARDI 23

Vieux-Port et Rond-Point du Prado : deux nouvelles stations de métro accessibles à tous !



MERCREDI 24

L'offre de bus à la demande améliorée à La Ciotat



AOÛT



JEUDI 29

Lancement de *La Métropole Le Mag*, le magazine de la Métropole

JEUDI 29

Sécurisation des abords des écoles de Marseille pour la rentrée



VENDREDI 30

Lecar48, une nouvelle ligne de bus pour encore mieux desservir Aix-Marseille



SEPTEMBRE



JEUDI 5

Un nouveau service de bus de nuit à Marseille



VENDREDI 13

Les travaux du prolongement du tramway accélèrent au nord de Marseille



LUNDI 16

Mobilité : lepilote.com devient lametropolemobilité.fr



LUNDI 16

Top départ pour l'extension du ZENIBUS à Vitrolles et Marignane

SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22
Le joli succès des Journées européennes du patrimoine !



JEUDI 19

Un dépôt de bus écoresponsable inauguré à Salon-de-Provence



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2024

OCTOBRE

MARDI 1^{ER}

Lancement de la réhabilitation
du sentier Imoucha



JE TÉLÉCHARGE L'APPLI
ADOpteZ LE R3FLEXE



JEUDI 10

La Métropole se dote d'une
application collaborative pour
renforcer la propreté urbaine

MERCREDI 16

Lancement de la plus grande
opération de réhabilitation
que Marseille ait connue



VENDEDI 18

L'impressionnante installation
du pont de l'Huveaune dans le
cadre du chantier du Val'Tram



VENDEDI 25

Une première édition du Salon du livre
métropolitain largement réussie à Marseille



SAMEDI 26

Aix-Marseille-Provence au sommet de
l'e-sport avec l'événement l'Ascension !



NOVEMBRE



LUNDI 4

Un bus à hydrogène testé à Fos-sur-Mer

LUNDI 18

Expérimentation à Marseille de points de collecte pour faciliter le recyclage des cartons



MARDI 19

La corniche de Sausset-les-Pins modernisée et sécurisée

MERCREDI 20

À Marseille, un vent de renouveau souffle sur la place de la Providence



MERCREDI 13

Inauguration d'une oasis urbaine à Septèmes-les-Vallons



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2024

DÉCEMBRE

JEUDI 5

Adoption du plan pour réduire les nuisances sonores



SAMEDI 7

Un village écoresponsable pour un Noël engagé



MARDI 10

Le GIP ajoute un 16^e projet de mobilité prioritaire



LUNDI 16

Plus de 3 000 foyers marseillais bénéficient du biométhane de Sormiou



JEUDI 19

Bienvenue aux nouveaux jeunes conseillers métropolitains



En 2024, la Métropole Aix-Marseille-Provence a de nouveau été distinguée à plusieurs reprises.

Janvier : La Métropole décroche le label Résilience France Collectivités, décerné par le Haut comité français pour la résilience nationale (HCFRN) pour la pertinence et la qualité de la politique métropolitaine en matière de prévention et de gestion des risques majeurs. **Aix-Marseille-Provence est la toute première métropole à obtenir cette distinction !**

Mars : L'engagement de la Métropole pour le climat récompensé. Cette distinction, récompense un plan d'actions et un plan d'investissements qui regroupent les mesures portées par la Ville de Marseille et la Métropole en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de transition écologique et énergétique.

Mars : Aix-Marseille-Provence dans le top 10 du classement de FDI Intelligence. Dans son rapport annuel sur l'attractivité économique, FDI Intelligence, filiale du Financial Times, classe la Métropole dans le top 10 des villes et régions européennes du futur. Ce classement vient une nouvelle fois confirmer que le rayonnement de la Métropole ne cesse de croître à l'international.

Avril : La Métropole récompensée pour sa Fabrique de l'inclusion numérique, avec le label argent « Territoire Innovant » remis lors du Forum des Interconnectés. Ce prix vient féliciter le plan métropolitain de lutte contre la fracture numérique déployé à l'échelle du territoire.

Juin : La Métropole compte trois nouveaux « Ports Propres ». Les ports de Carry-le-Rouet, de Sausset-les-Pins et du Frioul obtiennent la certification « Ports Propres ». Pour l'acquérir, la Métropole a, entre autres, entrepris des démarches pour économiser l'eau, l'énergie, et elle a mis en place des équipements pour lutter contre les différents types de pollution.

Octobre : Le Pôle Nautisme Mer & Développement, porté par la Métropole et la Ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône, a reçu le coup de cœur du jury lors des Trophées des entreprises publiques locales (EPL) « pour la transversalité de son action sur l'aménagement, la ville de demain et la démarche RSE ».

Octobre : Le label Parc+ pour 6 nouvelles zones d'activités. Avec ces nouvelles récompenses, ce sont désormais 15 zones d'activités économiques (ZAE) du territoire métropolitain qui ont obtenu ce label régional récompensant un engagement de l'institution en faveur d'une gestion durable et optimisée de ses parcs.

Décembre : Obtention du prix Eau Durable « Grand Cycle », dans le cadre des Victoires de l'Investissement Local 2024, pour le chantier de la digue des Carriers de Mallemort.



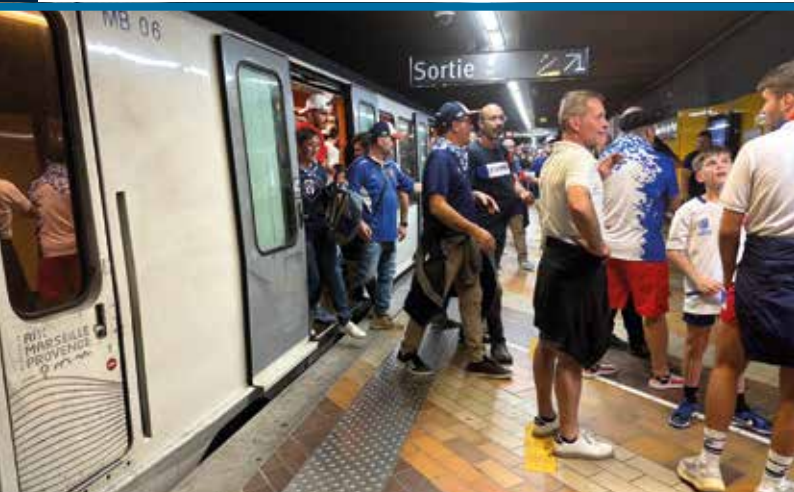
UNE ANNÉE RICHE EN RÉCOMPENSES POUR LA MÉTROPOLE

JEUX OLYMPIQUES 2024

LA MÉTROPOLE A RELEVÉ LE DÉFI !

L'année 2024 restera gravée dans les mémoires : les Jeux Olympiques ont été un événement d'ampleur exceptionnelle pour le territoire métropolitain. Accueillant des centaines de milliers de visiteurs venus du monde entier, la Métropole Aix-Marseille-Provence a su répondre à l'envergure du défi avec une mobilisation exemplaire de ses services.

Grâce à une organisation rigoureuse et à une coordination efficace avec l'ensemble des partenaires, les JO ont été synonymes de fluidité, de sécurité, d'inclusion et de durabilité.



UNE MOBILITÉ RENFORCÉE, FLUIDE ET ACCESSIBLE

Dès l'arrivée de la flamme olympique, la Métropole a déployé un dispositif de transport à la hauteur de l'événement :

- Mise en place de services spécifiques pour l'accueil de la flamme et des épreuves de voile et de football ;
- Renfort de l'offre RTM, avec notamment un métro densifié ;
- Accessibilité améliorée avec la livraison des travaux sur les stations Vieux-Port et Rond-Point du Prado ;
- Paiement sans contact massivement adopté : en moyenne 30 000 validations/jour, avec un pic de 38 718 le 5 août 2024



VOIRIE ET AMÉNAGEMENTS URBAINS ADAPTÉS À L'ÉVÉNEMENT

La Métropole a anticipé les besoins liés à l'accueil de spectateurs en nombre, en modernisant et sécurisant l'espace public :

- Réalisation de pistes cyclables (promenade Georges Pompidou, Charles Livon...) ;
- Aménagement du rond-point du centre municipal de voile ;
- Réglages spécifiques des feux tricolores et mobilisation d'équipes techniques en temps réel durant les épreuves.



QUALITÉ DE VIE, ENVIRONNEMENT ET SERVICES PUBLICS AU RENDEZ-VOUS

La Métropole a veillé à faire des JO une fête inclusive et écoresponsable :

- Installation de 20 fontaines à boire supplémentaires, dont 3 grandes fontaines sur les principaux sites (Vieux-Port, stade Vélodrome, plage du Prado) ;
- Déploiement de sanisettes publiques et de bornes de tri complémentaires ;
- Sécurisation des espaces publics (parcours de la flamme, village olympique, Corniche Kennedy...) avec une présence constante des équipes métropolitaines.



PORT DE PLAISANCE : UNE ORGANISATION MILLIMÉTRÉE

Sur les CPJ (centres de préparation aux Jeux), l'accueil fut exemplaire :

- 40 nations accueillies au Frioul, 17 à la Pointe Rouge ;
- Séparation efficace des usages pour une cohabitation sereine ;
- Gestion remarquable de l'arrivée du *Belem* et des unités de sécurité ;
- Rénovation des capitaineries du Vieux-Port et de la Pointe-Rouge (1,5 M€ HT d'investissement).



PROTECTION DU CYCLE DE L'EAU : GARANTIR LA QUALITÉ DU LITTORAL

Pour des épreuves en mer dans un environnement protégé, la Métropole a renforcé ses dispositifs environnementaux :

- Mise en service d'un bassin de rétention des eaux pluviales (1 000 m³) au Roucas Blanc ;
- Optimisation du dispositif de piégeage des déchets à la Pugette, avec remplacement de la grue, ajout de dégrilleurs et amélioration de la logistique de retrait.



CYBERSÉCURITÉ : UNE VIGILANCE DE TOUS LES INSTANTS

La sécurité numérique fut un pilier de la réussite organisationnelle :

- Mise en œuvre d'outils de protection et de détection avancés ;
- Adoption de la méthodologie Agile-Scrum pour des livrables réguliers et adaptés ;
- Filtrage homogène des accès réseaux (présentiel et télétravail) via Netskope ;
- Formation intensive avec deux exercices de crise majeurs en 2024.



LA MÉTROPOLE A PARTAGÉ L'ESPRIT DES JEUX OLYMPIQUES

- **Vendredi 26 avril : la Métropole déclare sa flamme aux Jeux !**

Concerts, spectacles de drones, village sportif, animations culturelles...

Le 26 avril, alors que la flamme olympique venait d'être officiellement remise à la France, à Athènes, et d'embarquer à bord du *Belem*, la Métropole a organisé une journée de fête, à l'image des Jeux, populaires, réjouissants et fraternels, pour célébrer l'esprit olympique !





- **Mardi 7 mai : plus de 35 000 personnes ont célébré l'esprit des JO**

L'acte 1 avait été un succès, l'acte 2 fut un triomphe ! Plus de 35 000 personnes ont en effet participé au nouveau moment festif et gratuit organisé par la Métropole Aix-Marseille-Provence, le 7 mai, à la veille de la l'arrivée de la flamme à Marseille, pour célébrer l'esprit olympique.

Les Jeux Olympiques ont été un immense succès pour le territoire. Des dizaines de milliers de visiteurs ont vécu des émotions d'autant plus intenses que le cadre était exceptionnel. À cette occasion, la Métropole Aix-Marseille-Provence a déployé de nombreux services pour que ces souvenirs restent inoubliables.





LES POLITIQUES PUBLIQUES



MOBILITÉS DURABLES, INFRASTRUCTURES, VOIRIES

La Métropole établit l'offre de transport public sur l'ensemble de son territoire. Elle pilote également l'exploitation du réseau par les différents opérateurs de transport. Elle crée des voiries modernes et porte la mise en œuvre des pistes cyclables. Elle développe des infrastructures de transport innovantes, notamment celles faisant l'objet du plan Marseille en grand financé en partenariat avec l'État. À ce titre, elle initie le projet Neomma, le futur métro de Marseille. Simultanément, Aix-Marseille-Provence promeut les nouvelles mobilités pour réduire la saturation routière et la pollution.

UNE PROGRAMMATION AMBITIEUSE POUR UNE MOBILITÉ DURABLE ET INCLUSIVE

La Métropole Aix-Marseille-Provence poursuit avec détermination la mise en œuvre de son Plan de Mobilité, en s'appuyant sur une stratégie déclinée au plus près des territoires. Chaque action vise à améliorer les déplacements et à accompagner la transition vers une mobilité plus durable.



En 2024, la déclinaison du **Plan de Mobilité**, à l'échelle des bassins de proximité, s'est poursuivie avec une attention particulière portée à **Marseille-Centre**, où un programme d'actions pluriannuel est en cours d'élaboration. Parallèlement, les **plans locaux de mobilité (PLM)** ont continué à structurer les solutions de déplacement en fonction des spécificités de chaque territoire. Ainsi, l'année 2024 a vu la finalisation du **PLM Littoral Sud-Est** (La Ciotat, Ceyreste, Cassis) avec la refonte du réseau Ciotabus, ainsi que du **PLM Basse Vallée de l'Arc**, validé en décembre.



D'autres bassins sont également en pleine transformation. Le **PLM de Marseille-Centre** poursuit sa montée en puissance, avec un **plan d'action programmé pour le premier semestre 2025**. De même, la **structuration du PLM d'Aix Sud** (secteurs des Milles, La Duranne et Luynes) se poursuit, tandis qu'en mars 2024, un **nouveau PLM a été lancé pour Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône**, intégrant des enjeux majeurs en matière d'accessibilité de la **zone industrielle et portuaire de Fos**, en lien avec le projet d'industrialisation **décarbonée du bassin ouest de l'étang de Berre**.



L'année 2024 a également marqué un tournant pour le développement du **transport ferroviaire**. La finalisation des études du **schéma d'armature ferroviaire métropolitain** a permis d'alimenter le dossier du **Service express régional métropolitain (SERM)**, avec une validation par l'État en juin 2024.



La Métropole a aussi renforcé son engagement en faveur des **modes actifs** avec le **lancement du schéma directeur en mars 2024**. Celui-ci permet d'évaluer le **Plan Vélo 2019-2024** et d'élaborer une nouvelle feuille de route pour la période **2025-2030**, intégrant un **volet piéton spécifique** pour favoriser les déplacements doux.



Toujours dans une démarche **d'inclusion et d'accessibilité**, la Métropole a finalisé deux outils majeurs :

- Un **guide d'accompagnement** pour garantir l'accessibilité des événements culturels ;
- Un **carnet de voyage** facilitant les déplacements des **personnes en situation de handicap mental**.



Enfin, pour accompagner les habitants et les professionnels face aux évolutions de la zone à faibles émissions (ZFE) de Marseille, un bouquet d'aides a été déployé dès novembre 2024. Celui-ci comprend :

- Des aides à l'**achat de véhicules électriques**, sous condition de ressources ;
- Un soutien financier pour l'**acquisition de vélos à assistance électrique (VAE)** ;
- Des aides aux abonnements aux **transports en commun et aux vélos en libre-service** ;
- Des subventions pour l'**achat de véhicules utilitaires électriques et de vélos cargos**, neufs ou d'occasion, pour les professionnels.

Le **2^e comité de suivi du Plan de Mobilité** s'est tenu en **novembre 2024**, permettant de faire le bilan des avancées de l'année écoulée et d'orienter les prochaines étapes pour continuer à transformer durablement la mobilité métropolitaine.

LES PROJETS DONT LES ÉTUDES ONT ÉTÉ FINALISÉES EN 2024 :

- L'extension de l'aixpress, le BHNS 100 % électrique d'Aix, jusqu'au Val Saint-André ;
- La restructuration du réseau de bus de La Ciotat-Ceyreste ;
- L'extension du tramway vers Arenç / Belle de Mai / Burel ;
- Le BHNS d'Istres.



LES PROJETS DONT LES ÉTUDES ONT ÉTÉ INITIÉES EN 2024

- Le BHNS entre Martigues et Port-de-Bouc ;
- Le Réseau express métropolitain avec la mise en place d'un calendrier de déploiement d'ici à 2030 ;
- Le BHNS entre le centre-ville d'Aix-en-Provence et le PAAP (Pôle d'activités d'Aix-en-Provence) et La Duranne ;
- La restructuration du réseau de bus de Miramas en lien avec le BHNS et le futur PEM de la gare en cours de définition ;
- L'insertion de bus électriques de 18 m sur la ligne de BHNS l'aixpress à Aix-en-Provence ;
- Le prolongement du tramway vers Saint-Jérôme, Saint-Antoine, La Valentine-La Barasse ;
- La desserte de la zone industrielo-portuaire (ZIP) de Fos-sur-Mer et l'insertion de stations multimodales ;
- Le pôle d'échanges multimodal (PEM) dit « DERUY » à La Ciotat, et La Robole à Aix-en-Provence ;
- La poursuite du déploiement du plan vélo ;
- Le développement de la logistique urbaine sur Marseille.



NEOMMA SUR LES RAILS

Portée par la Métropole et réalisée par Alstom, l'opération Neomma va permettre le renouvellement des rames et l'exploitation en pilotage automatique intégral des deux lignes du métro de Marseille.

Ce projet majeur est piloté par une équipe métropolitaine de 6 experts, assistée par la RTM. Ont déjà été menées à bien les études, l'attribution de plusieurs marchés, ainsi qu'une trentaine d'opérations connexes concernant les adaptations rendues nécessaires des locaux et systèmes existants.

Un groupement de commandes a été mis en place avec la RTM pour traiter en commun l'acquisition et l'optimisation des coûts de maintenance des rames et des systèmes d'exploitation.

Le planning général nécessite une coordination très précise entre les différents marchés en interaction, afin d'assurer la continuité d'exploitation du réseau de métro, durant toutes les phases de déploiement et de migration des systèmes d'automatisation et du matériel roulant.



Les étapes du chantier Neomma

- La Métropole a réalisé un ensemble d'essais sur la façade de quai prototype, qui vont permettre le lancement de la production en série.
- Deux rames de présérie sur les quatre fabriquées ont été livrées en avril et en octobre. La première, qui avait été réceptionnée en 2023, est repartie en usine pour rétrofits et modifications.
- Les essais (dynamiques, de validation des performances, des systèmes d'exploitation...) se sont poursuivis tout au long de l'année.
- En parallèle, pour la partie systèmes de pilotage des rames, les installations en tunnel et en stations se sont poursuivies et intensifiées.
- Une opération de validation du gabarit du nouveau métro a été menée afin de s'assurer que le matériel roulant pouvait circuler sur l'ensemble du réseau sans interférer avec l'infrastructure, quelles que soient la vitesse ou la charge.
- Les équipes ont planifié la construction de murs coupe-vent à l'entrée et à la sortie des 6 stations aériennes pour garantir que la rame ne touche pas le quai.
- Des rabotages de certains quais et passerelles en tunnel ont dû être réalisés ou programmés.
- L'ensemble des activités d'installation aux centres de contrôles de La Rose et Saint-Charles (nouveau mur d'images et nouveaux postes opérateurs) a pris fin.
- 85 km de câbles d'alimentation et 100 km de fibre optique ont été posés.
- L'installation des postes de signalisation sur la ligne 2 du métro (M2) est quasiment terminée et se poursuit à un bon rythme sur la ligne 1 du métro (M1). 12 postes sur 17 ont été mis en place.
- Plus de 183 coffrets radio et 60 antennes ont été installés.
- La mise en place des quelque 1000 balises, qui permettent l'identification et le positionnement de chaque rame sur l'ensemble des lignes et dépôts, est terminée.
- 150 armoires électriques et électroniques ont été posées.
- Les migrations de dépôts de La Rose et Zoccola restent à faire en partie.



DES INFRASTRUCTURES D'ENVERGURE

En 2024, de nombreux projets ont été lancés, développés ou terminés, à Marseille comme sur tout le reste du territoire. La Métropole favorise ainsi la qualité de vie et la multimodalité.

QUELQUES TEMPS FORTS 2024



- Janvier : réception des travaux de **confortement du tunnel de Roquevaire** et des ouvrages voisins
- 17 janvier : **démarrage des travaux du BHNS Aubagne-Gémenos**, route de Gémenos et Z.I. de Plaine de Jouques, puis zones des Paluds et de la Martelle



- 23 janvier : **réception des travaux du pont sur l'Huveaune** dans le cadre de l'extension nord-sud du tramway - phase 1, à Aubagne.
- Janvier / Février : **démarrage des travaux du BHNS B4**, à Marseille



- Mars : **démarrage des travaux du Val'Tram**
- Avril : achèvement des travaux de la **requalification du boulevard Arnavon**, à Marseille
- Mai : **démarrage des travaux du parking public et parking relais du pôle d'échanges multimodal de Cap Horizon**
- 23 juillet : **mise en accessibilité des stations de métro Vieux-Port et Rond-Point du Prado**
- 16 septembre : **démarrage des travaux du ZENIBUS**

- Octobre : **fin des travaux de la gare routière du pôle d'échanges multimodal de Cap Horizon**

- 4 novembre : **démarrage des travaux du parking relais La Boisseraie**



- Fin novembre : **achèvement des travaux du BHNS Miramas (BAM)**
- **94 points d'arrêt de bus de la Métropole ont été créés ou rendus accessibles**, en dehors de projets de voirie, BHNS, tramway...

LES OPÉRATIONS MAJEURES

PARACHÈVEMENT DE LA ROCADE L2 NORD

La dernière opération, prévue dans le cadre de la convention relative aux opérations d'accompagnement de la Rocade L2, a été menée à bien.

La requalification de l'avenue Arnavon consiste à réaliser une nouvelle voie en site propre pour le bus à haut niveau de service B4. Des travaux d'aménagement ont été réalisés sur la partie sud de l'avenue Arnavon. Ils ont pris fin en mai.



RÉHABILITATION DE LA DIGUE EST DU FRIOUL

La digue Est du Frioul présente depuis plusieurs années des désordres importants, et son état de dégradation nécessite des travaux conséquents de réhabilitation.

Par ailleurs, la moitié du plan d'eau est soumise aux houles de sud-est rentrant dans la passe, ce qui le rend très vulnérable en cas de fort coup de vent.

La protection du plan d'eau consiste en la réhabilitation de la digue Est du Frioul et en la création d'un ouvrage de protection supplémentaire.

→ RÉALISÉ EN 2024 :

- *Mise en place des procédures pour l'obtention de l'arrêté d'autorisation des services de l'État*
- *Finalisation des dossiers de consultation des entreprises (DCE) pour les travaux et du recrutement du coordonnateur environnemental*

AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE NORD DE LA COMMUNE D'ISTRES ET RÉALISATION DE L'ÉCHANGEUR DES BELLONS

La Métropole a engagé une réflexion visant à améliorer les conditions de circulation au niveau du point d'échanges entre la RN 569 et le chemin des Bellons, à Istres. L'aménagement retenu sera compatible avec le projet de liaison routière Fos-Salon porté par l'État. Il intégrera également les dispositifs nécessaires pour le futur bus à haut niveau de service étudié par la Métropole, à Istres. Cet aménagement consiste à réaliser un échangeur dénivelé de type « losange », avec passage supérieur à 2x2 voies dans la continuité du chemin des Bellons.

→ RÉALISÉ EN 2024 :

- *1^{er} trimestre : modification du dossier PRO à la suite de l'audit de sécurité de l'État*
- *Juillet : validation du dossier PRO par les services de l'État*
- *2^e semestre : réalisation d'une campagne géotechnique et d'analyses de pollution complémentaires en vue du dossier de dérogation pour les habitats et espèces protégés*



EXTENSION DE LA LIGNE T3 DU TRAMWAY NORD ET SUD DE MARSEILLE – PHASE 1

Le projet prévoit la création d'une liaison de transport collectif en site propre (TCSP) nord-sud à Marseille, entre Capitaine Gèze et la Gaye. Il consiste à prolonger la ligne T3 existante au nord entre Arenc et Capitaine Gèze sur 1,8 km, et au sud, entre la place Castellane et la Gaye sur 4,4 km. Le projet est entré dans une phase opérationnelle avec un engagement des travaux sur l'ensemble du tracé.

→ RÉALISÉ EN 2024 :

- Poursuite des travaux d'infrastructures et de voies ferrées au nord et au sud sur les 3 sections : Arenc-Gèze ; Castellane-Bd Schlœsing ; Bd Schlœsing-La Gaye
- Poursuite des travaux du bâtiment Site de maintenance et de remisage
- Réception du pont sur l'Huveaune



EXTENSION DE LA LIGNE T3 DU TRAMWAY AU NORD ET AU SUD DE MARSEILLE – PHASE 2

Cette deuxième phase permettra une prolongation de la ligne de tramway T3 sur 8,6 km :

- au sud, entre la Gaye et la Rouvière sur 1,5 km
- au nord, entre le pôle d'échanges Capitaine Gèze et la Castellane sur 7,1 km.

14 nouvelles stations, 11 au nord et 3 au sud, vont être créées.

Ce projet permet de désenclaver de nombreux quartiers prioritaires en les rattachant au réseau structurant de transport public, ainsi qu'au réseau ferroviaire au futur PEM de Saint-André.

→ RÉALISÉ EN 2024 :

- Désignation de la maîtrise d'œuvre
- Réalisation des études préliminaires
- Mi-novembre : lancement des études d'avant-projet





EXTENSION TRAMWAY T2 VERS LA PLACE DU 4-SEPTEMBRE

Ce projet porte sur un linéaire de 2,1 km comportant quatre nouvelles stations. Ce tracé s'accompagne d'une restructuration du réseau de tramway permettant d'en améliorer l'efficacité. Il présente donc des enjeux architecturaux et d'insertion paysagère forts.

→ RÉALISÉ EN 2024 :

- Production et validation des études d'avant-projet
- Investigations complémentaires : détections des réseaux, diagnostics phytosanitaires et racinaires...
- Préparation du dossier d'étude d'impact et du dossier d'enquête publique
- Décembre : approbation de la convention de financement spécifique « Marseille en grand »



PROLONGEMENT DU VAL'TRAM ENTRE AUBAGNE ET LA BOUILLADISSE

La Métropole réalise une ligne de tramway d'environ 14,4 km entre les communes d'Aubagne et de La Bouilladisse. Le tracé réutilise, en grande partie, l'emprise de l'ancienne voie ferrée dite « voie de Valdonne », et traverse cinq communes qui sont, du nord vers le sud : La Bouilladisse, La Destrousse, Auriol, Roquevaire et Aubagne.

Le projet comprend la réalisation de 11 nouvelles stations, de 3 parcs relais positionnés dans des endroits stratégiques, de poches de stationnement de proximité, et de l'achat de 4 rames de tramway.

→ RÉALISÉ EN 2024 :

- Approbation du dossier préliminaire de sécurité
- Dévoisement de la canalisation ALTEO concernant 7 secteurs sur 8
- Attribution des principaux marchés des travaux
- Démarrage des travaux d'ouvrages d'art, d'infrastructures et de voies ferrées sur l'ensemble de la ligne
- Démarrage des travaux de bâtiment des sous-stations électriques



BHNS B4

La ligne de BHNS B4 s'inscrit entre les pôles d'échanges Gèze et La Fourragère. Elle emprunte des sections de voiries nouvelles ou réaménagées, ainsi qu'une section en souterrain de la rocade L2. Soit 8 km de ligne nouvelle au total.

→ RÉALISÉ EN 2024 :

- Janvier-Février : démarrage des travaux sur les 3 secteurs
- Travaux d'infrastructures et de réseaux



EXTENSION ZENIBUS

Actuellement, la ligne de BHNS ZENIBUS dessert, sur une longueur totale de 17 km, 4 communes : Les Pennes-Mirabeau, Vitrolles, Saint-Victoret et Marignane. Dans l'objectif de proposer un service plus performant et de desservir des pôles économiques majeurs du territoire, la ligne de ZENIBUS va être étendue, à la fois à l'Est, vers la zone commerciale de Plan de Campagne (sur 4,4 km supplémentaires), et au sud jusqu'à la ZAC des Florides (sur 2,5 km supplémentaires, dont 1,6 km hors de la ZAC). La réalisation de ces 2 extensions s'accompagne du dédoublement de la ligne (en deux lignes A et B) et de la création d'un tronç commun de 4 km (circulation des deux lignes) où la fréquence de passage du ZENIBUS sera doublée.

→ RÉALISÉ EN 2024 :

- 1^{er} semestre : consultation des entreprises et attribution des marchés de travaux
- 27 juin : déclaration de projet portant sur l'intérêt général de l'opération
- 12 septembre : arrêté préfectoral de DUP (déclaration d'utilité publique)
- 2^e semestre : acquisition amiable auprès de 30 propriétaires sur les 42 concernés par le projet
- 16 septembre : démarrage des travaux



BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE AUBAGNE – GÉMENOS

Ce projet permet de connecter le pôle d'échanges multimodal de la gare SNCF d'Aubagne et Plaine de Jouques, à Gémenos. La ligne, d'une longueur totale de 6,5 km, comprend 3 km en site propre et dessert les communes d'Aubagne et de Gémenos avec 12 stations.

→ RÉALISÉ EN 2024 :

- Janvier : démarrage des travaux route de Gémenos et Z.I. de Plaine de Jouques, puis zones des Paluds et de la Martelle
- Avril : fin des travaux de l'avenue Marcel Pagnol
- 7 octobre : dépôt du dossier DUP en parallèle de la poursuite des négociations foncières avec les propriétaires concernés
- Novembre : réouverture de l'avenue des Paluds à double sens conformément aux engagements auprès des enseignes commerciales



MISE EN ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR) DES STATIONS DE MÉTRO, À MARSEILLE

La modernisation du métro s'accompagne de nombreux chantiers menés pour la mise en accessibilité progressive aux personnes à mobilité réduite (PMR) des principales stations marseillaises. En 2024, les travaux se sont achevés sur les stations Vieux-Port et Rond-Point du Prado rendues accessibles pour les Jeux Olympiques. Les travaux se sont poursuivis sur les stations La Timone et Jules Guesde avec une mise en service prévue en 2025. Les 18 autres stations étaient en phase d'études en 2024.





PARKING RELAIS DE LA BOISERAIE, À MARSEILLE

Il s'agit d'un parc de stationnement en silo construit sur « pilotis », afin de réduire au maximum l'impact de l'ouvrage sur le bassin d'eaux pluviales au-dessus duquel il est construit.

L'ouvrage comprend 3 niveaux en superstructure, permettant d'obtenir une capacité de stationnement de 330 places environ pour les véhicules légers, 40 places pour les vélos et 42 places motos.

→ RÉALISÉ EN 2024 :

- Attribution et notification des marchés de travaux
- Septembre : démarrage de la période de préparation
- 4 novembre : démarrage des travaux pour une durée prévisionnelle de 16 mois



PÔLE D'ÉCHANGES DE PLAN DE CAMPAGNE

Ce pôle d'échanges multimodal s'inscrit dans le cadre de la réalisation de la future halte ferroviaire de Plan de Campagne et de la 2^e phase de modernisation de la ligne ferrée Aix-Marseille.

Il comprend 11 quais répartis dans une gare routière, un bâtiment-voyageurs, deux parkings en surface répartis de part et d'autre des voies ferrées pour une capacité totale de 288 places.

→ RÉALISÉ EN 2024 :

- Études complémentaires et élaboration des dossiers règlementaires à la suite de la décision de soumission du projet à évaluation environnementale par l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD)
- Juillet : dépôt des dossiers complétés de déclaration d'utilité publique et de demande d'autorisation environnementale
- 16 septembre : dépôt du permis de construire
- 2^e semestre : procédures d'appels d'offres travaux (8 lots)
- Septembre : acquisition de la dernière parcelle au sud de la voie ferrée



BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE, À MIRAMAS

Le Bus à Miramas (BAM) permettra de relier le Village de Marques au centre-ville de Miramas et à la gare SNCF, en passant par des secteurs d'habitation et commerciaux ainsi que des grands pôles générateurs de déplacements. La ligne, d'une longueur totale de 5,8 km sera équipée de sites propres dans les secteurs les plus embouteillés. Treize stations sécurisées et accessibles seront aménagées tout au long de son parcours.

→ RÉALISÉ EN 2024 :

- 8 janvier : démarrage des travaux de l'avenue Marius Chalve, et poursuite des travaux démarrés le 4 novembre 2023 sur l'ensemble du tracé
- Fin novembre : réception des travaux



PÔLE D'ÉCHANGES DE CAP HORIZON, À VITROLLES

Ce pôle d'échanges multimodal est réalisé au cœur de la ZAC de Cap Horizon, au niveau des zones d'activités des Estroublans et de Couperigne, à Vitrolles. Trois équipements de mobilité sont prévus : une gare routière qui permettra d'accueillir notamment les 2 lignes du ZENIBUS dont une en terminus, un parking relais de 250 places à terme, et un ascenseur incliné permettant de faire la liaison entre la gare routière et la halte ferrée.

→ RÉALISÉ EN 2024 :

- 19 mars : obtention du permis de construire du parking public / P+R
- Mai : démarrage des travaux du parking public / P+R
- Octobre : fin des travaux de la gare routière
- 12 décembre : obtention du permis de construire des ascenseurs inclinés



PÔLE D'ÉCHANGES DE LAMANON

Ce pôle d'échanges multimodal est situé au niveau de la gare ferroviaire de la commune de Lamanon qui dessert également les communes d'Eyguières, Alleins et Mallemort. Ceci représente un panel de plus de 6 000 déplacements quotidiens (professionnels et étudiants) à qui l'on offre une possibilité de rabattement vers la gare de Lamanon pour rejoindre leur destination quotidienne.

Le projet prévoit la réalisation d'un parking relais à destination des usagers du TER et des transports en commun d'une capacité de 49 places, ainsi qu'un accès facilité pour les modes actifs depuis la route de Provence.

→ RÉALISÉ EN 2024 :

- Mars : validation des études d'avant-projet
- Septembre : validation des études de projet
- Dernier trimestre : élaboration des dossiers de consultation des entreprises de travaux

PÔLE D'ÉCHANGES DE FRAIS VALLON À MARSEILLE

La création de ce pôle d'échanges multimodal, qui comprend la réalisation d'une nouvelle gare routière ainsi qu'un parking relais de 150 places, s'inscrit dans le cadre du projet de requalification urbaine du quartier de Frais Vallon. Il se situe à proximité de plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville que sont Frais Vallon, La Rose et Le Petit Séminaire, bénéficiaires du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Ce pôle d'échanges améliorera l'attractivité des sites métropolitains dynamiques comme le campus universitaire de Saint-Jérôme et le pôle d'activités de Château Gombert. Il constitue l'un des pôles d'échanges du Réseau express métropolitain (REM), en intermodalité avec les BHNS B3, B4, B5 et le métro M1.

→ RÉALISÉ EN 2024 :

- 2^e trimestre : lancement de l'appel d'offres de maîtrise d'œuvre
- 3^e trimestre : attribution des marchés de maîtrise d'œuvre
- 4^e trimestre : démarrage des études préliminaires
- Décembre : approbation de la convention de financement spécifique « Marseille en grand »



LES OPÉRATIONS DE COMPÉTENCE VOIRIE

SUIVI ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE DES OUVRAGES D'ART

La Métropole entreprend des visites de contrôles périodiques et des travaux d'entretien des ouvrages d'art qui sont sous sa responsabilité. En 2024, Aix-Marseille-Provence a rénové et consolidé plusieurs ouvrages, notamment à La Ciotat et dans plusieurs quartiers de Marseille. Elle a poursuivi ses interventions pour assurer la sécurité des ouvrages d'art sur l'ancienne voie de Valdonne. Elle a lancé la réparation des ponts enjambant plusieurs autoroutes du territoire.



CRÉATION D'UNE PASSERELLE, À GRANS

Dans le cadre du réaménagement des espaces publics de la place Jean Jaurès sur la commune de Grans, il est projeté la création d'une passerelle permettant le franchissement de la Touloubre par les piétons et cycles, dans le prolongement de l'itinéraire existant le long de ce cours d'eau.

Cette passerelle présente une largeur utile de 3 m pour une ouverture d'environ 14 m. Sa conception architecturale s'intègre dans le site, ainsi qu'avec la passerelle piétonne existante plus au sud, qui relie la place Jean Jaurès au centre de la commune.

→ RÉALISÉ EN 2024 :

- Mars / Juin : procédures d'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre
- Juillet : notification du marché de maîtrise d'œuvre
- Septembre : démarrage de la mission études d'avant-projet



LES SERVICES MOBILITÉS

La Métropole agit pour renforcer l'offre dans les transports en commun mais aussi la sécurité des usagers. Elle lutte aussi contre la fraude et mène des actions pour favoriser l'attractivité de toutes ces alternatives au tout-voiture. Elle exerce également la compétence « parcs de stationnement » sur la quasi-totalité de son territoire. Et, pour des mobilités moins polluantes, elle déploie des bornes de recharge électriques.

— LA MÉTROPOLE MOBILITÉ

LE RÉSEAU RTM

Entre janvier et avril, la Métropole a mis en service des navettes bus entre le Centre Bourse et Arenc pour pallier l'interruption du tramway entre Belsunce et Arenc, causée par l'incendie criminel du parking République.

En juin, la Métropole a lancé un nouveau réseau en soirée. Sept lignes de bus ont été étendues le soir et une ligne en soirée à la demande a été créée entre le Vieux-Port et la colline de La Garde. À noter également l'expérimentation d'un bus à impériale sur la ligne 83 entre le 1^{er} juin et le 31 août. En septembre, un nouveau réseau de nuit a été lancé. Deux lignes « Noctambus » desservent désormais les campus à partir du Vieux-Port vers le technopôle Château Gombert et celui de Luminy.

En décembre, la Métropole a lancé l'expérimentation de la contravention pédagogique à Marseille.

Le réseau de bus a, par ailleurs, été adapté pour répondre aux affluences créées par les grands événements culturels, sportifs...



LE RÉSEAU INTERURBAIN

Les cars Pays d'Aix Mobilité et Cartreize ont vu leur fréquentation augmenter, respectivement, de 5,2% et 3,8% par rapport à 2023. Le déploiement du sans contact s'est poursuivi.



LES AUTRES RÉSEAUX URBAINS

À Aubagne, l'offre régulière a été améliorée face au changement de circulation lié aux travaux du BHNS d'Aubagne, dans le but de pénaliser le moins possible les usagers. En septembre, les lignes 8 et 9 ont été renforcées.

À La Ciotat, une étude a été lancée pour le futur réseau. En septembre, les temps de parcours de la ligne 10 ont été revus pour mieux répondre au besoin des utilisateurs. La plage horaire du Bus Pro Athélia a, en outre, été élargie.

À Cassis, le nouveau marché ainsi que les études pour le futur réseau ont été lancés.

Sur le réseau Aix en Bus, la fréquentation a progressé de 6%. Comme en 2023, c'est le réseau de lignes régulières qui tire vers le haut la fréquentation. À partir d'avril, un bus à la demande a été expérimenté dans la zone d'activités d'Aix - Les Milles. Ce service concerne potentiellement plus de 30 000 salariés, chercheurs et étudiants.

Sur le réseau Salon Étang Côte Bleue, le nouveau dépôt de bus de Salon a été inauguré en septembre. Cette nouvelle structure, à haute qualité environnementale, va permettre de parfaire la transition énergétique du parc de véhicules de la Métropole.



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES RÉSEAUX

En 2024, la RTM Marseille a poursuivi le renouvellement de son parc : 35 autobus électriques ont été commandés. Leur réception est prévue pour début 2025. D'ici à 2030, l'intégralité du parc de véhicules roulant de la RTM (hors interurbain) sera électrique.

La transition énergétique passe également par l'aménagement des dépôts pour l'accueil des bus. Aussi, l'année a été marquée par le démarrage des travaux d'électrification du dépôt Saint-Pierre.

Un nouvel accord-cadre, ayant pour objet la réalisation de prestations de transports publics de voyageurs sur le territoire métropolitain couvrant l'actuel réseau Ulysse, a été notifié. La transition du parc de véhicules est un enjeu majeur de ce contrat. À noter qu'un bus à hydrogène a été expérimenté sur la ligne 4, à Fos, du 21 au 30 octobre.



MIEUX STATIONNER

La Métropole assure la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien de 75 ouvrages de stationnement : 31 parcs relais (dont 13 à Marseille et 7 à Aix) et 44 parkings métropolitains (dont 19 à Marseille et 8 à Aix-en-Provence).

En 2023, la Métropole Aix-Marseille-Provence a créé une régie pour assurer la gestion des parkings Méjanes, Signoret, Carnot, Pasteur, Bellegarde, Mignet et Cardeurs à Aix-en-Provence. Au 1^{er} janvier 2024, les parkings des Carmes, Victor Hugo et Arnavaux à Istres ont été intégrés au sein de cette régie qui est composée désormais de 10 parkings. L'effectif de la régie s'élève au 31 décembre 2024 à 40 agents.

Pour faire face à la recrudescence des actes de délinquance observée depuis le Covid dans les parkings métropolitains situés à Marseille, la Métropole a déployé un plan d'action : renforcement du gardiennage, de la vidéosurveillance, de l'éclairage... huit parcs ont été traités en priorité : De Gaulle, Les Docks, Espercieux, République, Phocéens, Gambetta, Cours Julien et Jaurès.



SE RECHARGER

La Métropole Aix-Marseille-Provence a adopté le 20 octobre 2022, le Schéma directeur des infrastructures de recharges pour véhicules électrique (SDIRVE) qui comprend aussi le Syndicat mixte d'énergie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED13) et la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA).

Dans ce cadre, à l'horizon 2025, 5 772 points de charge doivent être déployés au niveau départemental, dont 5 712 sur le seul territoire métropolitain.

En 2024, 104 nouvelles bornes ont été déployées sur le territoire métropolitain (dont 57 à Marseille), dans le cadre d'un AMI (appel à manifestation d'intérêt) lancé par la Métropole.



— AMÉLIORER LA RELATION CLIENT

La Métropole multiplie les actions de promotion : campagnes de sensibilisation, jeux-concours, le lancement d'un nouveau site : lametropolemobilite.fr

La Métropole propose également aux entreprises le conseil Mobipro, un service d'accompagnement pour les aider à élaborer leurs plans de mobilité. Ont ainsi été accompagnés 97 plans de mobilité, soit 132 607 salariés concernés.

— LA DIGITALISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN

En 2023, la Métropole a déployé le système de paiement sans contact sur l'ensemble du réseau marseillais. Ce dispositif, qui permet de payer directement son titre de transport avec sa carte bancaire, son smartphone ou sa montre connectée, fonctionne également sur les réseaux urbains d'Aix-en-Provence, de l'est de l'étang de Berre et du Pays Salonais, ainsi que sur les lignes 40 (Aix-Gare TGV- Aéroport), 50 (Aix-Marseille) et 91 (Marseille-Aéroport). En 2024, le système a été étendu aux parcs relais marseillais pour simplifier le stationnement.

En 2025, le dispositif sera mis en service sur l'ensemble des services de mobilité de La Métropole Mobilité comme lecar, Pays d'Aix Mobilité, Ciotabus. Les fonctions du système de paiement sans contact évolueront encore à l'avenir avec la multi-validation. Plusieurs clients pourront ainsi voyager en même temps avec une seule carte bancaire.



ENVIRONNEMENT ET NOUVELLES MOBILITÉS

Pour inciter les habitants à limiter l'autosolisme, la Métropole a créé un service de covoiturage. Simultanément, pour favoriser l'usage des modes actifs, elle a mis en œuvre un nouveau service de vélo en libre-service 100 % électrique. Et, en matière de logistique urbaine, elle accompagne la mise en place de modes d'organisation plus respectueux de l'environnement.

— LE COVOITURAGE

Le 17 janvier, la Métropole a lancé un service de covoiturage sur son territoire pour les courts trajets du quotidien. Opéré par la société Karos, ce service est assorti d'une incitation financière pour les covoitureurs conducteurs, les passagers bénéficiant, quant à eux, de tarifs très attractifs voire de la gratuité s'ils disposent d'un abonnement de transport en commun métropolitain.

Au 8 décembre, près de 245 000 trajets ont été effectués sur le territoire métropolitain. On constate une évolution constante du nombre de trajets effectués : de 8 800 en janvier, avec une moyenne de 14 000 trajets sur les 8 premiers mois du service, une augmentation très significative a eu lieu en septembre (32 000 trajets), après une vaste campagne de communication auprès des universités et campus.

Cette tendance s'est confirmée avec plus de 45 000 trajets effectués en novembre (soit une moyenne de 40 000 trajets entre septembre et novembre), ce qui représente une augmentation de 414 % entre janvier et novembre.



— LES MODES ACTIFS

En presque deux ans d'exploitation, le service levélo, 100 % électrique, a enregistré près de 6 406 000 trajets réalisés par plus de 201 000 utilisateurs. La fréquentation a fortement augmenté depuis son ouverture avec un taux d'engagement passant de 265 671 trajets en septembre 2023 à 449 677 en septembre 2024, soit une évolution de 69,26 %. Fort de son succès, il est prévu, pour 2025, une extension du service avec le doublement de la flotte de vélos ainsi que l'augmentation considérable du nombre de stations.

Par ailleurs, la Métropole poursuit le déploiement de l'abrivélo, des stationnements vélos sécurisés. Au 31 décembre 2023, 38 abris pour vélos proposaient 1 173 places de stationnements sécurisés.

Levélo+, le service de location de vélos électriques longue durée, poursuit, lui aussi, sa montée en puissance. 1 400 vélos étaient en circulation en 2024. 1 200 Métropolitains attendent de pouvoir tester l'offre. 1 000 nouveaux vélos à assistance électrique seront livrés en 2025.

En outre, la Métropole poursuit ses actions en direction des scolaires pour favoriser l'écomobilité. Les enfants des classes de CM1 et CM2 du territoire métropolitain sont ainsi sensibilisés aux déplacements modes doux et à la sécurité routière.



MARCHANDISE ET LOGISTIQUE URBAINE

Aix-Marseille-Provence poursuit la mise en œuvre de son schéma directeur de la logistique et du transport de marchandises en ville, adopté par le conseil métropolitain le 20 octobre 2022. Son ambition : développer une filière logistique performante tout en répondant aux enjeux de transition environnementale.



En 2024, la Métropole a soutenu plusieurs initiatives visant à décarboner la logistique de proximité :

- **ColisActiv' (porté par SOFUB)** : un programme de primes destiné aux logisticiens livrant des colis non alimentaires en vélo-cargo, afin de structurer et renforcer l'écosystème métropolitain de la cyclologistique.
- **Cyclévolution (Les Boîtes à Vélo)** : un projet accompagnant les professionnels aixois et marseillais dans leur transition vers le vélo-cargo comme alternative aux véhicules utilitaires. Il propose la mise à disposition gratuite de vélos-cargos à assistance électrique ainsi qu'un accompagnement personnalisé.
- **InTerLUD+ (porté par ROZO, Cerema et Logistic Low Carbon)** : un programme national accélérant la mise en place d'une logistique urbaine durable, grâce à des expérimentations innovantes et la mise à disposition d'outils et de ressources.
- **Aides aux véhicules électriques** : des primes ont été mises en place pour l'acquisition de véhicules utilitaires électriques et de vélos-cargos, en lien avec la zone à faibles émissions (ZFE-m) de Marseille.
- **Études sur la logistique ferroviaire de proximité (Service de proximité de fret ferroviaire : SPFF)** : la Métropole explore les solutions de fret ferroviaire pour assurer les derniers kilomètres vers Marseille et les pôles industriels, notamment Fos et Gardanne.



VOIRIE

La promulgation de la loi 3DS, en février 2022, a conduit à une extension du périmètre de compétences du pôle voirie. Cinq communes : Istres, Miramas, Cornillon-Confoux, Port-Saint-Louis-du-Rhône et Grans, ont transféré leur compétence voirie à la Métropole depuis le 1^{er} janvier 2023. Dix-huit communes de l'ex-Territoire Marseille Provence étaient déjà concernées par ce transfert de compétence.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

Les services de la Métropole sont intervenus sur les 18 communes de l'ancien Territoire Marseille Provence : demandes de permis de construire, réalisation des études d'expertises de déplacement et de circulation, pilotage des missions de maîtrise d'œuvre en conception et réalisation...



→ Les chantiers les plus emblématiques menés en 2024 :

- La fin de l'aménagement du rond-point du centre municipal de voile en accompagnement de la marina olympique
- La piste cyclable sur la promenade Georges Pompidou entre le rond-point du centre municipal de voile et l'Huveaune pour les JO 2024
- Les deux voies nouvelles de désenclavement du quartier de la Cayolle
- L'aménagement de pistes cyclables dans le cadre de la réception des JO sur le territoire communal de Marseille (Charles Livon, promenade Georges Pompidou...)
- Les opérations de rénovation urbaine au titre de l'ANRU (les Flamants, Saint-Antoine...)
- La mise en place de solutions d'aménagements de voirie pour lutter contre le dérèglement climatique (désimperméabilisation des sols, arbres de pluie, réemploi de matériaux)
- La requalification de l'avenue des Carrières desservant la zone d'activités de la Plaine du Caire à Roquefort-la-Bédoule
- Le boulevard urbain multimodal de Rognac

RÉGULATION DU TRAFIC

La Métropole assure la continuité et la régulation du trafic sur les 18 communes de l'ex-Territoire Marseille Provence ainsi que sur les cinq communes de l'ex-Territoire Istres-Ouest Provence. Et elle exploite cinq tunnels à Marseille.

CHIFFRES CLÉS

1282 installations de feux tricolores

320 études de régulation des feux tricolores réalisées sur les carrefours

522 interventions de travaux urgents sur les **18** communes de l'ex-Territoire Marseille Provence

983 interventions de maintenance dont **333** en curatif dans les cinq tunnels gérés par la Métropole



OPÉRATIONS DE VOIRIE

→ Sur le bassin sud

88 km de voirie ont été auscultés sur les voies départementales transférées RD2 et RD3. La Métropole a également réalisé 642 interventions de réparations de panneaux de signalisation. Et 20 nouvelles fontaines à boire ont été installées sur ce périmètre, portant leur nombre à 138.



→ Sur le bassin ouest

La Métropole a mené, sur ce périmètre, 362 opérations de travaux et 30 chantiers de réhabilitation de voirie, d'entrée de ville et de zones d'activités. Pour donner quelques exemples, le boulevard d'Espagne à Miramas ainsi que la place de la Liberté, à Grans, ont été réaménagés, et des îlots de fraîcheur ont été créés à Istres.



→ Sur le bassin est

Au total, 35 chantiers ont été engagés sur ce périmètre. Les services ont également suivi de près les travaux du Bus+ d'Aubagne et du Val'Tram, et réalisé des études pour le prolongement de la voie verte de l'Huveaune. La Métropole est aussi intervenue sur des opérations de réhabilitation de zones d'activités.





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION, ATTRACTIVITÉ ET RELATIONS INTERNATIONALES

La Métropole s'engage sur la voie d'un développement économique durable qui profite à tous ses habitants. Elle renforce l'attractivité et le rayonnement du territoire. Elle fait fructifier les échanges pour créer de l'emploi et de la richesse. Elle soutient l'innovation et anticipe les mutations vers une économie de la connaissance et du flux de données.

DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET OFFRE TERRITORIALE DURABLE

La Métropole agit pour créer et garantir les conditions d'un développement économique ambitieux et équilibré. Pour ce faire, elle participe à la revitalisation des centres-villes métropolitains, soutient l'économie résidentielle, le commerce, l'artisanat et l'économie sociale et solidaire (ESS), accompagne les nouvelles formes d'organisation du travail, et enfin, optimise, renforce et promeut des zones d'activités durables.

— LES LEVIERS D' ACTIONS



LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

La Métropole accompagne et instruit sur un mode partenarial des projets d'implantation d'entreprises en phase de création ou de développement. Elle met en œuvre les dispositifs d'accompagnement des entreprises et des projets économiques stratégiques.

Aix-Marseille-Provence contribue à l'élaboration des dispositifs de l'offre de services en direction des entreprises, aux études de marché pour les projets immobiliers ou fonciers publics destinés aux entreprises, mais aussi à la promotion et à l'animation économique du territoire notamment lors d'événements locaux ou nationaux.

LE SOUTIEN À L'OFFRE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE

La Métropole développe des solutions foncières et des sites clés en main. Elle accélère les sorties d'opérations et, pour ce faire, va mobiliser l'équivalent de 10 millions de m² d'ici 2040 dont 7 millions pour l'économie productive.

Elle suit et pilote la stratégie tertiaire avec pour objectif de produire 80 000 m² par an. Elle accompagne la mutation des grandes zones commerciales. Elle est aussi engagée pour une requalification durablement des ZAE (zones d'activités économiques) et vise à doubler le nombre de sites labellisés Parc+.

Elle mobilise 50 millions d'euros d'investissements dans l'immobilier d'entreprise.



LE BILAN 2024

L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

1 374 entreprises ont été accompagnées (+ 57,21 %), dont **212** entreprises exogènes (+ 22,54 %).

148 implantations ont été réalisées, dont 23 entrées en pépinière

123 entreprises ont été hébergées au Carburateur et au Mikado

Le Mikado a accueilli **800** porteurs de projet



23 domiciliations postales ont été réalisées dans les trois pépinières d'entreprises du secteur ouest



L'ENTREPRENEURIAT

La Métropole soutient un écosystème composé de 18 structures à hauteur de **981 000 €**.



RÉSEAU ÉCO, L'OFFRE DE SERVICE PARTENARIALE POUR LES ENTREPRISES

Réseau Éco est l'offre de service destinée aux entrepreneurs de la métropole. Elle a vocation à leur proposer des solutions sur-mesure à chaque moment de la vie de leur entreprise.

En 2024, **2 485 accompagnements d'entreprises ont été réalisés**.



LES FINANCEMENTS

- Depuis 2019, **31 entreprises (+3 en 2024) ont été soutenues dans le cadre du Fonds Aix-Marseille-Provence d'investissement immobilier (AMPII)**. Elles ont investi **33 161 642 €** sur le territoire (+ **6 894 044 €** en 2024) et ont reçu un soutien financier de la Métropole de **2 424 000 €** (+ **190 000 €** en 2024). Ce dispositif a été modifié en 2024. Trois demandes ont été déposées et 200 000 € d'aides ont été versées.
- Dans le cadre de ses actions de soutien aux activités artisanales et commerciales de proximité, la Métropole a lancé en 2024 un nouveau fonds de soutien destiné à lutter contre la vacance commerciale dans les centres-villes et villages, ciblant 119 périmètres sur le territoire métropolitain. Le premier appel à projet a retenu 20 candidatures. Montant global du dispositif d'aide en 2024 : **537 000 €**.



LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

- 3 revues de projets ESS ont été pilotées par la Métropole avec la Région
- Achats publics : la Métropole s'est dotée d'un Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (Spaser). Le développement durable, la lutte contre les discriminations et l'insertion des personnes éloignées de l'emploi sont désormais au cœur de la commande publique métropolitaine. En 2024, la Métropole a développé un partenariat opérationnel avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS). Ont été consacrés 45 millions d'euros de marchés publics aux entreprises de l'ESS.



LA COORDINATION DES ÉVÉNEMENTS ÉCONOMIQUES LOCAUX

- La Métropole a organisé ou appuyé 35 grands événements et 17 ont été co-organisés de manière partenariale.



L'URBANISME COMMERCIAL

- Mise en place progressive des orientations du Schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC)
- Finalisation du volet commerce-artisanat du SCoT métropolitain.
- Suivi des grands projets commerciaux avec l'instruction de 8 CDAC (Commission départementale d'aménagement commercial) en 2024, et mise en place d'outils de planification, notamment dans le cadre des PLUi.



L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES SUR LEURS ACTIONS EN DIRECTION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

- Création d'un dispositif d'aide à la rénovation de locaux commerciaux vacants dans les centralités métropolitaines.
- Travaux préparatoires à la mise en place d'un observatoire du commerce métropolitain.
- Tourisme/art de vivre : élaboration d'une feuille de route pour promouvoir les artisans/commerçants remarquables.
- Promotion/valorisation des circuits courts : élaboration d'une halle alimentaire à Marseille.
- Accompagnement des commerces impactés par les grands travaux métropolitains et les événements climatiques.

LA DYNAMISATION ÉCONOMIQUE DES CENTRES-VILLES

- 9 nouvelles communes ont été accompagnées en 2024 : Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Jouques, Peynier, Vitrolles, Lamanon, La Fare-les-Oliviers, Peypin, Martigues.
- La foncière commerciale a réalisé de premières acquisitions à Sénas et Istres.
- 2 ateliers collectifs ont été organisés.



LA GESTION ET LA REQUALIFICATION DES ZAE

- La Métropole Aix-Marseille-Provence a commercialisé **160 238 m²** de foncier, soit **67 369 m²** de surface de plancher (SDP).
- 1 033 000 € d'aides ont été engagées pour financer les associations de zones d'activités économique (ZAE).
- 16 ZAE ont été labellisées Parc+ et 3 ont été préinscrites.
- Un travail sur l'identification des zones d'activités métropolitaines a été mené.
- Une dizaine d'opérations de requalification durable et de renaturation des ZAE ont été suivies.

LE SUIVI D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTS STRATÉGIQUES

- Actualisation des besoins immobiliers des entreprises d'ici 2040.
- Poursuite de l'élaboration de l'Inventaire des espaces d'activité économique (IEAE) avec les équipes du SCoT pour identification de la vacance.
- Construction de la stratégie économique des futurs PLUi en cours d'élaboration.
- Construction de la politique foncière avec l'Établissement public foncier (EPF).



LE SUIVI OPÉRATIONNEL DU FONCIER ET DE L'IMMOBILIER ÉCONOMIQUES

- Finalisation de la Convention de mandat permettant de faire des études pour la requalification des trois pépinières d'entreprises du secteur Ouest métropolitain.
- Approbation d'avenants aux contrats de délégations d'opérations d'aménagements pour le parc logistique des Aiguilles à Ensues-la-Redonne et le pôle maritime de haute et moyenne plaisance à La Ciotat.
- Lancement et attribution d'appels à projets pour les conventions d'occupations du site Pillard-Plombières dans le 14^e arrondissement à Marseille.
- Suivi des études de faisabilité pré-opérationnelles préalablement à l'engagement d'opération d'aménagement économique.
- Suivi opérationnel des projets d'aménagements économiques.



D'AUTRES RÉSULTATS EMBLÉMATIQUES

- Validation du projet de pépinière à Pertuis.
- Création de la SEM (société d'économie mixte) patrimoniale Immobilier Développement Aix-Marseille-Provence (IDAMP).
- Approbation des orientations d'aménagement économiques et feuille de route par secteur de PLUi pour permettre la production de foncier/immobilier économique. L'objectif est de produire 10 millions de m² d'ici 2040.
- Démarrage des travaux au niveau de l'échangeur de Carry-le-Rouet. Ce dernier doit concourir à améliorer le trafic sur le secteur est de l'étang de Berre (Châteauneuf-les-Martigues, Gignac-la-Nerthe, Marignane) où plusieurs opérations d'aménagement sont en cours de commercialisation.
- Suivi des travaux de capillarité sur 13 nouvelles ZA pour l'installation du très haut débit.
- Vote des mandats pour la modernisation des trois pépinières du secteur ouest.
- Participation à 20 concertations préalables et continues pour des projets industriels majeurs (Carbon, GravitHy, H2V, DEOS...) ainsi qu'à des instances d'accompagnement des projets industriels (ComOp). Projection : 10 000 emplois.

INNOVATION, TRANSITIONS, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

La Métropole Aix-Marseille-Provence poursuit son engagement pour une innovation au service des transitions. En mobilisant recherche, enseignement supérieur et entreprises, elle renforce un écosystème dynamique et compétitif, moteur d'une croissance durable.

— LE SOUTIEN À L'ÉCOSYSTÈME D'INNOVATION, À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, À LA RECHERCHE ET À LA SANTÉ



La Métropole définit et met en œuvre les politiques métropolitaines visant à rendre le territoire plus attractif et performant en matière d'innovation, d'enseignement supérieur et recherche, ainsi que dans le champ de la filière santé.

Pour ce faire, elle :

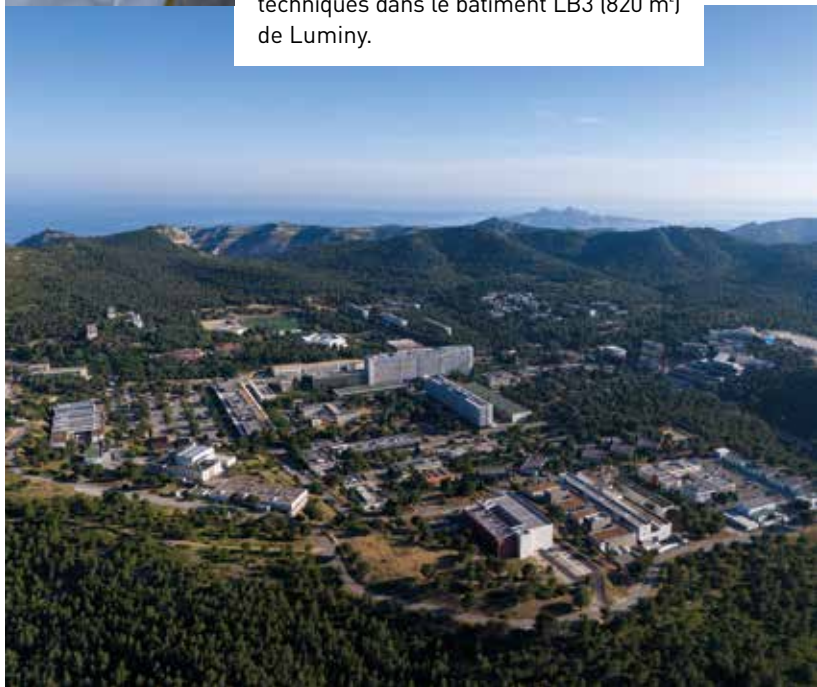
- coordonne et anime les écosystèmes de l'innovation et de la filière santé autour de feuilles de route partagées ;
- impulse, pilote et/ou accompagne des projets structurants pour fédérer les acteurs ;
- établit et maintient un dialogue permanent autour des grands enjeux de l'ESR (l'enseignement supérieur et la recherche) avec les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la valorisation et du transfert de technologie ;
- soutient les projets structurants des acteurs de l'ESR (contrat de plan État-Région), ainsi que les acteurs de la valorisation de la recherche, à l'entrepreneuriat et à l'insertion professionnelle des étudiants, au développement de la culture scientifique ;
- pilote et anime les politiques en matière de santé, d'offre de soins et de structuration de la filière healthtech.

LA MÉTROPOLE AGIT POUR LA SANTÉ

La Métropole est partenaire de Marseille Immunology Biocluster, un projet dédié au développement des traitements de demain : les cancers, les maladies auto-immunes et les maladies infectieuses.

Un investissement remarquable de l'État à hauteur de 96,5 millions d'euros soutient ce projet ambitieux, porté par des partenaires tels que Aix-Marseille Université (AMU), l'Assistance publique - Hôpitaux de Marseille, l'Institut Paoli-Calmettes, l'INSERM, le CNRS, Eurobiomed, ainsi qu'un nombre significatif d'acteurs industriels et de biotechnologie du secteur.

En 2024, la Métropole s'est impliquée activement dans les réunions mensuelles avec les fondateurs (État, Région), a participé aux groupes de travail et a préparé l'accueil des plateformes techniques dans le bâtiment LB3 (820 m²) de Luminy.



LE SOUTIEN AUX PROJETS DE MODERNISATION DE STRUCTURES HOSPITALIÈRES

La Métropole a décidé de s'engager de manière significative sur un certain nombre de projets de modernisation de structures hospitalières, retenus par l'ARS dans le cadre du Ségur de la santé.

Un poste de chargé de mission santé-offre de soins a été créé en 2024, avec pour objectifs le suivi des financements hospitaliers et plus largement l'élaboration d'une feuille de route santé en 2025. Celle-ci se construira à partir d'un état des lieux approfondi et dans le cadre de groupes de travail partenariaux.



partie des trois territoires finalistes, et le Club Innov Provence du 2 décembre en prélude à Emerging Valley.



→ La plateforme de l'innovation

La plateforme de l'innovation métropolitaine a pour objectif de faciliter et d'accélérer le rapprochement entre les besoins d'innovation et les entreprises offreuses de solutions innovantes. 149 appels ont été publiés à fin 2024. L'audience de la plateforme a atteint 1826 visiteurs uniques par mois en moyenne.



→ Les challenges InnovProvence

Initié par la Métropole, le premier challenge InnovProvence, intitulé « Imaginer et créer un modèle d'oasis urbaine », a été réalisé en 2024. Le démonstrateur a été inauguré le 13 novembre au sein du quartier de La Gavotte Peyret de la commune de Septèmes-les-Vallons. Fruit d'une collaboration entre plusieurs acteurs du territoire, cette initiative d'oasis urbaine repense notamment l'intégration de l'eau dans l'espace public.

→ Les Meetups InnovProvence

Les Meetups InnovProvence sont des rencontres affinitaires d'innovation ouverte qui mettent en valeur des solutions innovantes en réponse à des problématiques concrètes. En 2024, 2 Meetups ont été organisés réunissant 160 participants. Le premier avait pour thème l'égalité femme-homme, le second l'économie du bois. Au total, 45 dossiers de candidatures ont été déposés, deux grands comptes ont exprimé des besoins en innovation et 14 solutions innovantes ont été présentées.

ECOSYSTÈME, OUTILS ET DISPOSITIFS D'INNOVATION

→ Animation du Club Innov Provence

En 2024, le Club Innov Provence s'est réuni à trois reprises en format plénière sur les thèmes suivants :

- Décarbonation de l'industrie (29 mars, 96 participants)
- Digitalisation des entreprises et IA (17 octobre, 110 participants)
- Internationalisation des start-up (2 décembre, 100 participants)



→ Un nouveau dispositif de prêt d'honneur

Un nouveau dispositif de prêt d'honneur, baptisé Fonds Innov Provence, soutenu par la Métropole et fédérant les pépinières innovantes du territoire, a été lancé. Ce nouveau fonds prend le relais d'Aix-Marseille-Provence Amorçage (AMPA), dispositif que la Métropole et l'État se sont engagés à poursuivre, en renouvelant le rôle d'opérateur à Pays d'Aix Développement.

→ Des partenariats pour accueillir et intégrer des talents internationaux

Le consortium Soft-Landing Provence Africa Connect, réunissant l'Accélérateur M, Marseille Innovation, Eurobiomed, Kedge Business School et Anima Investment Network, a démarré ses activités.

113 candidatures en provenance de 23 pays africains ont été reçues pour intégrer l'accompagnement proposé par le consortium.

22 entreprises en provenance de 10 pays ont suivi le parcours comprenant des formations collectives à distance et des temps d'immersion sur le territoire.

7 entreprises de cette première promotion sont désormais en phase d'implantation sur le territoire, attestant du pouvoir d'attractivité d'Aix-Marseille-Provence en tant que hub d'innovation entre Europe, Méditerranée et Afrique.

Un partenariat avec La Synapse, émanation du service de sciences et techniques de l'ambassade de France aux États-Unis, a été mis en place pour associer la Métropole au programme Start in France, qui vise à accompagner des ingénieurs ou scientifiques basés aux USA et désireux de lancer leurs projets deeptech en Europe.

Deux temps forts en 2024 ont permis de valoriser cette action de renforcement de l'attractivité de notre écosystème d'innovation : la candidature au prix Eurocities en mai, où la Métropole a fait

LA SMART MÉTROPOLE

Le programme de préfiguration de la Smart Métropole est entré dans sa phase d'exploitation des équipements (capteurs) et de la plateforme pour les 6 cas d'usage en lien avec les directions métiers : mobilité active, risques inondation (GEMAPI), îlots de chaleur, monitoring des points d'apport volontaire, du bruit et de l'éclairage public.

Le rendu de l'évaluation intermédiaire a permis d'acter le déclenchement d'une année supplémentaire d'exploitation, à compter de mars 2025. Cette année supplémentaire permettra d'accompagner au mieux les directions métiers de la Métropole qui souhaitent poursuivre les déploiements de capteurs pour leurs besoins de monitoring urbain et d'assurer la continuité en matière de gestion et de la gouvernance des données.



LA MÉTROPOLE AUX CÔTÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Dans le cadre du contrat de plan État/Région 2021-2027, la Métropole soutient 28 opérations contribuant à l'excellence de l'offre d'enseignement et de recherche, ainsi qu'à la qualité de l'offre de logement étudiant. À ce jour, 70% d'entre elles ont été exécutées.

→ En 2024, 3 nouvelles opérations immobilières ont été conventionnées. Elles concernent :

- la reprise de l'enveloppe du bâtiment aile 1 et la restructuration des espaces internes de recherche en vue du regroupement du laboratoire de micro-électronique et nanosciences (im2np) d'Aix-Marseille Université ;
- la réhabilitation du bâtiment 5 du campus Saint-Charles d'Aix-Marseille Université ;
- la réhabilitation de locaux pour l'accueil des équipes du Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM) sur le site de la Timone.



→ Trois opérations de recherche ont également été conventionnées :

- Le projet iSAFE-Virtual-Human de l'Université Gustave Eiffel, porté par le laboratoire de biomécanique appliquée, vise à développer, sur Salon-de-Provence, une plateforme permettant une analyse multi-échelle des accidents.
- Le projet IHU-PERF2 qui permettra d'augmenter les capacités de la plateforme culturomique de l'IHU Méditerranée Infection pour en faire la plus importante plateforme culturomique bactérienne et virale d'Europe.
- Le projet Phytoscope de l'INRAE qui permettra de créer une plateforme collaborative unique d'observation et d'expérimentation pour l'horticulture, l'agroécologie et la forêt méditerranéenne.





→ La Métropole a également investi sur des opérations « hors CPER » :

- Acquisition d'une sonde atomique tomographique devant permettre aux équipes de l'Institut matériaux microélectronique et nanosciences de Provence (IM2NP) de rester à la pointe d'une recherche de haut niveau sur les matériaux (santé, environnement, énergie, nucléaire, transport automobile).
- Aménagement de la plateforme de recherche du C2VN (Centre de recherche en cardiovasculaire et nutrition) à la faculté de pharmacie, à la Timone.
- Acquisition de matériel pour l'École du cinéma d'AMU à Aubagne.
- Aménagement des locaux de la Plateforme d'innovation aéronautique et spatiale (PIAS) à l'École de l'air et de l'espace de Salon-de-Provence.

En 2024, la Métropole a aussi approuvé le Plan métropolitain pour la formation et l'attraction d'ingénieurs sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence.



DES FILIÈRES D'EXCEPTION QUI RENFORCENT LES DYNAMIQUES TERRITORIALES

La Métropole a structuré son développement économique autour de six filières d'excellence et d'avenir, à fort potentiel en matière d'emploi et de croissance. Ces secteurs stratégiques jouent un rôle clé dans la souveraineté européenne. Elle se positionne ainsi sur l'aéronautique et la mécanique, le maritime et la logistique, les industries numériques, créatives et la microélectronique, l'énergie et l'environnement.

Pour soutenir cette dynamique, la Métropole :

- anime et renforce le développement de ces filières d'excellence,
- pilote des projets structurants, moteurs de leur expansion.



Des stratégies d'action majeures pour la réindustrialisation et la dynamisation des filières d'excellence

La Métropole Aix-Marseille-Provence déploie plusieurs initiatives stratégiques pour renforcer l'industrie et soutenir ses filières d'excellence.

→ Feuille de route pour le développement industriel du golfe de Fos-Étang de Berre 2030

Adoptée par le conseil métropolitain le 5 décembre 2024, cette feuille de route a été élaborée sous la coprésidence du préfet des Bouches-du-Rhône, du président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la présidente de la Métropole. Elle associe également le grand port maritime de Marseille (GPMM), les communes concernées, les industriels engagés dans la transition bas carbone via la démarche SYRIUS-ZIBaC. Son ambition ? Faire de la transition vers une industrie verte une opportunité pour le territoire, et non une contrainte pour les habitants et leur cadre de vie.



→ Pacte Sud Avenir Hélico

Également adopté le 5 décembre 2024, ce pacte vise à renforcer la compétitivité de la filière aéronautique autour d'Airbus Helicopters et à saisir de nouvelles opportunités de croissance durable. Il est piloté par la Métropole en collaboration avec Airbus Helicopters, UIMM Alpes-Méditerranée, GIFAS, le Pôle de compétitivité SAFE, et les acteurs institutionnels : État, Région, communes de Marignane et Vitrolles.



→ Lancement de « Territoire d'industrie Aix-Marseille-Provence »

Labellisé en 2023, ce programme a vu la mise en place de sa gouvernance en 2024 sous l'impulsion de la Métropole. Réunissant 16 des acteurs de l'animation des filières autour de 34 actions, ce programme a permis d'identifier plus de 30 projets d'entreprises, dont 11 lauréats, à des financements provenant de guichets publics pour un montant de 1,3 M€.

En parallèle, la Métropole a accueilli le séminaire national

« Territoires d'industrie », réunissant 100 chefs de projets nationaux, autour du thème de l'écologie industrielle territoriale.



→ Feuille de route « Industries culturelles et créatives » (ICC)

Adoptée le 10 octobre 2024, cette feuille de route vient renforcer l'engagement de la Métropole en faveur du cinéma et de l'audiovisuel, de l'animation, des jeux vidéo et de l'e-sport, de la musique et du spectacle vivant, de l'édition, ainsi que des arts visuels et de la mode. Elle donne une nouvelle dimension à l'engagement métropolitain, déjà incarné par le Fonds d'aide au cinéma, audiovisuel et multimédia métropolitain (FACAMM).



Des projets structurants qui avancent

En 2024, plusieurs projets structurants des filières d'excellence métropolitaines, portés ou soutenus par la Métropole, ont franchi des étapes clés.

→ Halle technologique Windtech Méditerranée – Port-Saint-Louis-du-Rhône

Le 18 avril, la Métropole a engagé 12 M€, aux côtés de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, pour la construction de cette halle dédiée à la filière de l'éolien offshore flottant. Ce projet vise à accélérer le développement des énergies renouvelables sur le territoire.



→ Pôle aéronautique Jean Sarrail – Istres

La Métropole a confirmé son soutien à ce pôle stratégique, destiné à accueillir les activités de maintien en condition opérationnelle (MCO) des A330-MRTT de l'armée de l'air et de l'espace. Un bail de location a été signé entre la SEM Pôle aéronautique Istres-Étang de Berre et Sabena Technics, qui occupera le hangar Mercure dès décembre 2025.



→ Acquisition de 3 bus à hydrogène

Dans le cadre de sa politique en faveur de la filière énergie et environnement, la Métropole a investi dans trois bus à hydrogène, cofinancés à hauteur de 660 000 euros par l'appel à projets Écosystème H2 de l'Ademe. Cette initiative, soutenue par Air Liquide, a permis de tester ces véhicules en conditions réelles à Fos-sur-Mer.



→ Projet « Medical Delivery » - Transport médical par drone

Soutenu par la Métropole, ce projet innovant du Pôle de compétitivité SAFE, en partenariat avec l'ARS et la Région PACA, prévoit une première expérimentation de transport d'échantillons sanguins par drone sur 13 km entre les hôpitaux d'Aix-en-Provence et Pertuis.



→ IoT Center - Accompagnement des entreprises du numérique

Porté par l'École des Mines de Saint-Étienne – Campus Aix-Marseille-Provence (Gardanne), ce projet offre aux entreprises des équipements de test et d'essai en pré-industrialisation. La Métropole a apporté 150 000 euros sur un budget total de 432 000 euros, dans le cadre du programme Move2Digital.

→ Plateforme aéronautique et spatiale – Salon-de-Provence

Ce projet, porté par l'École de l'air et de l'espace, prévoit la construction du bâtiment « Nx » (3 000 m²) sur la base aérienne 701, dédié à l'enseignement, la recherche et l'innovation.

→ Développement de l'école Satis – Aubagne

Dans le cadre de sa compétence en enseignement supérieur et recherche, la Métropole soutient à hauteur de 150 000 euros l'école du cinéma Satis (Aix-Marseille Université). Désormais, 4^e école publique de cinéma en France, elle vise à renforcer

la post-production dans le territoire métropolitain, un vrai enjeu pour la filière.

→ Soutien aux démarches d'écologie industrielle territoriale (EIT)

La Métropole soutient activement des initiatives locales visant à accélérer la transition écologique. Aux côtés de l'association PIICTO, elle accompagne les zones d'activités engagées dans cette dynamique.



→ Ephyra : pour un écosystème maritime hydrogène

En septembre, la Métropole a accordé 100 000 euros à ce projet de 1,2 M€, qui ambitionne de créer le premier écosystème maritime hydrogène du territoire. Il comprend des bateaux zéro émission à hydrogène, des stations de production et d'avitaillement en hydrogène vert, ainsi qu'une communauté d'utilisateurs engagés dans la transition énergétique.

→ Projets R&D&I dans les filières stratégiques

Via le programme i-Demo (opéré par Bpifrance), la Métropole soutient des innovations à forte valeur ajoutée. En 2024, elle a investi 180 000 euros dans plusieurs projets de gestion des données médicales, d'IA pour l'évaluation du stress hydrique, et de capteurs CO₂ pour bâtiments.

LE RÉSEAU DES TECHNOPOLES

La Métropole gère le technopôle de l'Arbois, premier technopôle de France dédié aux cleantech et quatrième au niveau mondial. Cet espace consacré aux hautes technologies est tourné vers la création, le développement et l'accueil d'entreprises innovantes, mais aussi de laboratoires de recherche dans le domaine de l'environnement. Il favorise ainsi le développement de nouvelles connaissances, de produits et services contribuant à réduire notre empreinte écologique sur la planète. Il rassemble 110 entreprises innovantes, dont 40 start-up en pépinière, 1 300 emplois, dont 400 enseignants-chercheurs, et 300 étudiants.

La Métropole soutient également les deux autres technopôles du territoire, celui de Château Gombert dédié aux sciences de l'ingénieur, et celui de Luminy consacré aux biotech et healthtech.

EN 2024, LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES CLEANTECH

23 M€ d'AMI/AAP (appels à manifestation d'intérêt/appels à projets) gagnés

33,5 M€ de fonds levés et **5,6 M€** de prêts bancaires

35,8 M€ de chiffres d'affaires

14 brevets déposés

Plus de **50 concours** gagnés

ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Aix-Marseille-Provence est une Métropole attractive et ouverte sur le monde. Pour renforcer sa position de carrefour incontournable, en tant que « hub » Europe-Méditerranée-Afrique, elle porte une démarche collective « Provence Africa Connect ». Elle assure également la promotion du territoire à l'international. Elle agit par ailleurs pour le développement du tourisme et de la filière cinéma.

— LA PRÉSENCE INTERNATIONALE ET LE HUB EUROPE - MÉDITERRANÉE - AFRIQUE

La Métropole assure la promotion du territoire auprès des opérateurs internationaux et favorise l'accueil d'entreprises, d'institutions et de talents internationaux. Elle a su tisser des liens et des partenariats durables, en suscitant la confiance sur la puissance, le positionnement et la fiabilité du territoire. Dans le cadre de la démarche « Provence Africa Connect », elle agit pour renforcer son rôle de premier hub Europe - Méditerranée - Afrique.



CHIFFRES CLÉS

7 déplacements internationaux

5 accueils institutionnels

6 forums Europe - Afrique : Forum Europe Afrique - *La Tribune*, Emerging Valley, Conférence Anima, One Provence Connect - IRD, Babel Music, Euromaritime

8 structures à vocation de promotion économique internationale, financées et accompagnées



LA MONTÉE EN PUISSANCE DE LA DÉMARCHE « PROVENCE AFRICA CONNECT »

→ La montée en puissance de la démarche « Provence Africa Connect »

La première édition du programme Soft-Landing Provence Africa Connect (PAC), qui vise à attirer les start-up africaines les plus innovantes sur le territoire, a été une réussite, avec plus de 200 candidatures, 22 sélectionnées et 7 implantations en cours de suivi. La Métropole a également été finaliste du concours Eurocities pour Provence Africa Connect. Le territoire a par ailleurs accueilli la « Résidence Je m'engage pour l'Afrique ». À ce jour, le compte LinkedIn de Provence Africa Connect comptabilise 1 600 followers, contre 1 047 en 2022. La démarche compte 36 partenaires.

→ Les temps forts de l'année

- Missions Belgique (17-19 mars), Miami (15-18 avril), Cluj-Napoca (28-31 mai), Kenya (30 oct. -4 nov.)
- Forum Europe Afrique - *La Tribune* (7 mai) à l'occasion de l'arrivée de la flamme olympique
- Résidence Je m'engage pour l'Afrique (13-14 juin) : pour la première fois hors de Paris
- Événement One Provence Connect - IRD - AMP (9 octobre) en marge du Forum des 80 ans de l'IRD
- Emerging Valley 8^e édition (2-3 décembre) : 40 fonds d'investissements présents, des temps forts très

intéressants (prix, Soft-Landing PAC...)

- Start in France : sélection, par l'ambassade de France à Washington, d'Aix-Marseille-Provence, pour être, aux côtés de Grenoble et de Toulouse, territoire d'accueil de chercheurs, entrepreneurs, porteurs de projets innovants deeptech





LA STRATÉGIE « EUROPE »

La Métropole a adopté une stratégie Europe 2021-2027 qui définit trois domaines d'activités :

- La gestion, en qualité d'organismes intermédiaires, d'une subvention globale FSE+ dotée de 22 M€ pour la période 2023-2027 et d'un fonds ITI-FEDER 2021-2027 de 18,3 M€. La première au bénéfice de projets visant à l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi. Le second au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des centres-villes fragilisés.
- La mobilisation des programmes et financements européens au bénéfice des opérations métropolitaines dans le cadre des fonds structurels et des programmes thématiques gérés par la Commission européenne.
- Le positionnement de la Métropole en amont des appels à projets par une représentation auprès des principales institutions européennes, et des réseaux portant la voix des métropoles, de façon à influencer les politiques territoriales européennes.

ASSURER LA PROMOTION DU TERRITOIRE

La Métropole met en œuvre des actions pertinentes pour animer les filières économiques et soutenir le développement des entreprises à l'international, notamment à travers la participation aux salons professionnels. Elle produit aussi de nombreux outils de promotion du territoire.

En 2024, elle a mené 28 actions pour soutenir le développement des filières, des entreprises et de l'ensemble de l'écosystème local :

- 7 événements majeurs : CES Las Vegas et Mipim, Forum Europe Afrique, Taste of Provence (accueil des médias internationaux la veille de l'arrivée de la flamme olympique le 7 mai), accueil CCI FI, 80 ans de l'IRD, Emerging Valley, Simi.
- 21 événements en soutien aux filières : Paris Images Production Forum, Babel Music XP, Music & Cinema, Cartoon Next, Le Grand Bain, CinéHorizontes, ReperTour en mer, Marseille Web Fest, SMR13, Indus'3 Days, Fowt, Forum Sirius, Euromaritime, Les Nauticales, Blue Maritime Summit, Aérosud, atelier thématique sur la santé à l'occasion du Simi, Vivattech, Grand Opening, Sibca, Forindustrie.

CHIFFRES CLÉS

30 millions d'euros de recettes européennes ont été perçus durant l'année, dont 15 millions d'euros pour l'extension du tramway nord-sud, soit la plus importante subvention européenne attribuée à la Métropole

Le premier appel à projets ITI-FEDER au bénéfice de 9 centres-villes fragilisés du territoire a été publié

6 opérations ont été sélectionnées, représentant 7,7 millions d'euros, par le comité de sélection ITI-FEDER au bénéfice des quartiers prioritaires de la politiques de la ville

5 nouveaux projets représentant 530 000 euros de nouveaux financements européens ont été attribués à la Métropole



UN TERRITOIRE ACCUEILLANT POUR LE CINÉMA

La Métropole accueille des tournages et accompagne les sociétés de productions nationales et internationales sur le territoire. Lors des grands événements professionnels, salons, festivals et ReperTours, l'institution promeut le territoire et ses ressources naturelles, professionnelles, artistiques et techniques.

Elle est aux côtés des associations et groupements professionnels locaux et accompagne de nombreux festivals internationaux et ateliers-résidences dédiés aux talents émergents.

Parmi les événements marquants de l'année, la Métropole s'est dotée d'une feuille de route dédiée aux industries culturelles et créatives (ICC), manifestant ainsi ses ambitions pour soutenir le développement de la filière. Elle a aussi lancé son nouveau Fonds d'aide cinéma audiovisuel et multimédia métropolitain (FACAMM), outil de financement des œuvres qui vient renforcer son attractivité, et signé la convention de coopération pour le cinéma et l'image qu'elle anime notamment aux côtés de l'État.



LES ARTS DE VIVRE ET LA FILIÈRE ARGILE

La Métropole s'engage pour la préservation et le développement du patrimoine artisanal, économique et culturel de la filière argile. Elle gère une collection de plus de 18 000 objets, céramiques, santons et archives. Elle organise des marchés pour l'accompagnement économique des artisans locaux mais aussi des événements et des expositions de dimension nationale et internationale.

Le marché de la céramique et aux santons, qui s'est déroulé à Aubagne du 19 juillet au 25 août, a attiré 25 000 visiteurs. Celui aux santons et à la céramique, qui s'est tenu au même endroit du 16 novembre au 29 décembre, en a accueilli 125 000 et la fête du santon 17 500.

Le jeu-concours « Petit(e) Santonnier(e) », organisé du 19 octobre au 19 décembre, destiné aux écoles d'Aubagne et des communes alentour, a réuni, quant à lui, 336 participants pour 50 gagnants.



CHIFFRES CLÉS

8 œuvres soutenues :
3 longs-métrages,
1 série, 1 téléfilm,
2 courts-métrages
d'animation et 1 série
d'animation. Ce nouveau
dispositif a permis de
générer des retombées
économiques estimées à
13,4 M€.

171 dossiers de
recherche de décors
enregistrés et suivis.

8 associations
soutenues.

5 événements
professionnels nationaux
et internationaux :
Cartoon Next, Music
& Cinema Marseille,
CineHorizontes,
Marseille Web Fest et
SMR 13.

2 ReperTours organisés.



POUR UN TOURISME DURABLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à faire du cadre de vie et de l'hospitalité un levier clé de son attractivité, tout en renforçant les filières d'excellence et leurs projets structurants.

Elle développe un tourisme durable et responsable, accessible aux visiteurs comme aux habitants du territoire.

→ Événements marquants

26 avril 2024 : Présentation des orientations du schéma métropolitain aux communes.

27 juin 2024 : Adoption du schéma métropolitain du développement et de l'organisation du tourisme durable 2024-2028.

→ Un soutien renforcé aux acteurs du secteur

- Partenariat avec Provence Tourisme pour deux actions majeures :
 - Soutien aux animations estivales avec le programme « L'Appel du large » sur la digue Sainte-Marie, à Marseille.
 - Accompagnement des offices de tourisme et des points d'accueil du territoire.
- Collaboration avec Marseille Provence Croisière pour le développement du tourisme maritime et fluvial.

La Métropole poursuit ainsi son engagement pour un tourisme structuré, attractif et respectueux de son territoire.



CHIFFRES CLÉS

3,3 M€ de budget dédiés aux actions touristiques, dont 89 % consacrés au soutien financier des offices de tourisme et des communes pour leurs points d'accueil et d'information.

48 points d'accueil et d'information accompagnés et visités.

21 offices de tourisme et syndicats d'initiative soutenus financièrement.

1 schéma métropolitain du tourisme adopté pour structurer et harmoniser l'offre touristique du territoire.





AMÉNAGEMENT DURABLE, HABITAT, INCLUSION ET COHÉSION TERRITORIALE

La Métropole organise l'aménagement durable et inclusif du territoire métropolitain, favorise la construction et la réhabilitation de logements de qualité et accompagne le parcours d'insertion et d'emploi des habitants.

LA COHÉRENCE TERRITORIALE

La Métropole, responsable juridique de toutes les procédures d'urbanisme sur les 92 communes de son territoire, porte une vision à long terme visant à garantir un développement harmonieux et une forte cohésion sociale. Elle assure également la coordination du programme de travail des agences d'urbanisme.

— COHÉRENCE TERRITORIALE HABITAT ET COHÉSION SOCIALE

La Métropole conçoit des documents de planification et définit des orientations stratégiques en matière de planification et de cohérence territoriale.

L'ÉLABORATION DU SCoT MÉTROPOLITAIN

Le SCoT métropolitain, qui traduit l'ambition métropolitaine de développement et d'aménagement du territoire jusqu'en 2040, a été arrêté au conseil métropolitain du 27 juin 2024. Il entend préserver les ressources et la biodiversité, développer une offre complète de mobilité, poursuivre une politique attractive raisonnée, mais également construire un territoire solidaire et inclusif. Il est le fruit d'un travail de co-construction avec l'ensemble des maires, les partenaires et la population.

L'enquête publique s'est déroulée du 5 novembre au 12 décembre 2024, et son approbation est prévue en juin 2025.

Lors du conseil de la Métropole du 27 juin 2024, parallèlement à l'arrêt du SCoT, les élus ont approuvé la création d'une conférence métropolitaine du ZAN (Zéro artificialisation nette) qui pose une méthode et un dispositif clairs pour garantir l'adéquation entre les objectifs chiffrés de limitation de la consommation d'espace inscrits dans le SCoT et l'ensemble des besoins fonciers associés aux grandes politiques métropolitaines. Réunissant l'ensemble des vice-présidents thématiques (économie, mobilité...), les élus délégués à l'urbanisme et les maires des principales villes centres, cette conférence fonctionnera en articulation étroite avec les instances de pilotage politique d'élaboration des PLUi.



L'APPROBATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Le PLH a été approuvé au conseil métropolitain du 22 février 2024. Les différentes instances, tant politiques que techniques prévues pour assurer sa mise en œuvre, ont été mises en place : une gouvernance politique avec un « club habitat » et un comité métropolitain de l'habitat qui se réunira au 1^{er} trimestre 2025, et une gouvernance technique avec trois comités différents (interne Métropole, dédié à la ville de Marseille, partenarial). Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été désignée en vue d'appuyer l'animation du PLH.

Une série de webinaires a également été programmée à destination des techniciens des communes et de la Métropole en 2024 : présentation du PLH, observatoire de l'habitat métropolitain, etc.



DES DÉMARCHES « AMONT » EN MATIÈRE D'HABITAT

→ Contrats de mixité sociale

La Métropole accompagne les communes qui ne remplissent pas les objectifs de rattrapage de la production de logements locatifs sociaux dans le cadre de la loi SRU dans la conclusion des contrats de mixité sociale (CMS). Huit CMS ont été conclus avec l'État et délibérés au conseil métropolitain du 27 juin 2024, concernant les communes d'Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Malledort, Marseille, Pertuis, Roquevaire, Saint-Zacharie et Septèmes-les-Vallons.



→ Le logement d'abord

Le dispositif vise à accompagner les publics les plus vulnérables, en situation de sans-abrisme, vers l'accès au logement et l'insertion sociale. En 2024, en cohérence avec les orientations du PLH métropolitain, les efforts se sont concentrés sur l'organisation du temps de clôture du plan de sensibilisation au logement d'abord, la préfiguration d'un observatoire du sans-abrisme, le développement de l'intermédiation locative, le soutien en faveur de l'accompagnement et du logement des jeunes, et la mise à disposition au Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)

13 des places en résidence sociale / pension de famille / FJT relevant du contingent de la Métropole.

→ Gestion en flux des logements sociaux

La loi ELAN est venue modifier les demandes de logements et les modalités d'attribution des logements sociaux. Afin de permettre davantage de fluidité dans le parc social, et de mieux répondre aux diverses demandes de logement, l'attribution des logements se fait désormais via une gestion mutualisée des flux d'attribution, en privilégiant une logique de publics à une logique de filière. Fin 2023, des conventions bilatérales ont été signées entre la Métropole et 19 bailleurs sociaux. Ces conventions ont fait l'objet d'un suivi en 2024 ; elles seront ajustées en février 2025. Parallèlement à la mise en place de la gestion en flux, la Métropole a avancé de façon très significative, au cours de l'année 2024, sur la construction d'une grille de cotation métropolitaine des demandes de logement social. Annexée au PPGDID (Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs), celle-ci devrait être approuvée dans le courant de l'année 2025.



URBANISME

La Métropole pilote les démarches et procédures d'urbanisme indispensables à la réalisation des projets locaux et des politiques publiques métropolitaines. Elle renforce la coordination et la transversalité nécessaires à la conduite de ces missions.

LES PLANS LOCAUX D'URBANISME INTERCOMMUNAUX (PLUi)

→ PLUi du Pays d'Aix

Le PLUi du Pays d'Aix a été approuvé le 5 décembre 2024. Il est le fruit d'une co-construction avec l'ensemble des maires et traduit pour les quinze prochaines années les ambitions métropolitaines et communales de développement et d'aménagement du territoire. Il en résulte un projet ambitieux, sur un périmètre vaste (36 communes), très varié et à forts enjeux.



et une modification n°2 prescrites en novembre 2023. La modification n°1 a notamment pour objectif la traduction réglementaire des risques, et notamment le risque ruissellement. Le projet a fait l'objet d'une large concertation avec le public entre janvier et mai 2024. La modification numéro 2 a pour objectif notamment l'ouverture à l'urbanisation de certaines zones. Elle a aussi fait l'objet d'une large concertation du public entre janvier et juillet 2024.

→ PLUi Marseille Provence

Le PLUi Marseille Provence poursuit ses évolutions avec l'approbation en avril 2024 de la modification numéro 3 et la poursuite de l'élaboration de la modification numéro 4 engagée en mars 2023. Cette procédure poursuit la démarche d'amélioration de la place de la nature en ville débutée dans la modification numéro 3 ainsi que l'ouverture à l'urbanisation de certains secteurs du territoire, portant des projets majeurs pour les communes et la Métropole. Une feuille de route a été élaborée dans le cadre de la révision à venir du PLUi.

→ PLUi Istres-Ouest Provence

Le PLUi Istres-Ouest Provence a été engagé au conseil métropolitain de juin 2024. Une concertation publique a été organisée entre octobre 2024 et février 2025. Un diagnostic du territoire a été réalisé afin de préparer le rapport de présentation du PLUi, ainsi qu'une préfiguration du Projet d'aménagement et de développement durables (PPAD) en lien avec les élus.

→ Les autres PLUi de la Métropole

L'élaboration du PLUi Pays Salonais s'est poursuivie, à travers la réalisation d'un diagnostic stratégique du territoire ainsi que la rédaction du PPAD, en lien avec les élus et afin de préparer le débat. L'élaboration du PLUi Pays de Martigues s'est également poursuivie.

En ce qui concerne les communes non encore dotées d'un document intercommunal, des procédures d'évolution des PLU sont menées. Une quarantaine était en cours fin 2024. Leur nombre va progressivement se réduire, laissant la place aux démarches intercommunales.

→ PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Étoile

Approuvé en 2023, le PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Étoile poursuit ses évolutions avec une modification n°1

UNE DÉMARCHE RESPONSABLE ET DURABLE

La loi climat et résilience, adoptée en août 2021, fixe l'objectif d'une Zéro artificialisation nette des sols (ZAN) en 2050, avec une réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels d'ici 2030, par rapport à la décennie précédente. Des travaux conséquents ont été menés cette année avec la rédaction du premier rapport de suivi de l'artificialisation des sols métropolitains, approuvé lors du conseil métropolitain du 27 juin 2024 et la mise en place d'un observatoire métropolitain de la consommation d'espace et de l'artificialisation des sols.



DES PROCÉDURES DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE

Des procédures de préservation du patrimoine architectural sont menées sur le Pays d'Aix. En 2024, les modifications 1 et 2 du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) applicable au site patrimonial remarquable de la ville d'Aix-en-Provence ont été approuvées. Les modifications 3 et 4 ont été engagées. La Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) du secteur Entremont-Saint-Donat a été révisée, et un Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) a été engagé. La création de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de Pertuis (AVAP), engagée en 2013, a été approuvée en 2024. Enfin, la ZPPAUP de la commune de Peyrolles a été révisée et la création d'un PVAP a été engagée.

LES RÈGLEMENTS LOCAUX DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAUX (RLPi)

Ces documents permettent de réglementer la publicité dans l'espace public. Ils concilient les enjeux de développement économique des commerçants et entreprises, avec les enjeux de préservation des paysages naturels et urbains, particulièrement dans les espaces sensibles.

Les RLPi des ex-Territoires du Pays d'Aix et du Pays de Martigues ont été approuvés en 2024, portant ainsi à trois le nombre de RLPi couvrant le territoire métropolitain.

CHIFFRES CLÉS

38 procédures d'évolution et d'élaboration des documents d'urbanisme en cours

34 documents d'urbanisme applicables sur le territoire

170 questions posées sur le site internet d'Aix-Marseille-Provence par des particuliers ou des professionnels concernant l'urbanisme durant l'année

120 000 visites sur la page urbanisme du site internet, dont 75 000 consultations des documents d'urbanisme

25 registres dématérialisés ouverts dans le cadre des concertations et enquêtes publiques en cours

LA PROGRAMMATION URBAINE ET SOCIALE

La Métropole répond de manière innovante à l'ampleur des différents défis de la cohésion sociale. Elle a notamment repositionné la programmation urbaine au cœur du processus de fabrication de la ville.

— COHÉSION SOCIALE



L'année 2024 a été marquée par des réussites notables en matière de cohésion sociale.

Adopté à l'unanimité en conseil métropolitain le 18 avril 2024, le premier contrat de ville métropolitain 2024-2030, baptisé « Contrat des Possibles », marque un tournant dans la façon de concevoir et mettre en œuvre la politique de la ville. Il porte un engagement collectif visant à transformer les quartiers prioritaires de la métropole Aix-Marseille-Provence d'ici 2030. Dans le même temps, le premier Fonds d'innovation de la Métropole des Possibles a été lancé.

Le Plan de lutte métropolitain contre les discriminations continue de produire de nouveaux supports de recrutement inclusifs. L'action « Plan de travail », s'appuyant sur la cuisine pour remobiliser les publics les plus éloignées de l'emploi, a poursuivi son développement : 7 sessions ont été organisées sur 5 territoires, sous la direction de 5 chefs. 62 demandeurs d'emploi et plus de 20 entreprises ont testé cette formule. Sur les 6 premiers ateliers, 46 solutions ont été proposées : mise en réseau, rendez-vous en agence d'interim, orientation vers une formation ou encore proposition d'emploi. En parallèle, l'exposition immersive « Tous contre les discriminations », composée de 7 ateliers, a poursuivi son déploiement en direction des entreprises.

L'année 2024 a permis de mettre en place le réseau des Services Jeunesse des villes de la métropole en partenariat avec la DRAJES (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) et l'agence ERASMUS+ France. Né d'un besoin exprimé par les territoires, il réunit les villes de Salon-de-Provence, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Miramas, Port-de-Bouc, Istres, Martigues, Aix-en-Provence, Aubagne et La Ciotat. En parallèle, l'institution a contribué très largement à structurer un réseau similaire au niveau national pour les principales métropoles françaises. Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) collectif a poursuivi son déploiement avec plus d'une cinquantaine de projets soutenus.

Le million d'heures dans le cadre des clauses d'insertion a été atteint cette année. Le partenariat avec France Travail a également pu être finalisé, via une convention qui recouvre toutes les directions de la Métropole concernées par le sujet. Enfin, le tout nouveau groupe des « experts insertion » a pu commencer à se structurer avec pour finalité d'améliorer la prise en compte des problématiques d'insertion professionnelle sur l'ensemble des territoires.

Le Fonds de solidarité logement (FSL) a renforcé ses aides exceptionnelles. Afin d'améliorer les délais de traitement, le FSL s'est également doté d'un nouvel outil logiciel. L'expérimentation sur

l'amélioration thermique des logements des retraités aux revenus modestes résidant dans le parc privé, en partenariat avec EDF et les Compagnons Bâisseurs, a été étendue à près d'un quart des communes de la métropole. Des aides exceptionnelles ont été déployées pour faire face à l'augmentation des charges énergétiques dans le parc social.

Le Lab des Possibles a obtenu le label d'argent « Territoire Innovant », décerné par les Interconnectés, pour son innovation de méthode dans le cadre de la Fabrique de l'inclusion numérique. L'année 2024 a également permis le passage de l'expérimentation du budget participatif de fonctionnement dans une phase d'essaimage. Ce sont donc trois nouveaux sites qui ont démarré leur propre expérimentation : la Castellane à Marseille, Corsy à Aix-en-Provence et Le Charrel à Aubagne.



42 projets soutenus dans le cadre du Fonds d'innovation de la Métropole des Possibles pour un montant total de 1,3 M€

56 projets soutenus dans le cadre des « FAJ actions collectives » 5 et 6 pour 1,2 M€

Plus de **3 200** dossiers créés dont 72% validés pour 900 000 euros au titre du FAJ individuel

1 000 dossiers traités dans le cadre du Fonds de solidarité logement

23 communes couvertes par le dispositif d'amélioration thermique des logements des retraités pour 300 000 euros

— AMÉNAGEMENT ET PROGRAMMATION URBAINE

La Métropole joue un rôle central dans la construction et l'évolution du territoire. Elle planifie et organise l'utilisation des espaces urbains afin de répondre aux besoins des habitants, tout en anticipant les dynamiques économiques, sociales et environnementales.

À travers la programmation urbaine, la Métropole définit les projets à développer : logements, équipements publics, espaces verts, infrastructures de mobilité ou zones d'activités. Elle veille à une répartition équilibrée des fonctions urbaines, une gestion optimisée des ressources et la création de cadres de vie durables, inclusifs et attractifs.

POTENTIEL DE CONSTRUCTION :

environ **7 000** logements et 300 000 m² de surface plancher à vocation économique sur l'ensemble du territoire métropolitain.

LES RÉALISATIONS 2024 :

→ Projets d'aménagement et concessions

- Suivi et pilotage de **15 projets stratégiques**, incluant des concessions majeures comme le quartier de la gare d'Aubagne, Miramas, Grand Bayanne à Istres, et La Capelette à Marseille.
- Études sur des secteurs en renouvellement urbain, tels que les Docks Libres et Flammarion à Marseille, ou encore l'évolution du site Sogaris en lien avec Euroméditerranée pour une programmation mixte économie/habitat.
- Développement en extension urbaine pour répondre aux besoins en logements :
 - **Jouques** : expertise sur une opération de 150 logements.
 - **Venelles** : montage contractuel pour une opération de 300 logements sur Vauclaire et Font Trompette.
 - **Marignane** : pilotage d'études pré-opérationnelles pour le projet se situant au sein du quartier Toès.
 - **Septèmes-les-Vallons** : acquisition de la friche Duclos par l'EPF (Établissement public foncier) pour une opération de 350 logements.
- **Clésud** : livraison d'un terminal combiné rail/route, d'un bâtiment logistique de 90 000 m² de surface plancher, et démarrage des travaux pour le doublement du terminal.

→ Développement durable et transition écologique

- Notification d'un accord-cadre intégrant une évaluation environnementale renforcée pour tous les projets, incluant l'analyse de l'impact carbone et le coefficient de biodiversité.
- Mise en place d'une grille d'évaluation environnementale des opérations, complétant le **guide aménagement résilient**, destiné à promouvoir des pratiques durables et résilientes.

→ Innovations et dispositifs structurants

- **Dispositif Envie de Ville** : accompagnement de 20 communes dans leur stratégie de redynamisation des centres-villes, avec des premiers plans d'action validés, des travaux engagés et des subventions octroyées.
- **France 2030** : obtention d'un financement de 6,7 M€ auprès de la Banque des Territoires pour soutenir 11 actions innovantes axées sur la sobriété des matières et la sobriété foncière.
- Participation et succès dans plusieurs appels à projets :
 - Transformation des zones commerciales (La Valentine, Plan de Campagne).
 - **Quartiers de demain** : lauréat sur le secteur du Petit Séminaire à Marseille (13^e).

HABITAT ET PARCOURS RÉSIDENTIEL

LA POLITIQUE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La Métropole a lancé une politique ambitieuse de remise à niveau de certaines aires pour accueillir les voyageurs dans de bonnes conditions. **Le total des travaux engagés sur l'année correspond ainsi à près de 700 000 euros.**

Après une baisse importante de fréquentation des aires d'accueil en 2023, on peut noter une reprise sur 2024. Ainsi, **ce sont près de 3 500 personnes qui ont été accueillies sur les aires métropolitaines en 2024.** Le taux d'occupation moyen des aires est aux alentours de 55%.



LES AIDES À LA PIERRE

En 2024, la Métropole a soutenu la production et la réhabilitation de logements.

- **Parc public :** 2 808 logements sociaux ont été agréés, dont 1 741 dans le cadre de 73 opérations d'offre nouvelle. Près de 100 conventions APL ont été instruites, représentant plus de 2 000 logements.
- **Parc privé :** En 2024, 80 M€ de subventions ont permis la réhabilitation de plus de 5 000 logements.

RENOUVELLEMENT URBAIN

L'année 2024 marque une avancée majeure dans la mise en œuvre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

• Avenant à la convention NPNRU :

Finalisé en 2024, il actualise les crédits pour la reconstitution de l'offre (5 005 logements à reconstruire), finance les postes liés à la conduite de projets et intègre l'ensemble des bailleurs du territoire comme signataires, renforçant ainsi leur engagement dans les opérations de relogement et de reconstruction.

• Outils de pilotage :

Une base de données des opérations NPNRU a été mise au point, facilitant le partage d'informations avec les services internes, les partenaires et le grand public.

• Résultats 2024 :

1 067 logements ont été engagés au titre de la reconstitution de l'offre, doublant le volume par rapport à 2023.

RÉALISATIONS TERRITORIALES

De manière très opérationnelle, la Métropole met en œuvre des opérations d'aménagement en matière de développement économique, d'habitat et de renouvellement urbain. Elle met également en place la construction de la politique publique de l'habitat. Et elle pilote les chantiers de renouvellement urbain.

AMÉNAGEMENT OPÉRATIONNEL

En 2024, la Métropole a conduit des opérations en concession et en régie directe, comprenant :

- 30 opérations d'aménagement dédiées au développement économique,
- 20 opérations à dominante résidentielle,
- 6 projets de renouvellement urbain, visant à transformer et revitaliser le territoire.

LES RÉALISATIONS 2024

→ Secteur ouest Istres/Martigues

- Choix de la maîtrise d'œuvre pour aménager les espaces publics du NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain) de Port-de-Bouc.
- Validation de la phase PRO-DCE (études de projet - dossier de consultation des entreprises) des aménagements publics du NPNRU de Miramas.
- Livraison des travaux d'aménagement du chemin de Calameau et du secteur ouest de la Boule Noire dans la ZAC (zone d'aménagement concerté) de la Péronne à Miramas.
- Avancement des études de définition du projet d'extension de la ZAC du Tubé.

→ Secteur sud-est Marseille/Aubagne

- Achèvement des travaux de la phase 1 du programme des équipements publics du parc d'activité de Camp de Sarlier à Aubagne, et lancement des travaux de la phase 2.
- Agrément du projet de reconstitution de l'offre de logements de la cité Bassens sur la ZAC de Saint-Louis (Marseille 15^e).
- Lancement des études environnementales pour le dossier d'étude d'impact de la ZAC Château Gombert, poursuite des études AVP (d'avant-projet) de requalification du centre technopôle, préparation des appels à projets « activités ».
- Poursuite des études urbaines pour une nouvelle

programmation de la ZAC Vallon Regny (Marseille 9^e) et un nouveau schéma versant ouest, poursuite des ventes de lots et ateliers avec les promoteurs côté est.

- Début des travaux de construction d'un îlot de 51 logements sur la centralité Mirabilis de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe (Marseille 13^e et 14^e). Délivrance du permis de construire et début des travaux de construction du commissariat des 13^e et 14^e arrondissements de Marseille.
- Début des travaux de la dernière phase de requalification de l'allée des Calanques de la ZAC de la Jarre (Marseille 9^e).
- Reprise des travaux et de la commercialisation de la ZAC des Florides à Marignane.
- Démarrage de la construction de la cuisine centrale sur la ZAC Athelia V à La Ciotat et poursuite de la commercialisation.



→ Secteur nord Pays d'Aix/Salon

- Livraison en juillet de la première tranche de travaux de viabilisation de la ZAC Cap Horizon à Vitrolles. Lancement de la construction du P+R sur le plateau des Estroublans et lancement de la conception de l'ascenseur incliné sur la falaise « la Cuesta ». Démarrage de la commercialisation des lots viabilisés et lancement d'un appel à projet sur le lot 8.
- Lancement des travaux de la butte du Barry dans le centre ancien de Pertuis permettant de relier la place Saint-Pierre au pré du Roi.
- Choix du lauréat dans le cadre de l'appel à projet pour la réalisation d'un programme de 90 logements dont 40% de logements sociaux dans le cadre de la ZAC EcoQuartier du Vallat à Meyrargues.
- Démarrage des travaux d'aménagement des espaces publics sur le secteur « Phares et balises » dans le cadre du NPNRU Encagnane, et validation des études de projet de la place Romée de Villeneuve, à Aix-en-Provence.
- Désignation du maître d'œuvre pour la réalisation des travaux d'espaces publics dans le cadre du NPNRU des Canourgues à Salon-de-Provence.
- Commercialisation de 34 500 m² de terrain sur les ZAE (Zone d'activité économique) du secteur.

HABITAT

La Métropole met en œuvre les dispositifs d'intervention sur l'habitat privé, depuis des actions incitatives et d'accompagnement des propriétaires, locataires et syndicats de copropriétés jusqu'au volet coercitif de maîtrise foncière et recyclage de l'habitat dégradé, dans le cadre d'une politique publique forte sur la lutte contre l'habitat indigne.

Dans ce cadre, la Métropole pilote, notamment, quatre programmes d'intérêt général (PIG) sur les ex-Territoires Istres-Ouest Provence, Pays d'Aubagne et de l'Étoile, Pays d'Aix et Marseille Provence Métropole, une OPAH-RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain) à Marignane, deux plans de sauvegarde, aux Facultés, à Aix-en-Provence, et à la Mariélie, à Berre, ainsi que 8 secteurs de permis de louer à Martigues, Port-de-Bouc, Istres, Gardanne, Pertuis, Aubagne, Aix Facultés et Marignane.

L'institution porte également des actions pour accompagner la production d'un parc locatif conventionné dans l'ancien : démarche « Zéro logement vacant », promotion de l'intermédiation locative, du permis de louer...

80 M€

En 2024, l'Anah (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) a accordé près de 80 M€ de subventions (un record !) pour réhabiliter 5 200 logements privés, avec une part de plus en plus importante en faveur des copropriétés.



→ L'accompagnement au relogement

La Métropole a mis en place un service dédié à l'accompagnement au relogement des projets conduits dans le cadre du renouvellement urbain. L'année 2024 a permis l'installation d'instances de gouvernance du relogement à l'échelle de la métropole. Le comité de pilotage métropolitain a ainsi approuvé le 11 juin 2024 la convention de mutualisation du relogement par l'ensemble des partenaires.

L'INTERVENTION SUR L'HABITAT, À MARSEILLE

Depuis plusieurs années, la Métropole mène une action d'envergure contre l'habitat indigne, avec une intervention particulièrement soutenue à Marseille.

À ce jour, 518 logements sont en cours de réhabilitation dans le cadre du Programme d'intérêt général.

De plus, 386 copropriétés dégradées sont inscrites dans la file active de l'OPAH (Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat) transitoire. À fin septembre 2024, 203 copropriétés ont été subventionnées (l'objectif initial était de 158 copropriétés).

Le 19 décembre, trois nouvelles conventions d'OPAH-RU ont, en outre, été signées sur le centre-ville. Ces trois OPAH-RU visent une intervention sur environ 118 immeubles en copropriété et 34 immeubles appartenant à des propriétaires uniques. À ces objectifs de réhabilitation d'immeubles entiers, s'ajoute la rénovation des logements des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs, soit 487

logements.

Des concessions multithématiques, d'éradication de l'habitat indigne ou contractualisées avec la SPLA-IN dans le cadre du PPA (Projet partenarial d'aménagement), continuent, en outre, d'être mises en œuvre pour la maîtrise d'îlots prioritaires et d'immeubles. Dans ce cadre, la SPLA-IN a acquis en 2024 près de 30 immeubles. Un deuxième appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé, par ailleurs, et a permis de désigner un bailleur social (Erilia) pour le traitement de 7 immeubles du haut de la rue d'Aubagne.

L'année 2024 a enfin été marquée par le lancement des opérations du NPNRU Grand Centre-Ville, avec le début des premiers chantiers de recyclage de l'habitat ancien dégradé, menés par la **SPLA-IN**. Parmi eux, le projet emblématique de la **rue Jean Roque (6^e arrondissement)** vise la réhabilitation de 4 immeubles pour créer **16 logements locatifs sociaux**.



→ L'Espace accompagnement habitat se renforce

L'Espace accompagnement habitat (EAH) est un **guichet unique** dédié à l'accueil, à l'accompagnement des demandes de logement social et à l'information sur les aides à l'habitat privé. Il propose désormais **27 permanences** accessibles aux usagers, offrant : **conseil juridique, accompagnement social, accès au logement pour tous, ainsi qu'une orientation sur les dispositifs d'amélioration du parc privé et les aides spécifiques**.

29 300
usagers accueillis
en 2024, ce qui
représente une
augmentation de
18 % par rapport
à 2023.

→ Le permis de louer, véritable complément à l'action sur le parc privé

La Métropole pilote également la mise en œuvre du dispositif de permis de louer, avec 15 périmètres mis en place à l'échelle métropolitaine, dont deux nouveaux instaurés en 2024 sur les communes de Marignane et Septèmes-les-Vallons. En octobre, le conseil métropolitain a décidé d'ajouter deux îlots jugés prioritaires du centre-ville de Marseille à partir de mai 2025 : Hoche-Versailles et Belle de Mai.

Noailles est le premier secteur mis en place dès 2019 à titre expérimental. À ce jour, 1 247 avis ont été rendus, dont 401 avis favorables à la mise en location, 616 avis favorables sous condition de mise en conformité des logements et 230 avis défavorables. Grâce aux suivis des demandes après la délivrance des avis, 541 logements présentant initialement des désordres (ayant donné lieu à un avis défavorable ou favorable sous condition) sont devenus décents grâce à la réalisation de travaux préconisés.

→ Le traitement des grandes copropriétés dégradées

Depuis 2017, un partenariat entre l'État et les collectivités s'est structuré pour redresser les grandes copropriétés dégradées de la métropole. En 2024, sous le pilotage de l'EPF PACA, les études de préfiguration de l'ORCoD-IN (Opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national) ont été lancées sur quatre ensembles prioritaires (Consolat, Mail, Maurelette, Rosiers). Au total, le **Programme d'intérêt national (PIN)** couvre **13 ensembles immobiliers**, représentant **environ 6 300 logements** en difficulté. Cette démarche vise une intervention massive pour améliorer durablement le parc privé et l'articuler avec la rénovation urbaine.

LE RENOUVELLEMENT URBAIN

Partie intégrante de la politique de la ville, le renouvellement urbain vise la transformation des quartiers prioritaires en matière d'habitat et de cadre de vie. Sur le territoire métropolitain, 21 quartiers prioritaires soit près de 300 000 habitants sont concernés par le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

MARSEILLE

Avec 10 projets de portée nationale, Marseille est le plus grand chantier de renouvellement urbain de France. L'année 2024 a permis de finaliser la contractualisation avec l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) de tous les PRU (Programme de renouvellement urbain) à Marseille.

Les conventions de Campagne Lévêque et de La Cabucelle/Les Crottes ont ainsi été signées. Un avenant majeur au projet du GSBGM (Grand Saint-Barthélémy / Grand Malpassé) a aussi été validé permettant de porter l'ensemble des interventions prévues sur ce grand secteur. Enfin, le dernier projet a été validé par l'ANRU et délibéré par les collectivités en décembre : Frais-Vallon.

La globalité des PRU à Marseille représente un investissement total de plus de 2,2 Mds€, permettant ainsi :

- La démolition de 3 000 logements, dont 630 en copropriétés dégradées,
- Le recyclage de 1 500 logements privés,
- La réhabilitation de 3 400 logements,
- La reconstruction de 3 600 logements sociaux,
- La construction de 1 200 logements en diversification sur les sites de projets,
- La construction ou rénovation de 50 équipements publics,
- Et la restructuration urbaine de 14 sites.



→ Quartiers résilients

Les Quartiers prioritaires de la politique de ville (QPV) marseillais ont été lauréats de l'appel à projet Quartiers résilients, initié par l'ANRU, et ont ainsi bénéficié de 5,5 M€ de subventions complémentaires pour intégrer au mieux les enjeux du développement durable dans les projets de renouvellement urbain.

→ Engagement opérationnel des projets

L'année 2024 a permis de désigner les concessionnaires en charge de l'aménagement des PRU pour les projets qui n'en avaient pas encore : Soleam sur Air Bel et Campagne Lévêque, la SPLA-IN sur La Cabucelle, Erilia sur la Castellane-Bricarde, Marseille Habitat sur Kallisté.

→ Concertation

L'organisation des réunions publiques, engagées en 2023, s'est poursuivie avec les sites suivants : Campagne Lévêque, Font-Vert, Cité SNCF, La Cabucelle/Les Crottes, Kallisté et la Savine Vallon des Tuves. Chacune de ces réunions a rassemblé entre 100 et 150 habitants qui ont ainsi pu prendre connaissance de l'ampleur des projets qui allaient être conduits dans leur quartier dans les années à venir.

À la suite des remarques formulées par les habitants lors de la présentation du projet d'Air Bel, celui-ci a été retravaillé afin de mieux répondre aux attentes. L'évolution du projet validé par l'ANRU a été présenté lors d'une nouvelle réunion publique en juillet.



→ Relogement

Les projets de renouvellement urbain à Marseille nécessitent le relogement d'environ 2 300 ménages sur les 3 800 initiaux. Ces relogements se font dans une optique de parcours positif. Au cours de l'année 2024, plus de 700 relogements ont été réalisés.

SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

AIX-EN-PROVENCE - ENCAGNANE

- Signature de la convention en mars
- Démarrage des travaux sur les espaces publics en juin



SALON-DE-PROVENCE - QUARTIER DES CANOURGUES

- Toutes les opérations de démolition sont engagées (sauf tour B3)
- Toutes les opérations de réhabilitation ont été engagées (Erilia-Logirem livrée)
- Première étape de la réhabilitation de l'école Saint-Norbert
- Validation du projet du pôle santé sur le secteur Saint-Norbert (îlot sud)



MIRAMAS - MAILLE 1 MERCURE

- Démolition par foudroyage de 85 logements sociaux
- Fin du relogement de 154 ménages
- Démarrage de la construction d'un groupe scolaire



VITROLLES - LE LIOURAT

- Signature de la convention pluriannuelle avec l'ANRU le 19 février
- Signature de la charte de relogement inter-bailleurs le 22 mai
- Ouverture de la première tranche du groupe scolaire Robert Badinter en septembre (6 800 m² accueillant 13 classes en élémentaire, 9 classes en maternelle, et un plateau sportif).



LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'une des volontés métropolitaines est d'accentuer la participation citoyenne dans le déploiement de sa politique en faveur des quartiers politique de la ville. Les habitants des quartiers prioritaires ne sont plus seulement les bénéficiaires des actions menées au titre de la politique de la ville, ils en sont aussi les acteurs possédant l'expertise de leur territoire.

— LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN

En 2024, la Métropole a renforcé son action en faveur des quartiers prioritaires à travers son contrat de ville, baptisé « Contrat des Possibles ».

Parmi les avancées notables :

- Près de 16 conventions communales ont été signées permettant d'ancrer les projets dans les territoires.
- 96 projets de quartier ont été produits sur l'ensemble des 66 territoires prioritaires de la métropole.
- Une simplification administrative

importante a été mise en place permettant de fluidifier les démarches et d'accélérer la mise en œuvre des projets.

- De nouveaux outils ont été développés : un fonds micro-projet pour accompagner les petites structures locales et des budgets participatifs (3 nouveaux en 2024 à Aubagne, Aix-en-Provence et la Castellane).
- Des fonds publics ont été mobilisés pour soutenir des initiatives innovantes dont le but est de renforcer la cohésion

sociale et favoriser l'insertion des jeunes.

- Des actions concrètes en matière de mobilité, de développement économique, et même d'agriculture ont été menées pour accompagner le dynamisme des quartiers prioritaires.
- Près de 60 séminaires participatifs ont été organisés, permettant d'enrichir les projets, de garantir une réponse aux besoins réels des quartiers, et de renforcer l'adhésion des citoyens. Plus de 2 000 personnes y ont pris part.



— L'INSERTION

La Métropole Aix-Marseille-Provence met en place des politiques d'accompagnement spécifiques en direction des publics en grande fragilité et en situation d'exclusion professionnelle.

En 2024, plusieurs forums consacrés à l'emploi ont été ainsi organisés en partenariat avec l'ensemble des partenaires : France Travail, Département, Région, Villes et opérateurs.

La Métropole a également accompagné 6 050 demandeurs d'emploi dans le cadre de ses Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), dont l'objectif est de

favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté. Cela représente 8 % des demandeurs d'emploi de longue durée du territoire métropolitain inscrits depuis plus de 12 mois à France Travail.

À noter que la Métropole et France Travail ont signé en juin une convention de partenariat dans le but, notamment, de mieux collaborer et d'agir pour un territoire plus inclusif.

Des lieux d'accueil physique pour tous

La Métropole gère, par ailleurs, 12 centres ressources dédiés à l'emploi, la formation et l'insertion à destination de tout public : demandeurs d'emploi, salariés, étudiants, scolaires bénéficiaire du RSA, jeunes, seniors, entrepreneurs.



LA FABRIQUE DES PROJETS MÉTROPOLITAINS

La Métropole pilote de manière transversale des projets structurants, qui impactent fortement l'attractivité et le dynamisme du territoire et qui répondent à des enjeux de qualité de vie au quotidien en partenariat avec l'État, la Région, le Département...

La Fabrique des projets (FAB) gère, en direct, des études et des réalisations mais s'appuie également sur les directions existantes pour coordonner et harmoniser les actions de la Métropole sur ces initiatives.

MARSEILLE SAINT-CHARLES À 360°



- Lancement d'un marché de conduite d'opérations pour la mise en œuvre opérationnelle du projet urbain « Marseille Saint-Charles à 360° »
- Déclinaison graphique du schéma directeur de « Marseille Saint-Charles à 360° » afin de produire un plan guide
- Programmation urbaine : définition des trajectoires programmatiques sur un secteur élargi autour de Saint-Charles en vue d'alimenter la future opération d'aménagement
- Réalisation des premiers dessins de composition urbaine et estimation de la constructibilité sur le plateau des Abeilles
- Lancement de l'étude urbaine façade nord de la rue Honnorat
- Accompagnement de la SNCF et des partenaires à la compétition architecturale sur la future émergence de la gare nouvelle et son parvis
- Participation au Salon de l'immobilier pour faire valoir le futur projet Saint-Charles à un niveau national
- Poursuite du travail visant au lancement d'une consultation pour la requalification des espaces publics de la place des Marseillaises
- Lancement d'un marché d'urbanisme transitoire : étude de site, conception, fournitures et aménagements temporaires sur la place des Marseillaises et la place Victor Hugo à Marseille
- Développement d'un parcours d'art urbain sous le tunnel National et la rue Honnorat : sept fresques ont été réalisées en juin sous le tunnel National et sur le mur de la rue Honnorat sur environ 1000 m². Un programme de participation citoyenne a été déployé et a réuni 170 habitantes et habitants, notamment des jeunes femmes, afin d'inspirer les artistes.



LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR (LNPCA)

L'année 2024 a permis d'identifier les projets nécessitant un travail d'intégration et de mises en cohérence entre le projet d'infrastructure ferroviaire et les projets du territoire.

- **PEM (pôle d'échanges multimodal) Saint-André** : étude urbaine confiée à l'Agam (Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise) pour définir le projet urbain intégrant la halte ferroviaire et les programmes urbains du PEM
- **Passage à niveau Saint-André / Saint-Henri / Cauvet** : coordination des enjeux de mobilité et des besoins de la LNPCA pour aboutir à un scénario consensuel
- **Bassens** : prise en compte des enjeux des différentes parties pour aboutir à un plan de financement accepté par tous les partenaires
- **Faisceau Arenc-Radoub** : mise en relation des acteurs, notamment Euroméditerranée et SNCF Réseau, pour étudier le projet d'avenir d'élargissement
- **Plateforme logistique Sogaris** : mise en relation des acteurs, notamment Euroméditerranée et SNCF Réseau, pour mettre en cohérence les projets
- **PEM Arenc** : étude de fonctionnement urbain confiée à l'EPAEM (Établissement public d'aménagement Euroméditerranée) pour améliorer le rapport à l'espace public alentour et faire concilier les enjeux de mobilité et d'urbanité avec la LNPCA.



INGÉNIERIE FONCIÈRE ET PATRIMONIALE

La direction pilote la mise en œuvre des stratégies foncières et patrimoniales de la Métropole. Elle mène l'ensemble des opérations de valorisation du foncier, des processus d'acquisition ou de cession.

La Métropole a en charge le pilotage des opérations de construction et de réhabilitation d'équipements supports des politiques publiques métropolitaines. Elle mène aussi des travaux de réhabilitation, d'aménagement ou d'amélioration du patrimoine immobilier sur l'ensemble des bâtiments qui relèvent de sa propriété. Cette gestion du patrimoine immobilier de la Métropole inclut l'entretien et la maintenance des bâtiments, les interventions quotidiennes en régie et la gestion locative.

— STRATÉGIE PATRIMONIALE ET DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER

- Le conseil métropolitain a voté en avril une **stratégie immobilière** sur l'ensemble des bâtiments administratifs de la Métropole. Le scénario retenu ? La création de **6 sièges administratifs** métropolitains sur tout le territoire. Parallèlement, des audits énergétiques ont été menés sur 184 bâtiments afin de déterminer une stratégie à grande échelle de rénovation du parc immobilier métropolitain.
- Une **charte d'aménagement des bureaux métropolitains** a été votée en juin, permettant la transition vers de nouveaux modes de travail plus collaboratifs et représentatifs de nos habitudes de travail : prise en compte du télétravail, rationalisation des implantations grâce au « flex office » (absence d'attribution d'un poste de travail précis à un salarié), développement des espaces collaboratifs pour le travail transversal, etc.
- Le bâtiment Eko Active, situé au 174 boulevard de Paris à Marseille, a été sélectionné comme **projet pilote** pour appliquer la nouvelle charte d'aménagement des bureaux et ainsi accueillir l'ensemble des agents de la DGD ADHICT (Direction générale déléguée Aménagement durable, Habitat, Inclusion et Cohésion territoriale).
- Un **plan de cession/valorisation sur les biens bâtis « vacants »** a été initié. Un comité de labellisation a arbitré, en 2024, une méthodologie de travail sur ce plan de cession, avec, notamment, le lancement d'un premier échantillon de bâtiments à céder prévu pour 2025.
- Un **module « carnet de santé » AS-TECH** a été ajouté au logiciel de gestion patrimoniale. Ce module permet de visualiser l'état technique des biens, indispensable à la connaissance du patrimoine pour établir une réelle stratégie immobilière à l'échelle du parc.





— MAÎTRISE D'OUVRAGE

→ Opération de construction/ réhabilitation remarquable :

En 2024, la phase de gros œuvre de la médiathèque intercommunale d'Istres a été finalisée. Implanté au cœur du centre éducatif et culturel (CEC) « Les Heures Claires », cet équipement, de près de 4 000 m², qui représente un investissement de 23 millions d'euros, et destiné à la lecture publique, a été conçu comme un lieu d'échanges et de convivialité. Sa structure, intégrant un porte-à-faux de 6 mètres, mobilisant 3 500 m³ de béton et 420 tonnes d'acier, représente l'ambition métropolitaine en matière d'équipement culturel. La livraison est prévue pour septembre 2025. La mise en service définitive est attendue pour fin 2025.

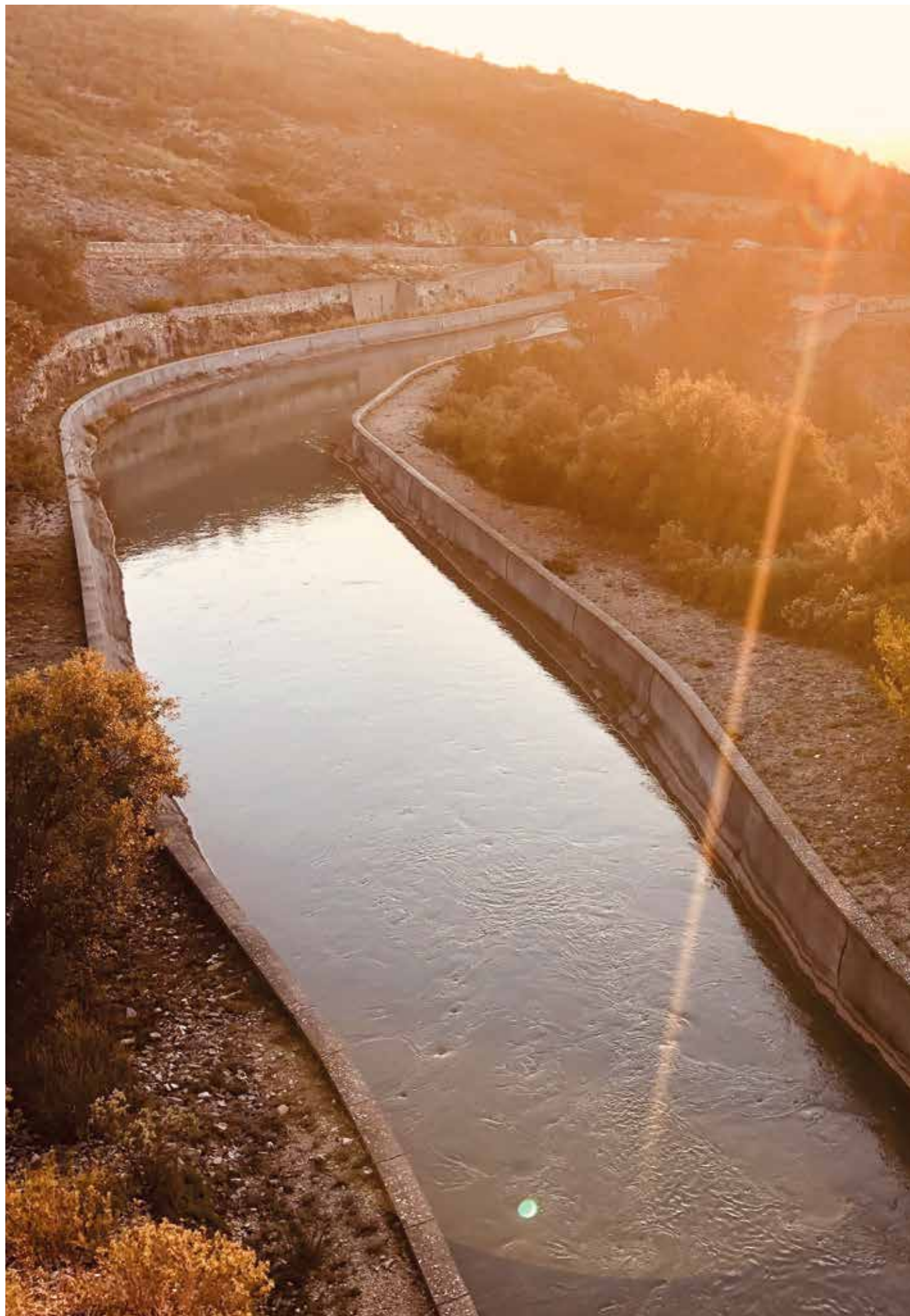
→ Opérations diverses :

- Des études pré-opérationnelles et d'acquisition foncière ont été menées pour la médiathèque de Port-Saint-Louis-du-Rhône.
- Des consultations et analyses ont été lancées pour la réhabilitation du bâtiment du golf à Miramas et la médiathèque d'Entressen.
- Le réseau aéraulique de traitement d'air à la piscine de Berre a été rénové.
- Le chantier sur les remparts de l'Hauture à Fos-sur-Mer a été mis en place.
- Le bâtiment du 62 chemin des Bellons, à Istres, a été démoli ainsi que 5 autres à Miramas dans le cadre du projet SNCF.



— FONCIER

- Des procédures complexes ont été mises en œuvre dans le cadre de plusieurs projets métropolitains structurants (Carbon Lab, modernisation du dépôt RTM d'Arenc, extension du BHNS ZENIBUS...).
- Les comités de labellisation du patrimoine ont été consolidés pour renforcer le pilotage des stratégies foncières et patrimoniales de la Métropole.
- L'Inventaire métropolitain des friches urbaines (IMéFu) a été poursuivi avec des investigations menées sur 28 communes supplémentaires.
- Un outil de veille des zones à urbaniser des PLU et PLUi a été développé.
- Un atlas des gisements potentiellement mutables du Projet partenarial d'aménagement a été élaboré dans les secteurs de Baille-Conception-Timone et Préfecture-Castellane.



GESTION DURABLE DU CADRE DE VIE ET DU CYCLE DE L'EAU

La Métropole a optimisé son fonctionnement afin d'offrir aux habitants un service de proximité toujours plus performant, que ce soit pour la distribution, l'assainissement, la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques ou encore la valorisation des déchets.

L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Aix-Marseille-Provence poursuit le déploiement de son Plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés (PMPDMA). Son objectif : réduire de 10 % le ratio annuel des déchets ménagers et assimilés par habitant en 2025 par rapport à 2015. L'enjeu est d'atteindre le « zéro déchet, zéro gaspillage » à l'horizon 2035.



En 2024, on note en matière de tonnages des déchets collectés et traités :

- Une stabilité des ordures ménagères résiduelles
- Une hausse de la collecte sélective de 4,5 %
- Une baisse des apports en déchèteries de près de 3 %

L'année 2024 a été marquée par le déploiement d'une collecte de biodéchets (718 tonnes ont été ramassées) et par les Jeux Olympiques qui ont attiré, à Marseille et sur l'ensemble du territoire, de nombreux visiteurs et spectateurs. Sur cette période les prestations de collecte et de propreté ont été renforcées.



COLLECTE ET PROPRETÉ : LES PRINCIPALES ACTIONS 2024

→ Optimisation des fréquences de collecte

Dans le cadre du développement des collectes séparatives, les fréquences de ramassage des ordures ménagères résiduelles (OMr) ont été réduites sur plusieurs communes de la zone 2 (Gémenos, Plan-de-Cuques, Septèmes-les-Vallons, Cabriès, Bouc-Bel-Air, Simiane-Collongue, Meyreuil, Pertuis, Peyrolles, Jouques, Meyrargues, Mimet, et Châteauneuf-le-Rouge), tandis que celles des emballages ménagers ont été augmentées si elles étaient inférieures à une fois par semaine. Une nouvelle collecte sélective en porte-à-porte a également été instaurée à Plan-de-Cuques.

CHIFFRES CLÉS 2024



616 255 tonnes
d'ordures ménagères
résiduelles collectées

81 804 tonnes de
déchets ramassées dans
le cadre de la collecte
sélective

328 554 tonnes
de déchets collectées en
déchèterie

5 590 tonnes de
déchets ramassées dans le
cadre d'autres collectes et
apports

718 tonnes de
biodéchets collectées

1 079 921
tonnes de déchets
ménagers et assimilés au
total pris en charge par
les différents services
métropolitains

— DÉCHÈTERIES, CENTRES DE TRANSFERTS ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

→ Mise en place de la collecte des encombrants sur rendez-vous

Depuis début 2024, la Métropole a repris la gestion directe de la collecte des encombrants sur rendez-vous dans plusieurs communes (dont Mimet, Gréasque, Rousset, Meyrargues et Saint-Paul-lès-Durance). À Aix-en-Provence, cette modalité a aussi été étendue au centre-ville, accompagnée d'une campagne de sensibilisation pour limiter les dépôts sauvages.

→ Préparation à la collecte des biodéchets

Conformément à la loi AGECE, une étude a été menée en 2024 pour installer plus de 360 points de collecte des déchets fermentescibles dans les communes de plus de 10 000 habitants. Cette démarche s'est faite en concertation avec les élus locaux. Les communes rurales seront, quant à elles, équipées de composteurs collectifs ou de solutions alternatives à définir.



→ Réorganisation du travail à l'unité de collecte d'Aubagne

Un nouveau cycle de travail a été mis en place en 2024 pour les agents de collecte d'Aubagne, afin de concilier qualité du service et conditions de travail. Cette évolution s'est accompagnée d'une refonte des circuits de collecte à effectif constant.

L'année 2024 a été marquée par une modernisation d'ampleur des systèmes de pesée sur les centres de transfert (CT), avec la généralisation progressive des codes missions, le changement de logiciels et la dématérialisation des supports (cartes et carnets). Des opérations ont été réalisées sur les sites de la Parade, Salon-de-Provence, Ensues, ainsi que sur les CTSud et CTNord, contribuant à une meilleure gestion logistique et à un rééquilibrage des vidages en fonction de la proximité des communes collectées.

Dans le domaine du recyclage, la Métropole a contractualisé avec de nouveaux repreneurs pour les matières issues des collectes sélectives (plastique, carton, aluminium), permettant d'augmenter les recettes de revente. Le traitement des biodéchets séparés a débuté avec plus de 718 tonnes prises en charge en vue du compostage. La plateforme du Vallon du Fou a bénéficié de la remise en état de son système de fermentation, tandis qu'une maintenance lourde a été engagée sur les équipements du centre de traitement multifilière.

S'agissant des déchets ultimes, l'ISDnD de l'Arbois a connu une année de travaux intensifs pour la construction des nouvelles alvéoles du casier B4 : gestion écologique de la faune protégée, terrassements massifs, pose de complexes d'étanchéité et création

de nouveaux ouvrages techniques. L'exploitation du casier B3 s'est poursuivie en vue de sa fermeture courant 2025, tandis que le taux de valorisation du biogaz a été maintenu à 98,7%. La certification ISO 14001 a été renouvelée.

Sur le site du Vallon du Fou, les efforts ont porté sur la poursuite de l'équipement en captage de biogaz, la réparation d'un dispositif d'étanchéité endommagé, une campagne de nettoyage des envols, ainsi que la mise en place d'un système de vidéosurveillance pour renforcer la sécurité et le contrôle des apports.

Concernant les sites en post-exploitation, la réhabilitation du réseau incendie sur le site de la Crau a été finalisée, tandis que les travaux d'installation d'un parc photovoltaïque ont démarré à Mallemort. Des contrôles environnementaux ont été réalisés sur l'ensemble des sites conformément aux prescriptions réglementaires.

En matière de déchèteries, l'année a vu le développement des prestations privées de déchèteries mobiles, la livraison d'un nouvel espace réemploi à Éguilles, ainsi que l'agrandissement et la rénovation de locaux des agents à Gémenos et au Rove. Des équipements complémentaires ont été installés (barrières de sécurité Vidok, citernes incendie, système LAPI) sur plusieurs sites du territoire.



ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET INFORMATION

OFFRIR UNE SECONDE VIE AUX PRODUITS ET OBJETS

En 2024, la Métropole a adopté une Stratégie de promotion du réemploi visant à structurer la filière, renforcer le maillage territorial et augmenter les volumes d'objets réemployés. Cette démarche vise à éviter 13 000 tonnes de déchets par an à l'horizon 2030.

Le dispositif engagé depuis 2021 a permis l'équipement de 25 déchèteries métropolitaines (soit 42 % du parc) d'espaces dédiés au réemploi. En 2024, ces espaces ont permis de détourner 347 tonnes d'objets des filières d'élimination.

La collecte des textiles s'est également développée, avec 848 points d'apport volontaire répartis sur le territoire, représentant une borne pour 2 251 habitants. Pour renforcer la sensibilisation, la Métropole a lancé la première « Course des textiles » dans 24 écoles volontaires. Cette opération pédagogique a permis de collecter 16 tonnes de textiles, valorisés par les opérateurs conventionnés.

Enfin, un appel à projets restreint a été relancé en fin d'année pour développer la récupération des textiles, linges et chaussures sur six communes de la zone ouest, en réponse aux difficultés rencontrées par l'un des opérateurs de collecte.



VALORISER LES BIODÉCHETS

En 2024, la Métropole a poursuivi le déploiement de solutions de gestion de proximité des biodéchets, avec pour objectif de favoriser le tri à la source et de limiter les volumes collectés.

Dans le cadre du développement du compostage individuel, collectif et lombricompostage, 168 permanences de distribution ont été organisées dans 19 communes. Près de 7 900 composteurs et 1 524 lombricomposteurs ont été réservés. Par ailleurs, 44 nouveaux sites de compostage collectif ont été mis en service, portant le total à 341 sites actifs sur le territoire.

La collecte séparée des déchets alimentaires s'est renforcée avec l'installation de 990 nouveaux abris-bacs, en 2024, pour un total de 1 065 sites en fonctionnement. Ces équipements ont permis de collecter plus de 700 tonnes de biodéchets destinés à être transformés en compost. À Marseille, un dispositif de communication de proximité a accompagné ce déploiement avec 45 000 affiches et 14 000 bioseaux distribués.

Parallèlement, 204 opérations ponctuelles de broyage de déchets verts ont été organisées dans 83 communes, permettant de traiter 593 tonnes de végétaux et de sensibiliser 818 habitants aux pratiques de réduction et de valorisation locale des déchets verts.



SENSIBILISER AUX BONNES PRATIQUES

En 2024, la Métropole a poursuivi ses actions de sensibilisation en faveur de la réduction et du tri des déchets à destination des habitants, des communes et des organisateurs d'événements.

Plus de 220 stands de sensibilisation ont été organisés dans des lieux publics (marchés, centres commerciaux, événements culturels), permettant de toucher environ 10 200 personnes. Par ailleurs, 25 000 logements ont été sensibilisés par du porte-à-porte.

La Métropole a également renforcé son accompagnement auprès des communes, avec l'organisation de 7 webinaires et 5 réunions en présentiel sur des thématiques variées : biodéchets, éco-manifestations, lutte contre les dépôts sauvages, mutualisation de services... Un guide pratique intitulé *Des trésors verts dans ma commune* a été diffusé.

Cet accompagnement a permis :

- La réalisation de 26 diagnostics déchets,
- L'implication de 33 communes sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion des biodéchets,
- L'installation ou relance de 10 composteurs collectifs en milieu scolaire, avec formation des équipes,
- La sensibilisation des agents de 10 communes,
- La mise en œuvre des nouvelles modalités de facturation des services déchets,
- L'adhésion de 3 communes à la centrale d'achat régionale pour le traitement des biodéchets.

Enfin, la Métropole a mis en œuvre une charte des manifestations écoresponsables, désormais obligatoire pour les événements accueillant plus de 5 000 participants. En 2024, près de 40 événements ont été recensés et 16 chartes signées, conditionnant la prise en charge des déchets par la Métropole selon le respect des engagements pris par les organisateurs.



DE NOUVELLES ACTIONS CONCRÈTES POUR FAVORISER LE TRI, LE RÉEMPLOI ET LA PROPRETÉ

En 2024, la Métropole a renforcé ses efforts pour améliorer la gestion des déchets et encourager le tri, le réemploi et la propreté urbaine à travers plusieurs actions visibles et pratiques.

→ Des nouvelles filières de tri en déchèterie

De nouvelles catégories de déchets sont désormais mieux triées grâce à la mise en place de filières spécifiques (plâtre, bois, jouets, meubles, bricolage...). Cela permet un soutien financier ou logistique renforcé pour optimiser le recyclage et le réemploi. Des bacs adaptés et une meilleure organisation facilitent la participation des usagers.

→ Collectes de proximité : du tri au pied de chez soi

Des collectives locales, mises en œuvre par Ecologie, menées à Marseille et Aubagne, offrent une solution pour la récupération des déchets d'équipements électriques et électroniques, des articles de sport et de loisirs, et des piles. En 2024, près de 2 tonnes ont été collectées. La Métropole a déployé ce dispositif dans deux ports pilotes : La Ciotat et La Pointe Rouge.

→ Plus de tri hors du domicile

Pour accompagner les habitants et touristes dans leurs gestes de tri en ville, la Métropole a installé de nouveaux équipements dans les lieux très fréquentés : Vieux-Port, parcours olympique, aéroport, gares et quartiers commerçants.

→ Lutte contre les déchets sauvages

Un plan de lutte contre les dépôts sauvages a été lancé dans 23 communes. Il comprend :

- le renforcement du nettoyage dans les points sensibles,
- l'installation d'équipements anti-déchets (corbeilles avec éteignoirs, filets, grilles...),
- des études de suivi,



- et surtout, des campagnes de sensibilisation, auprès du grand public, des scolaires et des agents de terrain.

PROTECTION DU CYCLE DE L'EAU

La Métropole a pour mission générale la définition d'une politique globale de l'eau, de l'assainissement, du pluvial en tenant compte des enjeux écologiques visant une gestion quantitative et qualitative raisonnée de la ressource en eau.



Au niveau stratégique, elle a la charge de l'élaboration, de l'organisation et de la mise en œuvre des schémas directeurs métropolitains de l'eau potable, de l'assainissement et du pluvial. Elle planifie et réalise les investissements dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale. Elle pilote la politique tarifaire. Elle contrôle la performance des exploitants. Elle a aussi pour mission l'harmonisation des modes de gestion et la convergence tarifaire progressive à service équivalent.

— LES RÉALISATIONS PHARES DE L'ANNÉE

→ L'approbation des premiers Schémas directeurs métropolitains de l'eau et de l'assainissement

Ces outils de programmation et de gestion vont permettre d'avoir une vision globale des besoins et des solutions envisageables à l'échelle métropolitaine afin de garantir la continuité et la pérennité des services. Il s'agit d'outils préalables indispensables à la réalisation de travaux structurants et au développement économique et urbain.



→ L'achèvement des travaux d'envergure de réhabilitation de l'aqueduc de Roquefavour

Il s'agit du plus haut aqueduc en pierre de taille du monde, classé monument historique, qui fait partie des joyaux

architecturaux de la métropole. Construit de 1841 à 1847, il permet d'acheminer l'eau de la Durance jusqu'à Marseille et 36 communes voisines, via le canal de Marseille.

Il a fait l'objet d'un chantier exceptionnel qui a duré près de 44 mois, dans le but de stopper sa dégradation naturelle et de sécuriser l'édifice.



→ L'extension de l'unité de méthanisation de l'usine des boues de Marseille

Mise en service en 2019, l'unité de méthanisation permet de transformer les boues issues du traitement des eaux usées de 17 communes en biogaz avant de l'injecter dans le réseau public. Les travaux d'extension menés en 2024 visant à augmenter la production de biométhane confirme la volonté de construire un territoire plus vertueux, soucieux de préserver son environnement.

La production de biométhane est passée à 37 000 MWh par an, soit 35 % de plus que la capacité initiale.

Désormais, plus de 3 000 foyers du quartier de la Soude (9^e arrondissement), situé à proximité de l'usine des boues, bénéficieront d'un chauffage plus écologique. Grâce à ce projet, la Métropole devient un des plus importants producteurs français d'énergie verte issue d'une ressource locale renouvelable.

→ De nouveaux contrats de Délégation de service public (DSP) ambitieux

Après une procédure de plus d'un an, pilotée par la Métropole, les nouveaux contrats de DSP en eau et en assainissement sur le territoire nord-ouest de la métropole ont été attribués fin 2024 avec des clauses exigeantes pour un service à l'usager de qualité avec des tarifs maîtrisés.





CHIFFRES CLÉS



102 unités de production, mobilisant principalement des eaux de surface

7 782 km de réseau et 55 km de réseau renouvelés chaque année

130 millions de m³ par an d'eau potable fournis aux habitants

L'EAU POTABLE

La Métropole a pour principales missions de garantir l'accès de tous à l'eau potable et d'assurer une gestion durable de la ressource. Les différentes pressions exercées sur cette dernière, accentuées par les aléas climatiques (sécheresses, inondations), la dégradation de la qualité des eaux de surface, le développement de l'urbanisation et la diminution de la ressource sont autant de défis à relever dans les années futures. Dans ce contexte, la Métropole a engagé une politique ambitieuse de préservation de la ressource et d'optimisation de son usage avec une stratégie de sécurisation, de modernisation, d'amélioration et d'extension des systèmes d'alimentation en eau brute et en eau potable.

LA MÉTROPOLE INVESTIT

La Métropole investit en moyenne plus de 70 M€ par an pour améliorer et développer les infrastructures.

En 2024, plusieurs projets étaient encore à l'étude : la rénovation des aqueducs Valbonette, Valmousse, La Clue et Gazay sur le canal de Marseille, la sécurisation des opérations de délimonage du bassin de Saint-Christophe, l'augmentation

de la capacité de production de l'usine de Vallon Dol à Marseille, le déplacement de la canalisation sous la parcelle de la Carsat, à Marseille, ainsi que la sécurisation mutuelle des réseaux d'alimentation des étages 2 et 3, des travaux qui permettront ultérieurement d'envisager le secours en eau potable de l'usine de Pin-Vert, à Aubagne.

En 2024, la Métropole a également commencé à sécuriser l'alimentation du Réservoir-Village de Sausset-les-Pins ; elle a conforté la dérivation du canal de Marseille dite Camoin-Aubagne, étendu les réseaux d'eau potable du Vallon de l'Oule, à Allauch, et renforcé le réseau d'eau potable sur le secteur de Port-Miou à Cassis. L'institution a également connecté les réseaux d'eau potable d'Istres et Miramas afin de sécuriser l'adduction d'eau sur les deux communes, lancé le déploiement de la télérelève sur les communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts, et renouvelé les réseaux du quartier La Lèque, à Port-de-Bouc.



LA MÉTROPOLE AGIT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour préserver la ressource, la Métropole travaille à l'amélioration du patrimoine. À titre d'exemple, les travaux réalisés sur le canal de Marseille ont permis d'économiser 100 millions de m³ d'eau par an au cours des 25 dernières années, soit 12 M€ par an.

Elle optimise les process des usines et prend systématiquement en compte le développement durable dans les investissements. Le déploiement progressif de la télérelève des compteurs d'eau permet la détection, en temps réel, des fuites et une meilleure maîtrise des consommations par l'utilisateur.

La Métropole valorise aussi la biodiversité végétale de ces équipements : plantation, lutte contre les espèces invasives ; végétalisation des toits de réservoirs...

Pour répondre à des politiques de réduction et compensation des gaz à effet de serre, certains services de l'eau travaillent, en outre, à l'optimisation de leurs bilans carbone. Ainsi, sur le

périmètre de l'ex-Territoire Marseille Provence, le service de l'eau est l'un des premiers sur le plan national à afficher une « neutralité carbone ».

Pour améliorer les performances énergétiques, la Métropole développe également la production et l'utilisation d'énergies renouvelables. Dans cet objectif de nombreux sites du service de l'eau ont été équipés de panneaux photovoltaïques ou turbines, et des projets sont à venir.



→ La solidarité

Dans le cadre d'un programme de solidarité et de coopération internationale pour l'eau et l'assainissement, la Métropole et ses délégataires soutiennent des actions permettant d'améliorer l'accès à l'eau et l'assainissement dans les pays en développement. Depuis 2016, grâce à un appel à projets à destination des associations, 78 projets répartis sur 21 pays ont profité de ce programme.

Sur le territoire métropolitain, le Fonds Access'Eau, de plus de 1 M€, est dédié à la solidarité envers les plus démunis. Il couvre aussi bien l'ensemble des dispositifs d'aides curatives que les actions de prévention.

En 2024, dans le cadre du Pacte des solidarités, contracté avec l'État, des subventions ont été allouées par la Métropole à deux associations, Solidarités International et Just, pour améliorer et sécuriser l'accès à l'eau et l'assainissement des populations en grande précarité, à Marseille.

L'ASSAINISSEMENT

Le service public de l'assainissement doit garantir les enjeux de santé publique liés au transport, au traitement des effluents, et préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants dans les rivières, l'étang de Berre et la mer.

La stratégie poursuivie se décline selon 5 axes intégrant l'élaboration d'un schéma directeur métropolitain de l'assainissement et l'établissement d'une programmation d'actions adaptées aux objectifs fixés.

CHIFFRES CLÉS



71 stations d'épuration

5 523 km de réseau

18 km de réseau renouvelés chaque année

117 millions de m³ d'eaux usées traités





LES INVESTISSEMENTS

Chaque année, les services de l'assainissement investissent en moyenne plus de 70 M€ par an pour améliorer et développer les infrastructures.

En 2024, plusieurs projets étaient encore à l'étude, à l'image de l'assainissement collectif du quartier de Fonsainte à La Ciotat ou de l'extension du réseau d'assainissement impasse et chemin des Cigales à Allauch.

Par ailleurs, fin 2024, la Métropole avait quasiment terminé la construction du bassin de rétention d'eaux usées et pluviales sous la place capitaine Gèze à Marseille.

Vingt postes d'injections de Nutriox® ont aussi été mis en service pour lutter contre les odeurs issues du réseau d'assainissement de Marseille. Le Nutriox® est un produit inoffensif qui évite la fermentation. En complément, les ouvrages les plus odorants de la station d'épuration ont été couverts offrant ainsi aux travailleurs de la station de meilleures conditions de travail et par conséquent une diminution des émanations d'odeurs hors de la station. Un plan d'action consistant à renouveler les installations de traitement d'air a aussi été initié au niveau de la station d'épuration de La Ciotat.

En outre, la Métropole a renouvelé le réseau d'assainissement structurant de la vallée de l'Huveaune ; la station d'épuration de Sénas a été réceptionnée ; le traitement des effluents de Charleval a été mis en conformité ; et le réseau d'assainissement a été étendu sur les communes de Martigues (quartier collège Pagnol) et de Port-de-Bouc (quartier des Arcades).

LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

La Métropole s'est lancée dans la recherche d'éventuels paramètres émergents dans les eaux usées traitées, en vue de protéger le milieu naturel et les habitants. Elle a décidé d'évaluer en priorité la présence de perturbateurs endocriniens dans les systèmes d'assainissement de Marseille, Marignane et La Ciotat.

Le schéma directeur métropolitain examine, station par station, le potentiel de réutilisation des eaux usées. Plusieurs sites ont été identifiés sur lesquels vont se concentrer les études et futurs travaux en la matière.

→ La neutralité carbone et énergie

Pour répondre à des politiques de réduction et compensation des gaz à effet de serre, certains services d'assainissement travaillent à l'optimisation de leurs bilans carbone.

Pour améliorer les performances énergétiques, la Métropole développe la production et l'utilisation d'énergies renouvelables. Dans cet objectif, des sites sont maintenant équipés (STEP Aix-Ouest, usine de La Ciotat) et des projets d'installations de panneaux photovoltaïques sont à venir.

Actuellement, 4 sites utilisent la chaleur issue du réseau public d'eaux usées pour chauffer leur installation : le Cercle des Nageurs de Marseille, le siège de 13 Habitat et le siège d'Arema, à Marseille, ainsi que la station Pioline à Aix-en-Provence. De plus, le Schéma directeur métropolitain d'assainissement a permis d'identifier 5 sites potentiels supplémentaires à étudier.

Une stratégie de déploiement des installations pour la méthanisation des boues d'épuration sur l'ensemble du territoire métropolitain a été élaborée. En 2024, l'usine des boues de Sormiou, à Marseille, a été étendue permettant d'augmenter sa capacité de production de plus de 33 % pour chauffer 3 300 logements. À Aix-en-Provence, la station d'épuration de la Pioline, livrée en 2023, permettra, à terme, d'alimenter l'équivalent de 850 foyers en énergie verte et locale.

La Métropole programme, qui plus est, la construction de 3 sites supplémentaires de méthanisation afin de traiter l'ensemble des boues produites sur le territoire.



L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif est une réponse durable et adaptée au traitement des effluents des habitations qui ne peuvent pas être raccordées au réseau public d'assainissement.

En 2024, près de 3 400 contrôles ont été réalisés par les agents du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) sur les 50 000 installations que compte le territoire du SPANC métropolitain. Près de 450 vérifications de travaux ont notamment été effectuées chez les usagers dans le cadre de créations ou de réhabilitations d'installations d'assainissement.

En juin 2024, le conseil de la Métropole a adopté une tarification unique des contrôles des installations d'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire dans un souci d'égalité de traitement des usagers. Cette nouvelle tarification est entrée en application le 1^{er} janvier 2025.



— LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Le réseau pluvial urbain est constitué de l'ensemble des grilles, des avaloirs, des fossés, des conduites souterraines et des ouvrages de traitement établis sur le domaine public. Cet important patrimoine s'étend sur environ 4 000 km de fossés et de réseaux souterrains. Il comprend plus de 80 000 ouvrages d'engouffrement et 600 bassins de rétention publics.

La stratégie poursuivie se décline suivant 4 axes : réduire les secteurs sujets à inondation et ruissellement ; améliorer la maîtrise des écoulements ; développer une gestion patrimoniale raisonnée pour une durabilité des infrastructures ; favoriser l'infiltration et la désimperméabilisation urbaine.

À court terme, les objectifs de la Métropole sont, notamment, de cartographier précisément l'ensemble du réseau hydrographique, de mettre en évidence les dysfonctionnements existants, de réaliser un diagnostic du fonctionnement actuel du système de gestion des eaux pluviales, d'élaborer un zonage pluvial, et de développer une programmation pluriannuelle de travaux d'amélioration et d'extension du réseau pluvial. L'ensemble de ces données permettront de concevoir un schéma directeur pluvial métropolitain.

LA MÉTROPOLE INVESTIT

La Métropole investit plus de 32 millions d'euros par an pour améliorer et développer les ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines.

En 2024, la Métropole a poursuivi le déploiement des schémas directeurs et l'inventaire des ouvrages pluviaux. Parmi les travaux majeurs réalisés, on peut citer la poursuite des aménagements pluviaux des quartiers de la Grave et des Xaviers, à Marseille afin d'apporter une réponse aux problèmes d'inondation et d'assainissement. Les travaux de la 2^e phase ont été réceptionnés en 2024. D'autres phases suivront jusqu'en 2027.



LA MÉTROPOLE INNOVE ET AGIT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Débuté en 2020, le déploiement de 5 000 avaloirs connectés s'est terminé en 2023 à Marseille. Des capteurs mesurent ainsi le niveau de dépôt de déchets, ce qui permet de planifier et de piloter les équipes d'interventions en charge du curage et du nettoyage des avaloirs.

Des moyens d'inspection et d'intervention dans les canalisations et ouvrages sont aussi développés par les exploitants, comme par exemple le drone équipé de caméra permettant une inspection vidéo des ouvrages non visitables.



PILOTAGE

DU GRAND CYCLE DE L'EAU

La politique métropolitaine du littoral et de ses contrats s'appuie sur des documents fixant et délimitant des cadres d'actions : livre bleu, contrat de baie, contrats de rivière, contrats de nappe, et contrat d'étang. Quant à la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), cette initiative concerne l'entretien de plus de 2 000 km de cours d'eau irriguant le territoire, et permet le développement des ouvrages de protections contre les crues.

— MER, MILIEUX AQUATIQUES ET ZONES HUMIDES

LA MER ET LE LITTORAL

L'année 2024 a été particulièrement intense pour le contrat de baie. Dans la continuité du contrat de baie initié en 2015, le contrat de transition a couvert la période 2023-2024. Il s'est inscrit dans le cadre du 11^e programme d'aide de l'agence de l'eau, qui s'est achevé. Ce contrat reposait sur trois grands défis, englobant l'ensemble des actions prévues. Ces actions ont été mises en œuvre par 25 porteurs de projets, chargés d'assurer le bon déroulement des 60 initiatives planifiées.

Dans le même temps, la Métropole a élaboré le contrat de baie 2^e vague, intitulé « des rivières à la mer », s'étalant sur la période 2025-2030. Pour cette nouvelle génération, l'institution, en accord avec l'agence de l'eau, a décidé d'intégrer les actions « rivières » portées par l'Epage HuCA dans le périmètre du contrat. Une large concertation territoriale a eu lieu intégrant les partenaires de la mer et ceux des rivières, à travers plusieurs séries de commissions.

En 2024, la Métropole a également lancé un appel à projets « sensibilisation au milieu marin » permettant de financer une quinzaine d'actions. Des outils pédagogiques animés ont été conçus afin de sensibiliser les enfants en primaire à la biodiversité marine, la connaissance et la protection du littoral métropolitain.



LES NAUTICALES

L'événement, qui accueille les passionnés de voile, de nautisme et, plus généralement, tous les amoureux de la Méditerranée, a mis l'accent sur l'écologie et proposé, en cette année olympique, une nouveauté : la Métropole des Jeux, un événement festif et grand public, ouvert à tous, autour des sports nautiques, mais aussi du breaking et du cinéma.

La Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône ont proposé par ailleurs, sur leur stand commun, un programme riche en animations, rencontres, tables rondes...



— LES ZONES HUMIDES

À la suite de l'élaboration de l'atlas des zones humides livré en février 2024, la Métropole a lancé son Plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH). Cette vaste étude démarrée en octobre 2024 a consisté, dans un premier temps, à valider la méthode d'identification et de hiérarchisation des zones humides avec tous les partenaires concernés. Elle sera totalement réalisée en 2025.

Déjà impliquée dans la définition des mesures compensatoires de la ZAC des Florides, à Marignane, la Métropole a également élaboré une réflexion stratégique à l'échelle du territoire concernant la démarche ERC (éviter, réduire, compenser) dédiée spécifiquement aux zones humides.



→ Le site du Bolmon

La gestion du site de l'étang de Bolmon est placée sous le pilotage de la Métropole. Elle pilote de nombreux projets. Parmi les avancées notables en 2024, on peut citer :

- Les 100 000 € mobilisés pour l'entretien, la gestion des déchets, les travaux...
- Le bilan des connaissances sur la lagune et le Grand Valat réalisé.
- L'important travail de diagnostic agricole effectué avec le Conservatoire du littoral afin de faciliter l'installation d'agriculteurs tout en préservant la biodiversité sur les parcelles acquises ces dernières années.
- Le développement d'actions d'éducation à l'environnement à destination des scolaires.
- L'extension du périmètre de gestion aux terrains qui ne sont pas de la propriété du Conservatoire du littoral (communaux et métropolitains).
- La mise à plat et la refonte du plan de gestion selon les nouvelles prescriptions de l'État.





— LA GEMAPI

La Métropole a pour ambition de prévenir les inondations et de valoriser son patrimoine naturel dans un contexte de dérèglement climatique. En 2024, elle a beaucoup œuvré en ce sens.

Pour prévenir les inondations, la Métropole a mis en place une veille hydrométéorologique, entretenu les cours d'eau, posé des repères de crue...

Afin de réduire le risque, elle a développé des plans d'action, créé des zones d'expansion des crues, désimperméabilisé, entretenu les digues, créé divers dispositifs pour réduire la vulnérabilité des territoires...

Enfin, dans le but de préserver les milieux aquatiques, la Métropole a notamment mis en place des actions d'éducation et de sensibilisation et lancé son Plan de gestion stratégique des zones humides.



TRANSITION ENVIRONNEMENTALE, SPORT, CULTURE ET ÉQUIPEMENTS

Lutte contre le changement climatique, amélioration de la qualité de l'air, préservation de la biodiversité, protection des paysages, agriculture et alimentation locale... Mais aussi gestion des ports de plaisance, soutiens à l'accès à la culture et au sport... Sur toutes ces thématiques essentielles pour l'avenir du territoire, la Métropole élabore une stratégie globale et transversale avec des actions très concrètes.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

La Métropole engage des mesures concrètes et ambitieuses pour réussir les transitions écologique et énergétique. Elle valorise la biodiversité et veille sur les espaces naturels. Elle agit également pour un développement responsable de l'agriculture provençale et pour la souveraineté alimentaire du territoire.

— AGRICULTURE ET ALIMENTATION DURABLES

Lancé en 2022 par la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône, le plan d'actions en faveur de la souveraineté alimentaire du territoire vient renforcer la stratégie du Projet alimentaire territorial (PAT) débuté en 2018 avec le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays d'Arles.

POUR UNE AGRICULTURE LOCALE

Pour dynamiser l'agriculture locale, il est indispensable de préserver les terres agricoles. Cet enjeu est intégré au SCoT en cours d'élaboration, mais aussi dans les documents de planification et de programmation, et en amont des projets d'aménagement. La Métropole accompagne ainsi la commune de Jouques, notamment, pour la création d'une zone agricole protégée.

La Métropole favorise également l'installation d'agriculteurs sur le territoire. Quatre se sont implantés l'an dernier sur deux exploitations situées à Cuges-les-Pins et Saint-Victoret. Par ailleurs, l'institution propose et met en œuvre des actions relatives à l'optimisation de l'usage de l'eau.

Enfin, la Métropole soutient le développement de l'agriculture urbaine. Elle est ainsi toujours aux côtés des 4 exploitations agricoles installées par l'institution en 2021. Elle accompagne aussi un aviculteur ainsi qu'un agriculteur spécialisé dans l'agroforesterie.



POUR UNE ALIMENTATION LOCALE

Cet enjeu est au cœur du Projet alimentaire territoriale mis en place par la Métropole en co-pilotage avec le PETR du Pays d'Arles.

Le développement des circuits courts compte parmi les priorités de cette démarche collective. Aix-Marseille-Provence anime, en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, deux Halles de producteurs : une à Plan de Campagne, l'autre à La Barrasse, à Marseille. Ces lieux de vente directe en demi-gros permettent la valorisation des produits locaux de saison, à des prix abordables pour les consommateurs. À noter que des études ont été lancées pour le déploiement d'une nouvelle halle dans le 7^e arrondissement de Marseille.



→ Vers une restauration collective locale et durable

La PAT anime le réseau « Nos Cantines durables » qui a pour objectif de réunir les acteurs de la restauration collective du territoire autour de la nécessité de développer une alimentation de proximité. En 2024, 112 événements ont été organisés : ateliers de cuisine, rédaction des marchés publics pour davantage de local... Au travers d'un appel à projets, 13 collectivités bénéficient d'un accompagnement individualisé.



→ L'accès pour tous à une alimentation locale et durable

En 2024, dans le cadre de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi avec l'État, la Métropole a financé plusieurs initiatives : marchés de produits du territoire solidaires, paniers alimentaires locaux, ateliers de sensibilisation, groupements d'achats... Toutes ces actions ont permis d'accompagner 4 000 personnes en situation de précarité dans une démarche de reconnexion avec une alimentation locale et durable.



LA VALORISATION DU PATRIMOINE AGRICOLE

La Métropole participe à l'organisation du Salon des Agricultures de Provence. En 2024, l'événement a été une nouvelle fois très attractif avec 250 producteurs et 77 000 visiteurs ! La Métropole a également été présente au Salon international de l'agriculture de Paris pour valoriser l'agriculture provençale.

En 2024, la Métropole a également organisé la première édition du Prix agricole des produits de Provence, récompensant 11 producteurs du territoire dans différentes catégories (vin, huile d'olive, miel, etc.). Ces producteurs ont notamment bénéficié d'une promotion de leurs produits sur divers événements.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La Métropole concentre son action sur les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables et locales ainsi que sur l'acheminement de l'énergie.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

La Métropole accompagne les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique. En 2024, la subvention métropolitaine pour les structures d'accompagnement des ménages était de 910 416 €.

La Métropole souhaite faire porter l'effort en particulier sur les copropriétés. Près de 160 copropriétés ont été accompagnées à la préparation aux travaux en 2024 (nombre qui a doublé entre 2023 et 2024) et plus de 900 actes d'informations à destination de copropriétés ont été réalisés.



CHIFFRES CLÉS

38 % de l'énergie est consommée par l'industrie, ce qui représente le premier secteur consommateur d'énergie.

16 % de l'énergie est consommée par les bâtiments résidentiels et tertiaires.



19 %, le ratio de production d'énergies renouvelables par rapport à la production totale.



LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

La Métropole agit également pour la rénovation énergétique des bâtiments publics. Elle a notamment mobilisé des financements nationaux dans le cadre du programme ACTEE (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique). En pilotant des candidatures groupées à ce programme avec les communes volontaires, elle a permis de subventionner les dépenses d'ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine. Au total, sur la période 2021-2023, près de 400 bâtiments publics ont bénéficié des diagnostics et études préalables aux travaux. 36 communes sont engagées aux côtés de la

Métropole. Pour prolonger cet effort sur la période 2024-2026, une nouvelle candidature au programme ACTEE - Fonds CHÊNE a été déposée en décembre 2023 par la Métropole en groupement avec plus de 30 communes et les opérateurs associatifs, portant sur près de 300 bâtiments.

Par ailleurs, ce programme finance des postes d'économies de flux, soit en interne aux communes, soit au sein des opérateurs associatifs qui mutualisent cette compétence pour accompagner les petites communes. En 2024, une vingtaine de communes bénéficient de ce service

grâce à 6 économies de flux mutualisés. Ce travail a notamment permis de consolider les données de plus de 700 bâtiments communaux et de lancer les stratégies de rénovation énergétique, avec l'accompagnement à la réalisation d'environ 215 études. En outre, plus de 200 000 € d'économies ont été réalisées au total par les communes participantes grâce à une première optimisation d'abonnements. La Métropole a décidé de renforcer cette action en complétant le financement de ce service au-delà du programme ACTEE, permettant ainsi de toucher une quinzaine de communes supplémentaires.

LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Entre 2021 et 2024, la Métropole a mis en œuvre le **Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT)**. Durant cette période, **8 projets** ont été validés par la Commission d'attribution des aides, représentant **4,2 millions d'euros de financements** pour un investissement total de **12,7 millions d'euros**. Ces projets visent une production annuelle de **15 GWh (gigawatt-heure) d'énergies renouvelables (EnR)**. En parallèle, **une trentaine de notes d'opportunité** ont été réalisées, et plusieurs projets sont actuellement en phase d'émergence. Alors que le contrat arrive à son terme, la Métropole et l'Ademe préparent son **renouvellement pour 2025**. Depuis 2021, la Métropole a accompagné **plus de 50 communes** dans le développement de projets EnR, en complément du CCRT. Ce soutien s'est traduit par **une trentaine d'études d'opportunité** réalisées, et l'**accompagnement de deux appels à manifestation d'intérêt (AMI) photovoltaïques**.

En 2024, la Métropole et le Département ont créé une Société publique locale (SPL) destinée à accompagner ou porter les projets de production d'énergie renouvelable. La SPL est dotée d'un capital de 3,5 M€ apporté à parts égales. L'objectif est de lancer les premières opérations dès fin 2025.

En 2024, la Métropole a continué à appuyer le développement des énergies citoyennes par une subvention de 30 000 € à l'association Energie Partagée qui propose un accompagnement et des formations aux collectifs citoyens décidés à porter leurs propres projets EnR. L'accompagnement offert par l'association Énergie Partagée a permis la création 9 collectifs citoyens organisés. En 2024, près de 6 MWc (mégawatt-crête) d'installations étaient en service.

Durant l'année, dans le cadre d'une formation de l'ATD13 organisée en collaboration avec la Métropole, Énergie Partagée a animé une journée de formation aux EnR à destination des élus locaux, venus consolider leurs connaissances et partager leurs expériences en vue de futurs projets EnR. Le succès de l'événement a permis de vérifier le fort intérêt des communes sur le sujet.

EXPERTISE ET MÉDIATION ENVIRONNEMENTALES

La Métropole déploie des dispositifs d'observation et de quantification des nuisances urbaines et industrielles. Elle sensibilise les habitants à ces enjeux. La parfaite connaissance de la faune et de la flore, qui habitent ses paysages et ses sites remarquables, est également une nécessité qu'elle partage avec le plus grand nombre.



BIODIVERSITÉ TERRESTRE, MARINE ET AIRES PROTÉGÉES

La Métropole protège, restaure et valorise la biodiversité qui compose les milieux naturels du territoire. Elle développe des actions, projets et plans qui visent à la préservation de la trame écologique. Elle accompagne aussi les communes dans leurs initiatives.

→ Protéger la biodiversité patrimoniale

La Métropole porte l'ambition de contribuer au doublement de la part d'aires naturelles protégées d'ici 2035.

Elle joue, par ailleurs, un rôle actif dans la gestion des sites Natura 2000 en animant la mise en œuvre du plan d'actions (Document d'Objectifs - DocOb) et en présidant le comité de pilotage.

Ses actions incluent :

- Un accompagnement technique et administratif des propriétaires pour mettre en place des mesures de gestion et de conservation (contrats Natura 2000, chartes, etc.) en faveur des espèces et habitats rares et menacés.
- L'amélioration des connaissances sur la biodiversité et l'état de conservation des milieux.
- Des actions de sensibilisation, de communication et de surveillance environnementale.

CHIFFRES CLÉS

4 démarches de création de réserves métropolitaines de biodiversité engagées

6 études et inventaires de la faune, de la flore et des habitats naturels réalisés

2 contrats Natura 2000 accompagnés pour la mise en tranquillité de grottes favorables aux chauves-souris sur la Côte Bleue et le massif du Garlaban

2 projets agro-environnementaux et climatiques engagés

2 formations dispensées auprès des agriculteurs

1 atelier interrégional organisé sur la pie-grièche méridionale

→ Valoriser les enjeux de conservation de la biodiversité

La Métropole a organisé la deuxième édition de la Semaine de la nature à laquelle 150 personnes ont participé. Quinze ateliers étaient au programme.



→ Prendre en compte l'écologie dans l'aménagement et le développement du territoire

La Métropole développe des méthodes et outils pratiques pour aider les services opérationnels à intégrer les enjeux écologiques dans leurs projets d'aménagement :

- **Atelier de coordination** : espace d'échange et de concertation pour assurer une meilleure cohérence des actions.
- **Kit « PLUi et Biodiversité »** : ensemble de ressources pour intégrer la biodiversité dans les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi).
- **Outil d'identification de sites adaptés aux compensations écologiques** : méthode permettant de repérer les terrains les plus favorables à la mise en place de mesures compensatoires pour la biodiversité.

L'objectif est de concilier développement et préservation de l'environnement de manière efficace et structurée.



→ Accompagner les communes dans leurs projets de déclinaison de l'Atlas métropolitain de la biodiversité

La Métropole accompagne les communes volontaires dans leur projet local de biodiversité. En 2024, 25 communes étaient signataires de la charte de déclinaison de l'Atlas. Trois ateliers du réseau des communes engagées dans un projet de déclinaison ont été menés. La Métropole a également renouvelé plusieurs partenariats pour la mise en œuvre du dispositif avec, entre autres, le Conservatoire d'espaces naturels et la Ligue pour la protection des oiseaux.

OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

→ Lutter contre les pollutions

La Métropole s'attache à améliorer la qualité de vie des habitants en traitant les nuisances urbaines ou industrielles, principalement liées à la qualité de l'air et à l'environnement sonore.

L'année 2024 a été marquée par l'adoption du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Ce document stratégique identifie, localise et priorise les secteurs bruyants du territoire métropolitain mais aussi les zones calmes propices au ressourcement de ses habitants. Il recense également l'ensemble des actions de résorption des points noirs programmés par chaque gestionnaire d'infrastructure.



CHIFFRES CLÉS

40 mesures de bruit réalisées dans le cadre de l'élaboration du Plan local de mobilité (PLM) de Marseille-Centre afin d'améliorer la prise en compte du bruit dans les projets de mobilité ;

1 vingtaine de foyers accompagnés dans une démarche favorable à la qualité de l'air

112 animations sur la qualité de l'air à destination du grand public et près de 2000 personnes sensibilisées

2 journées d'animation de l'atelier « Le bruit et son impact sur la santé et l'environnement » lors de la Fête de la science



→ Sensibiliser et éduquer à l'environnement

En 2024, une offre identique a été proposée à l'ensemble des écoles du territoire pour proposer des animations sur les thèmes de la transition écologique aux scolaires du cycle primaire : le programme « classes engagées ». Plus de 1 200 classes se sont inscrites, et 913 ont été retenues sur l'un des 13 thèmes proposés : alimentation et agriculture durables, aménagement de la forêt, biodiversité, environnement sonore, garde nature junior, risques majeurs, mer et littoral, petit cycle de l'eau, gestion des déchets, qualité de l'air, transition climatique, transition énergétique, zones humides.

CHIFFRES CLÉS



913 classes, soit près de 23 000 élèves, ont participé au programme « classes engagées »

400 professionnels ont participé aux séminaires organisés dans le cadre de la démarche Fertiles Rencontres





— ESPACES NATURELS ET GRAND SITE DE FRANCE

La Métropole Aix-Marseille-Provence se caractérise par des sites remarquables reconnus nationalement ou internationalement. Vecteurs d'une image de qualité pour le territoire, ces espaces naturels contribuent à son attractivité et, étant accessibles gratuitement au quotidien, font partie du cadre de vie des habitants. Par la fréquentation et les pressions qui s'y exercent, certains de ces monuments naturels font l'objet d'une gestion spécifique. L'action de la Métropole vise à la fois à les valoriser et à les protéger. Elle développe notamment une stratégie d'accueil maîtrisée. Quant à la stratégie d'animation, elle est mise en œuvre en partenariat avec les acteurs des territoires.

LUTTER CONTRE LE RISQUE D'INCENDIES DE FORÊT

Sur les 18 massifs métropolitains, la Métropole élabore, anime et met en œuvre les plans de massifs de protection de la forêt contre les incendies. Les actions de prévention sont multiples :

- Limiter les départs de feux
- Créer et entretenir des pistes et des réservoirs d'eau nécessaires aux moyens de secours
- Limiter la propagation des feux dans le massif, notamment par le sylvopastoralisme, la remise en culture des friches, les bandes débroussaillées le long des pistes...
- Restaurer les terrains incendiés

Pour mieux intégrer la contribution de l'agriculture et du pastoralisme dans la stratégie de Défense des forêts contre les incendies, un contrat de coopération entre la Métropole et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône a été mis en place en décembre 2019. Il permet de faciliter la remise en culture des friches agricoles et développer le pastoralisme dans les secteurs à enjeu de DFCI.

Dix massifs forestiers ont bénéficié de ce travail. À ce jour, plus de 30 projets de revalorisation sont en cours, représentant une surface de plus de 60 hectares.





CHIFFRES CLÉS

4,5 M€ investis par la Métropole dans la préservation des massifs

18 massifs forestiers bénéficiant d'un plan de massifs pour la protection de la forêt contre les incendies.



LE GRAND SITE DE FRANCE CONCORS SAINTE-VICTOIRE

Concors le Grand Sambuc

Le Grand Site de France couvre un périmètre de 50 000 ha, à cheval sur les départements du Var et des Bouches-du-Rhône. Géré par la Métropole, cet ensemble paysager, qui accueille 1 500 000 visiteurs par an, est fortement protégé par deux sites classés et deux sites Natura 2000.

En 2024, les gardes nature du Grand Site ont réalisé 232 patrouilles.

Il y a 20 ans, le 17 juin 2004, Sainte-Victoire était labellisé Grand Site de France. Cet anniversaire a été l'occasion de venir à la rencontre du grand public avec l'organisation de nombreuses manifestations tout au long de l'année : balades naturalistes, conférences... Le 23 juin, la Métropole a, en outre, organisé une grande journée à Saint-Paul-lès-Durance avec des animations autour de la nature, des conférences, des randonnées, des expositions...

Concernant la biodiversité, l'équipe métropolitaine du Grand Site de France réalise chaque année 14 suivis scientifiques. En 2024, 5 études naturalistes ont également été menées pour améliorer les connaissances scientifiques sur la faune et la flore. Des mesures de préservation de la salamandre tachetée ont, par ailleurs, été mises en place : les mares où elles vivent, ont été protégées des intrusions de sangliers.

En 2024, la Métropole a également lancé la réhabilitation du sentier Imoucha. Ce chemin de montagne, en zone Natura 2000 et en site classé « montagne Sainte-Victoire », est soumis à une forte fréquentation avec le passage de 100 000 personnes par an. Cet usage intensif a provoqué la dégradation du sentier et de ses abords. Dans ce contexte, le projet de réhabilitation ne cherche pas à accroître la facilité du chemin ou augmenter sa fréquentation. L'objectif est de permettre la continuité des usages actuels dans des conditions de praticabilité décentes.

Dans le cadre du programme métropolitain « classes engagées » avec l'Éducation nationale et le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement, 60 demi-journées d'animation ont été dispensées à 15 classes.

CHIFFRES CLÉS

1,55 million de visiteurs annuels sur le Grand Site de France Concors Sainte-Victoire dont 77 % de locaux

50 000 ha sur 17 communes à cheval sur le Var et les Bouches-du-Rhône



LE « SITE LES ÉTANGS DE SAINT-BLAISE ET LA FORÊT DE CASTILLON »

La Métropole, avec l'État, la Région, le Département, le Conservatoire du littoral et les communes, a mis en place un dispositif de protection de cet ensemble naturel et archéologique.

En 2024, la Métropole a finalisé la scénographie intérieure et extérieure du site archéologique qui permet désormais de fournir au public une information complète sur son histoire. Au cours de l'année, 905 élèves de 38 classes ont été accueillis. Des animations grand public ont par ailleurs été proposées : stages, forum, conférences, visites guidées.

Parallèlement, des inventaires floristiques ont été réalisés sur la réserve naturelle du Pourra permettant de constituer une base de données botaniques. Au total, 10 classes ont été reçues sur place et 2 manifestations grand public ont eu lieu en lien avec la Journée mondiale des zones humides et les Journées européennes du patrimoine. Au regard de la sécheresse, la Métropole a développé un projet pour rétablir en période hivernale l'apport d'eau de l'étang du Pourra par le canal de Rassuen. Celui-ci s'est concrétisé en fin d'année.



LES AUTRES SITES REMARQUABLES PRÉSERVÉS

→ Le domaine de la Font de Mai, à Aubagne

La Métropole est propriétaire du domaine de la Font de Mai, à Aubagne. Il s'étend en contrebas du Garlaban sur 99 hectares dont 92 de garrigue. Le reste est composé de pinède à pins d'Alep, de prairies et de terres agricoles. La particularité du site réside dans la présence d'une ancienne ferme provençale du XVII^e siècle, aujourd'hui inoccupée. Le site est ouvert au public (environ 80 000 visiteurs annuels) et accueille tout au long de l'année des classes pour les sensibiliser à l'environnement, ainsi que des balades théâtrales. En 2024, la Métropole a restauré plusieurs parties du site et signé une convention de partenariat avec la Ville d'Aubagne pour sa préservation.



→ La plaine de Bonnieu

La plaine de Bonnieu, espace naturel rare de 7 hectares, fait l'objet d'une protection renforcée par la Métropole pour préserver sa flore exceptionnelle, notamment la mérendère, espèce unique en France. Des actions concrètes sont menées : suivi scientifique, limitation des véhicules motorisés, lutte contre les espèces envahissantes, restauration des milieux forestiers, et élaboration d'un dossier pour étendre la zone protégée à 25 hectares, en collaboration avec la commune de Martigues.

STRATÉGIE CLIMATIQUE

Pour répondre à l'urgence climatique, la Métropole déploie un Plan climat-air-énergie métropolitain (PCAEM). L'objectif est de faire évoluer les comportements et les pratiques professionnelles des acteurs tout en renforçant la prise en compte du climat dans toutes les actions de l'institution.

La Métropole développe des projets opérationnels d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Elle explore et incube des sujets nouveaux et transversaux. Enfin, elle suit et mesure sa propre performance climatique en actionnant les outils existants réglementaires ou des évaluations internes.

DES ACTIONS DE MOBILISATION

Le Plan climat-air-énergie métropolitain fixe des objectifs pour l'ensemble du territoire, et chacun, individu comme organisation, joue un rôle essentiel pour les atteindre. Une attention particulière a été portée à :

- **la mobilisation des agents métropolitains.** En 2024, une vingtaine d'animations ont été organisées sur des thématiques variées telles que le numérique, le changement climatique, les déchets ou encore la qualité de l'air. Aussi, 649 agents ont été sensibilisés au travers des ateliers « Jeudi, je dis climat ! » ;
- **la mobilisation des communes du territoire.** Dans le cadre du Plan de mobilisation des communes pour le climat, une réunion du réseau des communes a été conduite en novembre 2024. Ces sessions ont permis de rappeler les enjeux issus du PCAEM et d'illustrer par le partage d'expériences comment les communes peuvent être des acteurs de la transition.

DES ACTIONS DE MISE À NIVEAU RÉGLEMENTAIRE

- **Rédaction des incontournables de l'environnement en urbanisme – Un livret d'actions pour mettre en œuvre la compatibilité PCAEM-PLUi.** Accompagnée par l'Agam (Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise), la Métropole a élaboré une démarche de corpus de mesures environnementales à destination des 6 PLUi de son territoire. Destiné à accompagner les acteurs de la planification, de l'instruction et de l'aménagement, ce livret cible les mesures les plus pertinentes à prendre d'un point de vue climatique et environnemental au regard des prérogatives des PLUi. Il offre ainsi, pour la première fois, une vision à la fois globale, multithématique et hiérarchisée des actions climatiques, environnementales et sanitaires à mettre en œuvre sur un territoire.
- **Réalisation du bilan d'émission de gaz à effet de serre (BEGES).** Les principaux enseignements montrent que la Métropole, pour l'exercice de ses compétences et le fonctionnement de ses services, a émis en 2023 : 531 976 tonnes équivalent CO₂, soit 332 000 allers-retours Paris/New-York en avion, ce qui représente 0,3 T équivalent CO₂ par habitant sur les 10,8 tonnes par habitant au niveau territorial. Ce qui signifie, *in fine*, que les services de la Métropole ne représentent qu'une petite part des émissions globales du territoire. Trois compétences sont responsables de la majeure partie des émissions : les déchets représentent 69 % du bilan, la mobilité 13 %, l'eau et l'assainissement 11 %.
- **Élaboration du bilan à mi-parcours du PCAEM.** La Métropole s'est donné l'ambition, dans son évaluation à mi-parcours, de réaliser une analyse qualitative, en plus d'un bilan quantitatif, pour commenter, dans sa globalité, sa stratégie énergétique et climatique. Ce dernier sera mis en consultation publique après son adoption en avril 2025.

DES ACTIONS POUR ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- **L'appel à projet de désimperméabilisation des cours d'école.** En juin 2024, la Métropole a lancé un appel à manifestation à destination des 92 communes du territoire intitulé « vers des cours d'écoles désimperméabilisées et renaturées ». 28 communes ont été lauréates avec 63 écoles impliquées dans ce projet permettant de toucher 11,5 hectares de cour au total.
- **La création d'un dispositif territorial de contribution à la neutralité carbone.** Le conseil métropolitain a acté, le 7 décembre 2023, la création d'une structure « agrégatrice carbone et écologique » visant à faciliter la compensation carbone volontaire et écologique obligatoire sur le territoire départemental. En 2024, le travail s'est poursuivi en partenariat avec l'URSCOP afin de définir le format juridique adapté à la coopérative carbone. Celle-ci prendra le format d'une SCIC pour Société coopérative d'intérêt collectif. Cette gouvernance promeut le multi-sociétariat et un ancrage territorial important grâce à la mobilisation d'acteurs institutionnels, publics, privés, associatifs et citoyens. En parallèle, la Métropole et le PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) du Pays d'Arles recherchent des projets pouvant générer des crédits carbone volontaires et des sociétaires pour intégrer la gouvernance de Carbone 13.
- **La végétalisation des copropriétés.** La végétalisation des espaces est inscrite dans le Plan climat au titre de l'adaptation du territoire aux changements climatiques. En adoptant une aide à la végétalisation des copropriétés, la Métropole vise 4 objectifs : l'amélioration du confort thermique, l'amélioration de la gestion des eaux pluviales, le retour de la biodiversité dans le quotidien des Métropolitains, et l'amélioration du confort et de l'attractivité résidentiels. Le dispositif vise les copropriétés situées dans une zone de surchauffe. L'aide financera, à partir de 2025, les études de conception, l'animation d'un collectif d'habitant, la préparation des sols et la fourniture des plants.

CULTURE, SPORTS ET ÉQUIPEMENTS

La Métropole soutient des événements sportifs et les athlètes de haut niveau. Aix-Marseille-Provence agit tout autant pour le développement de la pratique et pour l'inclusion par le sport. Elle gère également des équipements structurants et de proximité, ainsi qu'un réseau d'équipements aquatiques.

Dans le même temps, l'institution déploie une politique culturelle animée par trois idées-forces : proximité, attractivité et développement territorial. Elle est également compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activités portuaires.

LA PROMOTION ET LA PERFORMANCE SPORTIVES

L'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre de la nouvelle politique sportive approuvée lors du conseil de la Métropole en octobre 2023. Elle s'articule autour des 5 axes suivants :

- L'accueil et le soutien aux grands événements sportifs.
- Le soutien aux sports de haut niveau, collectifs et individuels des pratiques organisées par les fédérations olympiques et paralympiques.
- Le soutien aux clubs de niveau intermédiaire s'inscrivant dans un projet sportif de haut niveau reposant sur le niveau de pratique, la formation et le rayonnement territorial.
- L'accompagnement au sport pour tous par le développement des pratiques sportives, la formation et les activités des sports de nature.
- Le développement de la coopération avec les communes.



Pour la valoriser et contribuer à son essor, plusieurs temps forts ont eu lieu :

- Présentation officielle, en mars 2024, aux associations sportives du territoire métropolitain.
- Lancement et attribution du marché pour l'organisation de Marseille-Aix, le Trail Métropolitain. La 1^{re} édition s'est tenue le 2 mars 2025.
- Accueil d'athlètes internationaux et délégations étrangères dans le cadre de la préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques.
- Approbation du dispositif d'aides aux athlètes de haut niveau et de soutien aux athlètes olympiques et paralympiques sélectionnés et médaillés aux JOP de Paris 2024.
- Accueil de la grande finale du tournoi international d'e-sport « Ascension ».
- Mission officielle au Kenya d'une délégation métropolitaine pour poser les bases d'un partenariat durable dans le prolongement des JOP 2024, entre projets sportifs, échanges économiques et innovation.



CHIFFRES CLÉS

8 événements sportifs et 4 clubs de haut niveau ont bénéficié de contrats de prestations de service

32 subventions attribuées au sport de haut niveau

44 subventions attribuées dans le cadre du sport pour tous

22 subventions attribuées à des événements sportifs

135 aides ont été accordées aux athlètes de haut niveau

Elle a été aussi l'année des transferts d'équipements sportifs aux communes désireuses de les récupérer.

ÉVÉNEMENTS ET DÉVELOPPEMENT SPORTIFS

→ Le soutien aux sports collectifs et individuels de haut niveau

Dans le cadre de sa politique sportive, la Métropole apporte son soutien aux clubs professionnels et aux associations sportives par l'intermédiaire d'attribution de subventions et de marchés de prestations.

Elle soutient ainsi les sports collectifs et individuels de haut niveau, mais aussi des clubs amateurs évoluant au niveau national.

→ Les grands événements

La Métropole soutient des événements sportifs internationaux et populaires. Ces manifestations sont non seulement des vecteurs d'identité, d'attractivité et de rayonnement du territoire, mais également une source de retombées économiques. Aix-Marseille-Provence accompagne également des initiatives qui portent des valeurs sociales : lutte contre les discriminations, promotion de l'égalité femme-homme.

- 45^e édition du Grand Prix cycliste de Marseille - La Marseillaise
- 4^e meeting élite international indoor d'athlétisme au Stadium Miramas Métropole
- 10^e édition de l'Open de tennis du Pays d'Aix au Country Club Aixois
- 12^e édition de l'Ironman 70.3
- 13^e édition de La Marseillaise des Femmes
- 25^e édition du Défi Monte Cristo, Freestyle Cup
- Mondial La Marseillaise à pétanque
- Marseille-Cassis



→ Sport pour tous

La Métropole Aix-Marseille-Provence intervient également pour que tous les habitants puissent pratiquer le sport, et déploie des dispositifs d'inclusion visant à rétablir l'égalité d'accès aux pratiques sportives des publics les plus éloignés.

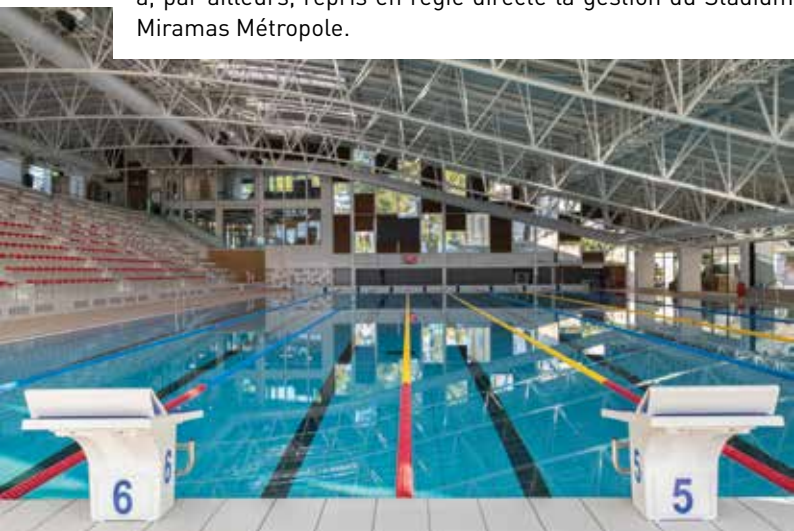
Elle promeut les sports de nature et soutient les clubs omnisport offrant une diversité de choix de pratiques sportives.



LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La Métropole gère 26 équipements sportifs : 18 piscines (dont 3 ouvertes l'été et 15 toute l'année), 1 stade de football, 1 salle d'athlétisme indoor, 2 bases de loisirs, 1 centre équestre, 1 golf, 1 centre sportif, et 1 lac.

En 2024, la gestion de 6 équipements (Arena, stade Maurice David, les piscines Plein Ciel, Claude Bollet et Yves Blanc à Aix-en-Provence et le centre équestre du mas de Combe à Miramas) a été transférée au profit des communes. La Métropole a, par ailleurs, repris en régie directe la gestion du Stadium Miramas Métropole.



→ Les équipements structurants

Le stade de football Parsemain, à Fos-sur-Mer, et le Stadium Miramas Métropole apportent un rayonnement au niveau national et international, en accueillant les événements sportifs de très haut-niveau, ainsi que les clubs professionnels. En 2024, pour certains référencés centres de préparation aux Jeux, ils ont accueilli des délégations internationales en vue de la préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.



→ Des équipements de proximité et de loisirs

Des équipements permettent aux habitants de multiples activités et pratiques sportives. Certains espaces (base de l'Estéou, complexe sportif du Farigoulier) sont sous convention de gestion au profit des communes, et ce, pour répondre aux besoins des usagers. Un autre est géré par une régie d'activité, le golf de Miramas.

La Métropole anime en gestion directe deux sites :

- Le complexe sportif de Fontainieu, à Marseille, qui accueille plus de 50 000 personnes par an, 3 800 élèves et 51 associations conventionnées.
- Le lac de Peyrolles qui accueille plus de 100 000 personnes en juillet et août.

→ Le réseau métropolitain des équipements aquatiques

La mise en réseau des 18 piscines métropolitaines représente une véritable valeur ajoutée permettant de générer des effets à l'échelle des bassins de vie. Cette mutualisation génère des économies d'échelle et une souplesse de gestion.

De plus, l'instauration d'un schéma directeur enrichit l'offre de pratiques et contribue également au rayonnement du territoire, notamment grâce à l'accueil de grands événements.

La Métropole met aussi en œuvre un plan d'apprentissage de la natation, une politique publique ambitieuse du « savoir nager » qui facilite l'accès aux élèves des écoles primaires et des collèges.



CHIFFRES CLÉS

18 piscines ont accueilli plus d'un million de personnes en 2024

66 associations aquatiques étaient conventionnées représentant 8500 adhérents

1 340 classes, dont 810 primaires, reçues chaque année

8 050 adhérents aux activités encadrées : aquagym, aquabike, bébés nageurs, gym prénatale.

60 compétitions, dont certaines de niveau international, ont été organisées

LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

La politique culturelle de la Métropole est animée par trois idées-forces : proximité, attractivité et développement territorial. Elle se décline en synergie avec les autres partenaires publics, et notamment l'État.

LES PROJETS TRANSVERSAUX

→ Lecture par Nature

Lecture par Nature, événement culturel majeur de la Métropole, rend le livre vivant, spectaculaire et accessible à tous. Chaque édition met à l'honneur une thématique.

L'édition 2024, année olympique oblige, a fait la part belle au sport. Parrainée par le mythique joueur puis entraîneur du RC Toulon Daniel Herrero, Lecture par Nature a proposé 71 rendez-vous répartis sur une soixantaine de bibliothèques, avec l'objectif d'inciter à la création autour de l'écriture.

Au total, 3 900 personnes ont participé à l'événement, soit 39 % de plus que l'année précédente.



→ 1^{er} Salon du livre métropolitain

Le 1^{er} Salon du livre méditerranéen, organisé par la Métropole à la Citadelle et à l'hémicycle du Pharo, a été incontestablement une réussite avec près de 11 000 visiteurs sur trois jours (plus grosse fréquentation de la Citadelle à ce jour).

Cet événement a contribué à la visibilité d'une métropole culturelle grâce à une communication particulièrement efficace. Public comme professionnels du livre ont salué la manifestation et son opportunité.



ACTIONS ET PROGRAMMATIONS CULTURELLES

En matière de spectacle vivant et de musiques actuelles, la Métropole a subventionné 98 opérateurs, en 2024, pour un montant total de 11 759 217 euros. À noter les prestations spectacles proposées gratuitement pour l'accueil de la flamme olympique sur le parvis de la cathédrale La Major et l'esplanade du J4.

Dans le cadre de ses actions culturelles de proximité, la Métropole a mobilisé 24 424 participants en 2024. Parmi les événements phares figuraient les manifestations littéraires (Lire et Grandir, MLire, Ivre de Lire, Festival de l'Imaginaire, Salon du livre métropolitain), les Randolades, et le dispositif Coup de pouce pour la réussite éducative.

Polaris centre d'art contemporain, à Istres, a accueilli 8 956 personnes en 2024. La fréquentation a triplé entre l'ancien centre d'art et Polaris.

La Métropole a également organisé les Journées européennes du patrimoine, la Fête de la science, des médiations dans les écoles, un cycle de conférences en partenariat avec les offices de tourisme, un chantier de fouilles à la chapelle Saint-Sulpice, à Istres, ainsi qu'une tournée de l'exposition « La Provence américaine » dans les médiathèques. À noter enfin que des premiers travaux ont été menés sur la constitution d'un service d'archéologie préventive.





ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Conservatoire d'Istres, Entressen, Fos-sur-Mer

- 550 élèves inscrits
- 51 manifestations
- 4100 spectateurs

Conservatoire de Port-Saint-Louis-du-Rhône

- 100 élèves inscrits
- 15 manifestations
- 900 spectateurs

Conservatoire de Miramas, Grans

- 230 élèves inscrits
- 36 manifestations
- 1100 spectateurs

LE FONDS DE SOUTIEN AU PATRIMOINE

Le dispositif d'aide et de soutien au patrimoine a été créé par délibération en 2023 et mis en place en 2024. Il s'agit de la première mesure présentée au vote, issue des 35 engagements pour 2035. Ce fonds permet de préserver et mettre en valeur les éléments du patrimoine artistique, agricole, industriel, maritime, architectural, culturel, historique, aux aspects remarquables de notre métropole. Il vise à soutenir financièrement les projets de restauration, de conservation, de valorisation et de sauvegarde du patrimoine local, dans toute sa diversité.

Sur l'année, 20 demandes ont été reçues : 10 ont été accordées et délibérées pour un total de plus de 2 M€, 7 sont en cours d'instruction ou en attente de pièces complémentaires, et 3 ont été refusées.



LECTURE PUBLIQUE

L'année 2024 a été marquée par une croissance significative de l'activité du réseau des médiathèques métropolitaines. Le nombre d'adhérents entre 2023 et 2024 a augmenté de 5,9 %, passant de 31 072 à 32 904. Aussi, la fréquentation du réseau (hors Pertuis) a crû de 2,89 % avec 172 705 visiteurs en 2024 contre 167 854 en 2023.

En termes de statistiques de prêts de documents, une légère baisse a, en revanche, été observée en 2024 (- 3,6 %), en partie due à la fermeture pour travaux, durant 6 semaines, de la médiathèque de Miramas. Ainsi, 548 424 emprunts ont été comptabilisés en 2024 contre 568 979 en 2023. À noter enfin que 23 709 personnes ont participé aux diverses actions culturelles du réseau.



→ Les 10 demandes accordées :

- **Auriol** : réhabilitation de l'église Saint-Pierre.
- **Lamanon** : réhabilitation des bâtiments du Cabaret et de Debonnecorse.
- **Lançon-Provence** : restauration du tableau classé « Baptême du Christ » de 1842 conservé dans l'église Sainte Julitte.
- **Marseille** : opération de dorure de Notre-Dame-de-la-Garde.
- **Marseille** : modernisation des menuiseries extérieures du musée Cantini
- **Marseille** : restauration de l'orgue de l'église des Chartreux.
- **Mimet** : rénovation de la « cage » des mineurs du puits Gérard aux cités minières des Fabres et des Moulières.
- **Roquevaire** : mise en valeur du clocher de Sarret.
- **Saint-Chamas** : restauration et mise en valeur du Lavoir des contagieux.
- **Salon-de-Provence** : restauration des couvertures du château de l'Empéri.

SCÈNES & CINÉS

La régie culturelle Scènes & Cinés, irrigue la zone métropolitaine Istres-Ouest Provence et au-delà. Elle compte 3 théâtres, 2 salles mixant théâtre et cinéma, 2 cinémas, 1 salle de concert et 1 salle polyvalente. Elle organise également le festival Les Élançées.

En 2024, les théâtres du pôle culturel ont attiré 60 000 spectateurs. 140 spectacles et 260 représentations ont été organisés. Le festival des arts du geste « Les Élançées » a, quant à lui, attiré 14 500 spectateurs, 20 spectacles et 45 représentations ont été proposés. 40 spectacles jeune public et 100 représentations scolaires ont également été présentés. En outre, 40 concerts se sont tenus, en 2024, dans les salles de la régie auxquels 10 000 spectateurs ont participé. Enfin, les cinémas, qui fonctionnent toute l'année et proposent des films pour tous les publics, ont attiré 120 000 spectateurs.

LES CRÉMATORIUMS

La Métropole a en charge la gestion de quatre crématoriums, situés sur les communes de Marseille, Martigues, Aix-en-Provence et Aubagne. Ces équipements accueillent et accompagnent les familles. Ils ont pour mission la crémation et le gardiennage des urnes.

Les crématoriums de Marseille et Martigues sont des régies dotées de la seule autonomie financière. Ils sont administrés, sous l'autorité de la présidente de la Métropole et du conseil métropolitain, par un conseil d'exploitation ainsi qu'un directeur. Les crématoriums d'Aix-en-Provence et d'Aubagne sont gérés, quant à eux, par un contrat de délégation de service public.

LE CRÉMATORIUM DE MARSEILLE

Situé au cœur du cimetière Saint-Pierre, il dispose de 2 grandes salles de cérémonie et 4 fours. Il a été construit en 1905, avec une extension réalisée en 2006. Le crématorium de Marseille a connu une hausse de son activité crématoire de 8,6 % sur l'exercice 2024 avec 4 818 crémations en 2024 contre 4 436 en 2023.

LE CRÉMATORIUM DE MARTIGUES

Ce crématorium dispose d'1 grande salle de cérémonie et de 2 fours. Il comprend aussi des espaces d'accueil, de recueils et de remise de l'urne des cendres destinés aux familles. L'équipement a connu une hausse de son activité de 8,7 % sur l'exercice 2024 avec 1 428 crémations en 2024 contre 1 314 en 2023.

LE CRÉMATORIUM D'AIX- EN-PROVENCE

Il dispose de 2 salles de cérémonie et de 2 fours. Ce complexe funéraire est constitué de 3 équipements distincts mais liés physiquement, fonctionnellement et contractuellement, à savoir : 1 crématorium, 1 parc cinéraire et 1 chambre funéraire. L'ensemble est géré, par délégation de service public, par la société Crématoriums de France.

LE CRÉMATORIUM D'AUBAGNE

Le crématorium d'Aubagne est géré, par délégation de service public, par la société OGF. Il dispose d'1 salle de cérémonie et d'1 four, mais aussi d'espaces d'accueil, de recueils et de remise de l'urne des cendres destinés aux familles.

En 2024, une étude prospective sur les besoins futurs en matière d'équipements de crémation à l'échelle de la métropole a été engagée. Les résultats de cette analyse seront rendus au cours de l'année 2025. Les données qui seront fournies permettront de prévoir les extensions ou créations nécessaires d'équipement d'ici à 2050.



LE DÉVELOPPEMENT DES PORTS DE PLAISANCE

La Métropole gère 28 ports de plaisance allant de l'ouest, avec Port-Saint-Louis-du-Rhône, Saint-Chamas, Berre-L'Étang et Istres, en passant par ceux de la Côte Bleue, puis Marseille jusqu'à La Ciotat.

Avec plus de 10 000 postes, des sites pittoresques et des côtes remarquables, la Métropole est le premier pôle de plaisance d'Europe.

Véritables portes d'entrée sur la mer mais aussi sur la ville, les ports de plaisance sont des lieux stratégiques et représentent des moteurs territoriaux de croissance.

CAPITAINERIES

En 2024, l'évolution des outils numériques s'est poursuivie avec le déploiement de la version 2 du logiciel Seaport, optimisant ainsi l'exploitation des ports métropolitains. Parallèlement, un travail d'harmonisation des catégories et de centralisation des listes d'attente a été mené, en vue de l'ouverture de la plateforme en ligne qui a eu lieu le 10 janvier 2025.

La gestion portuaire s'est enrichie également avec l'intégration des équipes du service de la propreté urbaine : seize agents ont rejoint ainsi les effectifs dédiés à l'entretien des ports.

Le port du Canet, situé sur la commune de Saint-Chamas, a été repris en régie. La transition s'est accompagnée de la signature de 117 contrats plaisanciers,

assurant une occupation complète des emplacements.

La campagne annuelle de renouvellement des contrats plaisanciers s'est poursuivie avec succès :

- **Port de La Ciotat** : 561 contrats renouvelés, 9 places libérées, 8 successions régularisées.
- **Port de Carry-le-Rouet** : 459 contrats reconduits, 14 désistements, 17 successions finalisées.
- **Port de la Pointe Rouge (Marseille)** : 72 contrats renouvelés, 1 place libérée.

Enfin, la surveillance et la régulation des usages portuaires se sont renforcées avec l'émission de 26 procès-verbaux de contravention de grande voirie, garantissant ainsi le respect des règles en vigueur.

CHIFFRES CLÉS

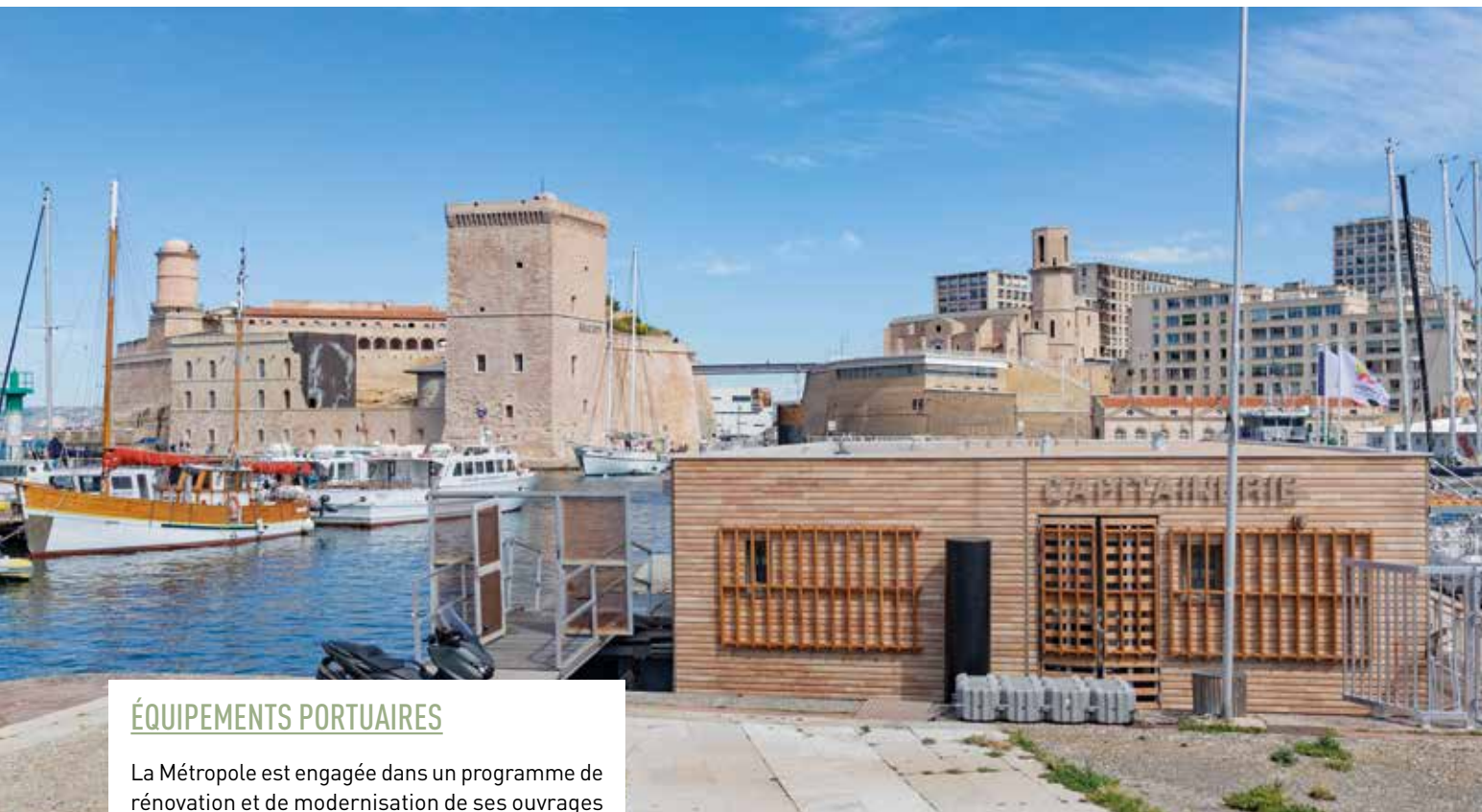
330 dossiers
d'attributions traités

24 procédures de mises
en concurrence ayant
abouti

89 725 nuitées et
5 094 passages enregistrés
lors de la saison estivale

25 épaves de navires
déconstruites et envoyées
en filière de recyclage





ÉQUIPEMENTS PORTUAIRES

La Métropole est engagée dans un programme de rénovation et de modernisation de ses ouvrages d'accostage et d'accueil de navires.

À l'occasion des JO 2024, deux capitaineries ont été rénovées et étendues : Vieux-Port et Pointe Rouge. La Métropole a repris la maîtrise d'ouvrage du projet de réaménagement et d'extension du port des Heures Claires, à Istres. Les ports de Carry-le-Rouet, de Sausset-les-Pins et du Frioul ont obtenu la certification « Ports Propres ». En 2024, elle est devenue une norme mondiale (ISO 18725).

Les travaux de rénovation des ports de l'ouest du territoire ont, par ailleurs, débuté avec le dragage du port de Berre en fin d'année. Enfin, l'institution a installé un revêtement photovoltaïque circulaire sur le quai numéro 1 du port du Frioul. Une première mondiale ! La Métropole renforce ainsi ses actions en faveur de la transition énergétique du territoire.



GESTION DES CONTRATS

La Métropole s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma directeur de développement des ports de plaisance. Une première version du diagnostic sera remise au 1^{er} trimestre 2025.

Aix-Marseille-Provence s'est aussi engagée, en 2019, dans un processus d'harmonisation des règlements de police des ports de plaisance en vue d'organiser les dispositions applicables sur l'ensemble du domaine public portuaire. Le premier règlement particulier de police des ports métropolitains a été arrêté le 3 mai 2024.

Dans le cadre des **autorisations d'occupation temporaire (AOT)** destinées aux activités économiques, et soumises à une procédure de mise en concurrence préalable, **5 commissions** ont été organisées en 2024. Ces travaux ont abouti à **24 attributions**.

Le secteur « **Marseille, Côte Bleue, La Ciotat** » a, par ailleurs, fait l'objet de **4 commissions**, permettant l'attribution de **266 emplacements** sur l'année, répartis comme suit : **152 au sein des sociétés nautiques, 114 en régie directe**. Par ailleurs, une nouvelle Commission consultative d'attribution a été mise en place pour les ports de **Berre-l'Étang et de Saint-Chamas**, aboutissant à **64 attributions en régie directe**.

Enfin, la Métropole a décidé de renouveler, pour une durée limitée et sans mise en concurrence, les contrats des **37 sociétés nautiques** implantées sur le territoire des ports métropolitains. Ces structures gèrent aujourd'hui **3 638 bateaux** (hors Amicale des Plaisanciers de la Grand'Bouche à Port-Saint-Louis-du-Rhône), sur un total d'environ **10 000 anneaux** au sein des ports métropolitains.



RESSOURCES

ACHATS

La Métropole poursuit le déploiement d'une politique d'achats responsables, levier de transition écologique et d'attractivité économique. Cette approche vise également à optimiser la dépense publique en renforçant la maîtrise des coûts et en favorisant l'innovation dans les pratiques d'achat.

En 2024, la Métropole Aix-Marseille-Provence a poursuivi sa politique d'achats responsables, alliant rigueur budgétaire et engagement environnemental. Avec 92 marchés notifiés et 90 consultations lancées, l'année a été marquée par l'optimisation des dépenses (627 000 € d'économies) et l'expérimentation d'achats innovants, comme le mobilier reconditionné via un système d'acquisition dynamique.

L'achat public devient un levier stratégique : 87% des marchés comportent des critères environnementaux et 28% des engagements sociaux, traduisant la volonté d'ancrer durablement ces exigences dans la commande publique. Des marchés emblématiques, du nettoyage des locaux à l'extension du tramway Val'Tram, illustrent cette ambition.

Parallèlement, la Métropole a renforcé l'accompagnement des services et des entreprises : formations, webinaires, salons professionnels et rencontres acheteurs-fournisseurs ont permis de diffuser la culture d'un achat plus responsable.

En structurant ses outils et en affirmant son rôle de moteur national sur ces enjeux, la Métropole confirme, en 2024, une politique d'achat stratégique, innovante et durable, au service du territoire et de la transition écologique.

CHIFFRES CLÉS

875 M€^{TTC}
d'achats métropolitains
analysés (hors concessions)

627 000 € de
gains financiers sur les
procédures accompagnées

87 % des marchés
notifiés comportent
des considérations
environnementales

28 % des marchés
notifiés intègrent des
considérations sociales



Illustration à
venir

COMMANDE PUBLIQUE

La Métropole Aix-Marseille-Provence poursuit sa démarche d'optimisation et de sécurisation des marchés publics, s'appuyant sur des procédures rigoureuses et des outils performants.

En 2024, la certification ISO 9001 a été reconduite, confirmant l'excellence du service et sa volonté d'amélioration continue. L'accompagnement des services et des communes a été renforcé avec un large programme de formations et d'ateliers, favorisant la diffusion des bonnes pratiques et l'harmonisation des procédures.

Par ailleurs, l'innovation occupe une place croissante, avec la création d'une bibliothèque des marchés durables et le test d'un ChatGPT local dédié à la commande publique, illustrant la volonté de moderniser les outils au service de l'efficacité et de la transparence.

Avec ces avancées, la Métropole confirme son engagement en faveur d'une commande publique performante, sécurisée et adaptée aux enjeux actuels.



CHIFFRES CLÉS

29 commissions d'appels d'offres organisées pour un total de 273 dossiers présentés

7 commissions concession organisées

3217 agents formés (juridiques et outils)

450 documents élaborés ou mis à jour

COMMUNICATION

La direction Communication assure, au quotidien, la mise en valeur de l'activité métropolitaine et des politiques publiques portées par l'exécutif. Elle déploie une stratégie autour d'événements, de campagnes graphiques, de relations presse et d'informations directes, notamment à travers son site internet et les réseaux sociaux. À l'interface de l'ensemble des DGD et de la DGS, elle est la garante des messages portés par l'institution auprès des citoyens.

En 2024, les grands projets de mobilité, l'arrivée de la flamme olympique sur le territoire, les actions autour de l'organisation des JO ou encore le lancement du premier Salon du livre métropolitain ont été au cœur des dispositifs de communication. Plusieurs autres temps forts ont jalonné le calendrier et ont pu offrir, à des degrés divers, une visibilité importante de la Métropole.



RELATIONS PRESSE

663 demandes presse traitées

281 communiqués de presse envoyés

1695 retombées presse citant la Métropole et ses élus

322 retombées médiatiques de la présidente

7 dossiers de presse thématiques

dont : Jeux Olympiques et relais de la flamme olympique, politique sportive métropolitaine, GIP Mobilités, chantier de l'aqueduc de Roquefavour...

Nombreux temps forts médiatiques :

arrivée de la flamme olympique sur le territoire, premier Salon du livre métropolitain, lancement du service LeCovoiturage, annonce du premier trail métropolitain, renforcement de l'offre des Halles de producteurs, collecte des déchets et campagne « choc », annonce de l'amende pédagogique par la présidente.



→ Interviews et reportages marquants

- Nombreux sujets Grand site Sainte Victoire (Croix de Provence, Mouflons...)
- Jeux Olympiques : soirée spectacle de drones, arrivée de la flamme olympique, centre d'entraînement pour les épreuves de voile au Frioul
- Mise en place de la collecte des déchets alimentaires et réorganisation de la collecte des déchets
- Lancement des Noctambus
- Séquences techniques sur les travaux du métro et du tramway
- GIP Transport : 7 projets seront livrés en 2025
- Lancement du premier Salon du livre métropolitain
- Annonce du premier trail métropolitain
- Extension du permis de louer
- Organisation du premier prix agricole des produits de Provence
- Mise en accessibilité de deux stations de métro (Vieux-Port et Rond-Point du Prado)
- Inauguration de l'aqueduc de Roquefavour

CONTENUS ÉDITORIAUX

186 papiers rédigés et publiés sur le site institutionnel (52 en 2023)

100 brèves pour le site institutionnel

108 papiers pour l'intranet «MActu» (32 en 2023)

15 articles pour le Portail déchets

116 éditos et verbatims

Plus de 2500 pages relues et corrigées pour l'ensemble de la Métropole

Les nouveautés :

Lancement du magazine bimensuel «La Métropole le Mag'», diffusé à 600 000 exemplaires



Lancement et rédaction d'une newsletter institutionnelle mensuelle, envoyée à plus de 15 000 abonnés par mail et via LinkedIn



WEB ET DIGITAL

- 1 568 090 visites, 3 925 582 pages vues, et 152 697 téléchargements
- Une soixantaine de nouvelles pages créées et plus de 200 pages mises à jour
- Top 5 des pages visitées : page d'accueil, Mes Démarches connectées, prise de RDV pour les encombrants, horaire des piscines, page d'accueil des piscines métropolitaines

Activités annexes :

- Lancement de la newsletter de la coopération métropolitaine
- Lancement des newsletters pour la direction du Handicap et de l'Accessibilité
- Lancement de la newsletter bimestrielle «La Lettre ÉCO»
- Refonte complète de la rubrique Développement économique + création filière Cinéma du site institutionnel
- Création du cahier de charge et intégration des nouveaux contenus dans le cadre de la refonte graphique du Portail Déchets
- Évolutions du site institutionnel (amélioration et nouveauté des fonctionnalités)
- Sorties de nouvelles versions de l'application Ma Métropole dans ma poche
- Création de l'application Adoptez le REFLEXE
- 25 newsletters MActu (retransmission conseil de la Métropole, invitations webinaires, vœux, JO 2024...)
- Plus de 60 newsletters institutionnelles (SIMI, MIPIIM, CoDev, Développement économique, vœux, sponsoring...)
- Développement massif des contenus vidéos

→ Images/Vidéos

- 18 806 nouveaux documents : 17 708 photos, 291 vidéos et 807 autres (logos, cartes, supports de communication, etc.)
- 8 500 téléchargements sur la photothèque
- 10 031 connexions (285 utilisateurs différents) -> pic de connexion en novembre
- Fait marquant : intégration de la base du Grand Site Sainte-Victoire pour une meilleure rationalisation et gestion, près de 7000 photos venant de leur galerie.

RÉSEAUX SOCIAUX

En 2024, les différents réseaux sociaux de la Métropole ont connu une croissance supérieure à 2023.

Les 3 402 posts organiques publiés tout au long de l'année ont enregistré 16 590 327 impressions.

Le nombre d'abonnés sur les différentes plateformes s'élevait, fin 2024, à près de 137 000 au cumulé.



→ Facebook

La page Facebook de la Métropole Aix-Marseille-Provence relaie l'actualité de l'institution, notamment ses grands projets et ses actions de proximité.

Les principaux chiffres de 2024 :

- 47 326 abonnés, soit plus de 9 000 supplémentaires sur un an
- 614 publications
- 9,7 M d'impressions

La publication ayant fait le plus d'impressions au cours de l'année :



→ LinkedIn

LinkedIn est le réseau social sur lequel la Métropole Aix-Marseille-Provence compte le plus d'abonnés. La page enregistre de bons résultats comme le montrent ces indicateurs :

- 55 749 abonnés, une évolution de plus de 12 015 par rapport à 2023
- 513 publications
- 3,7 M d'impressions, soit plus du double de l'année précédente

La publication ayant fait le plus d'impressions au cours de l'année :

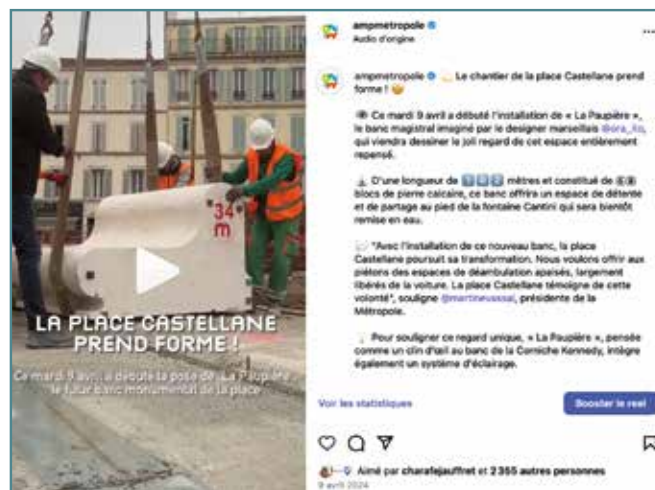


→ Instagram

Instagram est le réseau social qui s'est le plus développé en 2024, à tous les niveaux, poursuivant sur la lancée de 2023. Quelques chiffres clés :

- 12 136 abonnés fin 2024, un nombre qui a plus que doublé en un an
- 343 publications et 780 « stories »
- 1,2 M d'impressions, soit plus de 173 % sur un an !

La publication ayant fait le plus d'impressions au cours de l'année :



→ X (ex Twitter)

Bien que critiquée, la plateforme X reste très utilisée, notamment pour relayer l'actualité chaude, voire instantanée. Son algorithme permet en effet un plus grand nombre de publications.

- 18 195 abonnés fin 2024, un nombre toujours en augmentation
- 1 928 publications
- 1,7 M d'impressions

La publication ayant fait le plus d'impressions au cours de l'année :



→ YouTube

- Une vraie stratégie de mise en valeur des vidéos produites pour les autres réseaux sociaux, de plus en plus nombreuses, a été progressivement mise en place en 2024. Un choix qui a porté ses fruits.
- 718 abonnés, + 321 sur un an
- 180 vidéos mises en ligne
- 586 000 impressions, en légère baisse en raison d'une diminution des sponsorisations
- 2 900 heures de visionnage, en baisse par rapport à 2023 en raison d'une diminution des sponsorisations

La vidéo la plus vue de l'année :



→ Threads

L'année 2024 a marqué l'ouverture du compte Threads de la Métropole. Pour ce lancement, seuls les sujets les plus marquants de chaque semaine ont été relayés en calquant la ligne éditoriale de Twitter.

→ Sponsorisation

37 campagnes sponsorisées : fréquence de collecte, Ceci n'a rien à faire là, bornes de tri, défi famille, saisonniers, apprentis, Halles de producteurs, Spartiates, JO 2024, Grand Site, e-sport, newsletters, covoiturage, parking, SCot, PLUi, CFA, vœux, Conseil des jeunes...

- Environ 14 000 000 d'impressions

ÉVÉNEMENTIEL

Le service Moyens opérationnels et stratégie média s'assure de la mise en œuvre des opérations de communication dans ses différentes composantes opérationnelles. De l'achat des espaces publicitaires à l'organisation d'événements, il pilote la fabrication des supports de communication, procède aux achats de prestations de communication de tout type, et développe les partenariats dans un cadre budgétaire maîtrisé.

→ Événementiel :

En 2024, le service a organisé 38 événements concernant la culture, 11 le sport, 4 le patrimoine et 3 la santé. Citons notamment :

- Janvier - Vœux à la population
- Janvier - Vœux à la presse
- Février - Transition CoDev
- Février - IMPACTE
- Février - Inauguration place Saint-Barnabé à Marseille
- Mars - Présentation de la politique sportive métropolitaine au Vélodrome
- Mars - Les Nauticales
- Avril - Spectacle sur l'esplanade de la Major pour le départ de la flamme olympique de Grèce
- Avril - Les Interconnectés
- Mai - JO esplanade J4
- Mai - JO stade de Miramas
- Juin - 20 ans de labellisation Grand Site de France de Concors Sainte-Victoire
- Juin - Salon des Agricultures de Provence
- Septembre - Delta Festival
- Octobre - 1^{er} Salon du livre métropolitain du 25 au 27 octobre 2024
- Décembre - Un Noël sans déchet



- 137 campagnes métropolitaines diffusées sur les réseaux d'affichage gérés par la Métropole en 2024.



DIRECTION JURIDIQUE

La direction Juridique a vocation à soutenir les différents services de la Métropole dans leur fonctionnement quotidien, et à les accompagner dans le traitement de dossiers spécifiques.

La direction Juridique a en charge l'organisation des commissions consultatives des services publics locaux (CCSPL). Cette commission est systématiquement consultée, en amont des assemblées délibérantes, concernant l'ensemble des services publics gérés par des prestataires extérieurs. Au cours de l'exercice 2024, la CCSPL a rendu 123 avis.

— LA GESTION DES CONTENTIEUX

En 2024, la Métropole a renforcé son approche en matière de médiation et de sécurisation juridique. Une convention avec le tribunal administratif de Marseille a été approuvée afin de favoriser les règlements amiables devant les juridictions.

Parallèlement, un travail étroit avec le procureur de la République a permis de préparer la mise en œuvre en 2025 de la procédure de contravention de voirie routière. L'année a également été marquée par un accompagnement juridique renforcé pour l'évacuation forcée de locaux à usage d'habitation et des grands déplacements de voyageurs (GDV).

Enfin, la Métropole a poursuivi l'harmonisation et la pérennisation de ses procédures contentieuses, garantissant une gestion plus efficace et un suivi optimisé des dossiers.



— LES GRANDS CONTRATS

L'année 2024 a été marquée par l'entrée en vigueur du guide des concessions et des DSP (délégation de service public). Quatorze procédures de DSP et de concession ont été menées.



CHIFFRES CLÉS

332 nouveaux dossiers

3 réclamations devant le comité de conciliation de règlement amiable des différends en matière de marchés publics

4 médiations instruites

CHIFFRES CLÉS

7 commissions concession

31 dossiers à l'ordre du jour dont 6 rapports de candidatures, 5 rapports d'analyses des offres, et 20 avenants

14 procédures de DSP et de concession

L'INGÉNIERIE JURIDIQUE

En 2024, la Métropole a renforcé son dispositif de sécurisation juridique et de prévention des conflits d'intérêts. Des formations dédiées et un espace SharePoint ont été déployés pour sensibiliser les services et structurer le partage d'informations.

Les équipes du conseil juridique ont accompagné la refonte des aides à l'investissement immobilier des entreprises et assuré la sécurisation du périmètre d'intervention de la Métropole sur sa compétence agriculture. Par ailleurs, un travail important a été réalisé sur la gestion des garanties d'emprunt et le traitement de près de 300 arrêtés de délégation de signature dans le cadre de la réorganisation métropolitaine.

Enfin, la création des clubs juridiques a permis de diffuser une information structurée aux différents services de l'institution, favorisant ainsi une montée en compétence collective.

CHIFFRES CLÉS

350 dossiers juridiques pris en charge et traités, hors peignage

295 nouveaux arrêtés de délégation de signature et 37 arrêtés de délégation de fonction

90 désignations de représentants de la Métropole dans les organismes satellites de l'institution

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

En 2024, la Métropole a formé les nouveaux instructeurs prenant leurs fonctions dans le cadre de la réorganisation, amélioré des modèles de conventions et poursuivi l'audit sur une dizaine d'associations qu'elle soutient..

CHIFFRE CLÉ

747 dossiers de demande de subvention déposés par les associations



DOCUMENTATIONS ET ARCHIVES

CHIFFRES CLÉS

5940 mètres linéaires d'archives conservés

124 mètres linéaires d'archives versés

256 demandes de consultations d'archives

224 abonnements

450 prêts

4690 textes diffusés dans le cadre de la veille documentaire

INSPECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Au travers de ses activités, l'Inspection générale des services (IGS) contribue à améliorer la maîtrise des risques juridiques et financiers de l'institution, à optimiser les process internes ainsi qu'à renforcer la culture déontologique.

L'année 2024 a été marquée par une progression de l'activité de l'IGS qui, à périmètre égal, a réalisé 39 audits, contrôles, enquêtes et formations, contre 24 l'année précédente.

— LES RAPPORTS D'AUDIT ET LES MISSIONS D'EXPERTISE

Sur l'année 2024, l'IGS a produit 9 audits sur la gestion du parc auto, l'absentéisme du personnel, le recours aux marchés de prestations intellectuelles, l'archivage, les crématoriums métropolitains, les associations IE13 et Saisis ton kairos, le droit de préemption urbain, ainsi que la gestion des parkings métropolitains par la SEMEPA

En 2024, l'IGS a également poursuivi l'élaboration d'une cartographie des

risques globaux de la métropole. Celle-ci répertorie l'ensemble des risques opérationnels, financiers, RH, juridiques et d'atteinte à la probité inhérents aux activités de chaque direction. Les risques nets ainsi évalués donneront lieu à un plan d'action.

En outre, l'IGS est missionnée pour le contrôle de l'utilisation des fonds européens dans le cadre du FSE.

En 2024, l'IGS a aussi conduit les travaux de liquidation de la Régie départementale des transports des Bouches-du-Rhône (RDT 13).

Enfin, l'IGS a poursuivi les négociations avec les entreprises titulaires de marchés ou de contrats de concession de la Métropole, qui ont subi la forte hausse des prix des matières premières et de l'énergie.

— LA PROTECTION DES DONNÉES

L'année 2024 a été une année marquée par un contrôle de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) concernant le dispositif de badgeage via l'application mobile, par la participation de la déléguée à la protection des données (DPO) aux différents exercices de crise cyber en vue de la préparation des JO 2024, et par l'organisation d'une journée d'accueil et de réflexion entre les DPO des métropoles et la CNIL.

En 2024, 333 traitements ont été enregistrés ainsi que 10 violations de données. Aussi, 68 réponses ont été apportées à des demandes d'exercices de droits. La DPO a, en outre, constaté une forte croissance des messages liés aux signalements et à la gestion des déchets adressés à l'adresse mail dpo@ammetropole.fr.

Soixante-six analyses d'impact ont également été recensées. Enfin, la formation a été au centre des actions de la DPO. De nombreuses sessions de formation ont été organisées afin que le réflexe de protéger ses données s'ancre dans les pratiques administratives des agents métropolitains.



— DÉONTOLOGIE

Dix-sept enquêtes administratives individuelles ont été conduites et ont principalement concerné le cumul d'activités. Deux enquêtes collectives ont notamment porté sur des présomptions de pratiques frauduleuses sur des sites métropolitains.

L'IGS participe, par ailleurs, à la commission de prévention des situations de harcèlement. En 2024, 2 dossiers ont été traités.

L'IGS a également participé à l'élaboration de la charte de déontologie des agents métropolitains ainsi que de la charte de déontologie des élus présentées et adoptées lors du conseil métropolitain du 5 décembre 2024.



MOYENS TECHNIQUES

En 2024, la Métropole dispose d'un parc de 3 438 véhicules, engins et matériels, répartis entre véhicules techniques, utilitaires légers, véhicules de service, motos et engins spécialisés. Ce parc est utilisé quotidiennement par les services opérationnels et fait l'objet d'un entretien régulier, assuré en régie et via des prestataires externes.

La gestion de la flotte s'inscrit dans une démarche de performance, combinant qualité de service, sobriété budgétaire et engagement environnemental. À ce titre, la Métropole développe l'usage de carburants alternatifs, étend ses infrastructures de recharge électrique et privilégie, lors des renouvellements, l'acquisition de véhicules à faibles émissions ou fonctionnant au BioGNV.

Cette stratégie vise à structurer un parc plus sobre, plus propre et adapté aux exigences de transition écologique, tout en maintenant une capacité opérationnelle optimale pour les missions du service public.



CHIFFRES CLÉS

135 demandes
d'interventions travaux
ou maintenance
bâtimentaire

15 986 ordres
de réparation en régie
et 4739 par prestations
extérieures

→ Entretien des locaux

Deux-cent-dix sites, représentant une surface d'environ 150 000 m², sont entretenus quotidiennement, que ce soit en régie ou par le biais de prestataires privés. L'année 2024 a été consacrée à la préparation et à la passation des nouveaux marchés de nettoyage devant être mis en œuvre en 2025. L'économie général des contrats a été revue avec un allotissement rationalisé et des objectifs, à la charge des titulaires, clarifiés et précisés.

LA COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE

Créée en mars 2022, l'action de la direction Coopération métropolitaine vise à répondre aux attentes et besoins exprimés par les communes. Elle s'articule autour de trois services : la relation aux communes, la mutualisation de l'action métropolitaine, la prévention et la gestion des risques majeurs.

— LA RELATION AUX COMMUNES

L'année 2024 a été marquée par le déploiement de plusieurs actions structurantes visant à renforcer la coopération intercommunale et améliorer le dialogue avec les communes.

Un pacte de coopération communes-Métropole, fruit d'un travail collaboratif, a été remis aux directeurs généraux des services lors de la conférence du 13 novembre. Ce document définit les grands axes d'une intercommunalité de projet, au service d'objectifs partagés. Parallèlement, une mission d'information et d'évaluation sur la collecte des déchets a été lancée, donnant lieu à un rapport corédigé par des élus et techniciens. Aussi, **un état des lieux a été préparé en vue d'élaborer un futur schéma de mutualisation**, structuré autour de 9 domaines et 25 actions identifiées.

Par ailleurs, le dialogue territorial s'est poursuivi avec une nouvelle série de rencontres dans l'ensemble des communes de la métropole. La seconde vague de visites, menée de septembre 2023 à juin 2024, a permis d'échanger avec 88 communes. Une troisième séquence a débuté au second semestre, avec le développement de réunions en format Codir, à la demande des collectivités, pour aborder plus finement les projets locaux. Deux conférences des DGS ont également eu lieu autour de thématiques telles que les finances publiques, la gestion des déchets ou encore la transformation des services.

Enfin, la visibilité des actions engagées a été renforcée à travers un plan de communication sobre et ciblé, appuyé par des supports institutionnels, des publications numériques, et une participation active aux événements intercommunaux.

CHIFFRES CLÉS

2 conférences des DGS
des communes

101 sollicitations
issues de 51 communes

— LA MUTUALISATION ET LA QUALITÉ DE L'ACTION MÉTROPOLITAINE

En 2024, la Métropole a poursuivi le développement d'une offre de service plus ciblée, lisible et collaborative à destination des communes. Ce travail d'analyse fine des besoins, associé à une mobilisation renforcée des partenaires internes et externes, a permis de structurer des dispositifs adaptés, innovants et mutualisés.

Près de 1 300 agents, issus de 83 communes, ont ainsi pu bénéficier de 115 formations et ateliers, couvrant des thématiques clés comme les finances publiques, la commande publique, la transition écologique ou encore la gestion

des ressources humaines.

La dynamique de mutualisation s'est traduite par la mise en œuvre de groupements de commandes (papier, prévention des risques) et par la valorisation d'outils mis à disposition des communes (centrales d'achat, logiciels métiers, plateformes de données).

Enfin, la structuration de neuf réseaux professionnels, rassemblant régulièrement agents communaux et métropolitains autour de problématiques partagées, a permis d'approfondir les échanges de pratiques, dans une logique de coopération active et durable.

CHIFFRES CLÉS

1294 agents communaux
issus de 83 communes, formés

115 formations et ateliers
organisés ou proposés autour
de 15 thématiques

533 participants aux
réseaux professionnels



— LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES MAJEURS

En 2024, la Métropole a mis à jour 36 plans communaux de sauvegarde (PCS) et 44 documents d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM), organisé 6 exercices de gestion de crise au profit des communes sur les thématiques feux de forêt et inondation, ainsi que 2 autres d'ampleur intercommunale sur la thématique inondation à l'échelle d'un bassin versant (Touloubre et Huveaune).

Aussi, l'institution a réalisé 2 exercices de gestion de crise en situation réelle (ARKEMA Saint-Menet / Inondation de l'Huveaune) avec les services préfectoraux afin d'optimiser les plans d'urgence (PPRT, Plan ORSEC...), et a amélioré sa réponse opérationnelle, en lien avec les services de l'État, lors d'événements internationaux (arrivée de la flamme et Jeux Olympiques 2024).

La Métropole a également organisé une formation en gestion de crise, déployé 27 modules d'hébergement sur le territoire, représentant l'équivalent de 1350 lits, et a cartographié les risques majeurs métropolitains dans le cadre de l'élaboration du Plan intercommunal de sauvegarde (PICS).

Enfin, elle s'est employée, via divers outils, à développer une culture du risque en milieu scolaire et au profit des agents métropolitains.

CHIFFRES CLÉS

36 plans communaux de
sauvegarde réactualisés

8 exercices de gestion
de crise communaux ou
intercommunaux

56 stagiaires communaux
formés à la gestion de crise

RESSOURCES ET COORDINATION

Cette direction intervient en matière de conseil, d'assistance et d'appui dans les ressources humaines, les moyens généraux, la démarche qualité, les finances...

— L'APPUI AUX RESSOURCES HUMAINES

Ce service a été fortement mis à contribution pour toutes les campagnes RH (CIA, médailles, lignes directrices de gestion, apprentis, stagiaires, saisonniers, évaluations professionnelles) et surtout dans l'aspect organisationnel pour les ajustements apportés en lien avec le conseiller en organisation. Enfin, ce service travaille activement sur la refonte du répertoire des métiers et la réflexion sur la fonction de chef de projet en lien avec le pôle RH.

— L'APPUI AUX FINANCES

Ce service a été considérablement sollicité pour maintenir d'excellents taux de mandatement tout en consolidant la segmentation du nouveau système d'information financier 2024.

LIEUX D'ACCUEIL ET RELATIONS AUX PUBLICS

La Métropole dispose de 7 lieux d'accueil, physiques et téléphoniques, des usagers. Elle déploie une stratégie d'amélioration continue du traitement des courriers, et organise de nombreuses réunions publiques et manifestations officielles qui permettent de rapprocher la Métropole des citoyens et de porter l'action de l'institution au plus près des administrés.



CHIFFRES CLÉS

12 237 visiteurs
accueillis (+ 22,5 %) et
362 réunions organisées au
siège de la Métropole
(+ 11 % par rapport à 2023)

41 989 appels
téléphoniques recensés par le
standard de la Métropole
(+ 7,5 %)

139 événements
organisés dans l'espace
coworking de la tour
La Marseillaise (+ 23 %)

40 546 courriers
affranchis

PÔLE FINANCES

Le pôle Finances participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la Métropole, dans une approche pluriannuelle. Il intervient en amont dès la préparation et l'inscription des éléments de prévision au budget, puis tout au long de son exécution comptable jusqu'à sa clôture annuelle.

Le pôle Finances de la Métropole est le garant de la fiabilité et de la sécurité des procédures budgétaires. Sur son volet expertise, il apporte conseil à la gouvernance en matière de prospective, qu'il alimente par la réalisation d'analyses financières et fiscales afin de proposer des stratégies de pilotage de la trajectoire de l'institution.

— L'OPTIMISATION DES DÉLAIS DE PAIEMENT

Le premier grand service facturier (SFACT) du Sud de la France va voir le jour en 2025. Des groupes de travail conjoints entre la Métropole et la Direction régionale des finances publiques (DIRFIP) ont œuvré tout au long de l'année afin de finaliser le projet.

Véritable innovation dans le paysage des services publics, le SFACT est un élément de modernisation et de transformation de l'administration. Il regroupe dans une même unité organisationnelle les moyens humains et logistiques de l'État (agents des Finances publiques) et de la Métropole, afin de créer une seule entité qui, d'une part, mandate et paye les fournisseurs, et, d'autre part, encaisse les redevables. Cette démarche commune va permettre d'optimiser de la chaîne de la dépense et, *in fine*, de réduire les délais de paiement, au bénéfice du monde économique local.

Mais l'ambition va au-delà : il est aussi intégré au projet la mise en place d'un guichet unique d'accueil des usagers afin de répondre à leurs questions sur leurs créances, ainsi que la professionnalisation des pratiques de la comptabilité publique et le développement de l'expertise, sur la base d'une véritable fertilisation croisée entre ministère des Finances et collectivité locale, gage de la fiabilisation des comptes de la Métropole et de son projet de certification en 2026.

— LA CERTIFICATION DES COMPTES

Sur le modèle des entreprises privées qui font appel à un commissaire aux comptes, la Métropole s'est engagée dans le projet novateur à obtenir la certification de ses comptes. Cet outil de référence est destiné à garantir la fiabilité de l'information financière et affermir la relation de confiance tissée avec les citoyens.

Après la finalisation en 2023 du diagnostic préalable destiné à orienter les actions à mener, il a été lancé, en 2024, les plans d'actions prioritaires. La politique de provisionnement des risques a été optimisée avec l'adoption d'une nouvelle délibération cadre. La question de la priorisation de la qualité des comptes a été traitée avec l'organisation de groupes de travail associant services comptables et équipes gestionnaires. En outre, des investissements massifs en formation des personnels ont été réalisés sur l'exercice.

Les autres chantiers en cours comme la fiabilisation de l'actif, le renforcement du dispositif de maîtrise des risques ou le suivi des engagements hors bilan, ont progressé significativement. Ils se poursuivront dans les années à venir.

— LA GESTION BUDGÉTAIRE

La production de l'ensemble des documents réglementaires liés à l'activité budgétaire de la Métropole représente 14 supports budgétaires différents répartis selon 1 budget principal et 13 budgets annexes.

Ces budgets annexes permettent de suivre l'exploitation directe des services publics industriels et commerciaux (SPIC) comme l'eau et l'assainissement ou d'individualiser la gestion d'un service public administratif (SPA) telle la GEMAPI.

Le bilan de ces activités financières est acté par l'adoption du compte de gestion et administratif de l'exercice 2024 en assemblée délibérante.

— LE PILOTAGE BUDGÉTAIRE

La Métropole dispose depuis 2021 d'un système d'information financier (SIF) commun à l'ensemble des composantes de son administration. Un pilotage transversal de toutes les politiques publiques via la « programmation pluriannuelle des investissements » a ensuite été initié en 2023. Il a entraîné une évolution de la gestion des crédits en autorisations de programme et opérations d'investissement qui s'est insérée dans la mise en place d'une nouvelle architecture du SIF au 1^{er} janvier 2024. Cette démarche permet d'avoir une vision consolidée du plan pluriannuel des investissements tous budgets confondus. Les volumes d'autorisations de programme et les échéanciers d'exécution des crédits peuvent ainsi être ajustés finement à chaque étape budgétaire en fonction de l'avancement des projets, pour un bénéfice appréciable en matière de gestion.

— LA FISCALITÉ

Depuis sa création, la Métropole a mis en place son propre « observatoire fiscal » à l'échelle de son territoire. Cet outil de collecte d'informations est une source privilégiée de données et d'analyses lui offrant la possibilité de suivre l'évolution de ses ressources fiscales et dotations de l'État.

Elle le met gratuitement à disposition de ses communes membres qui le souhaitent. En 2024, une dizaine a intégré le dispositif, portant à 58 le nombre de communes bénéficiaires d'un accès. Une fois partagé, cet outil permet à chacun une meilleure compréhension de son tissu fiscal, ce qui participe à une fiabilisation des bases d'imposition dans un souci d'équité entre les contribuables.

La Métropole a également été sélectionnée par France Urbaine, association nationale de référence des grandes villes et intercommunalités, en qualité de collectivité expérimentatrice du projet « Passerelle », solution innovante d'échange de données avec les services fiscaux.

De son côté, l'administration métropolitaine répond régulièrement aux sollicitations des contribuables. En 2024, l'essentiel des requêtes ont eu pour thème la contribution foncière des entreprises (CFE) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), avec une centaine de réponses adressées.

Elle apporte également un support aux hébergeurs locatifs en matière de déclaration et de reversement de la taxe de séjour (TS). Enfin, depuis 2023, elle collecte et reverse la part additionnelle de taxe de séjour votée au profit de la société de financement du projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA – Intensification du trafic ferroviaire entre Marseille et Nice).

— LES GARANTIES D'EMPRUNT

En 2024, dans le cadre de ses compétences en matière d'habitat, la Métropole a mobilisé son dispositif de garanties d'emprunts afin de soutenir divers opérateurs pour :

- la construction de 2 342 nouveaux logements sociaux ;
- la réhabilitation de 1 104 logements.

Deux aménageurs ont également bénéficié de la garantie métropolitaine pour 2,35 millions d'euros, permettant la réalisation de zones d'activités concertées (ZAC) sur les communes de :

- Istres, pour la ZAC du Tubé Retortier ;
- Gardanne, avec le pôle Yvon Morandat.

— LA DETTE

Une veille active des opportunités de marché vise à sélectionner chaque année les meilleures conditions de financement des projets.

En 2024, les grands projets d'investissements métropolitains ont bénéficié des offres de prêts attractives proposées par l'Europe, via la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB). Ainsi, ces enveloppes, respectivement d'un montant de 100 millions d'euros et 150 millions d'euros, couvrent à la fois les besoins de financement du projet de renouvellement des rames de métro marseillais (Neomma) ainsi que ceux de la phase 1 du projet d'extension du tramway nord-sud de Marseille. En plus de présenter des taux plus avantageux que les banques commerciales partenaires, leurs produits financiers offrent des modalités de tirage souples permettant d'appeler les fonds en fonction de l'avancée réelle des projets.

Par ailleurs, le prêt contracté avec la BEI a permis de bénéficier aussi d'une subvention de 15 millions d'euros via le « Fonds européen pour une transition juste » permettant d'accompagner le volet économique et social de la transition écologique.

La Métropole a également contracté un prêt de 10 millions d'euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour la mise en accessibilité des stations de métro aux personnes à mobilité réduite.

En matière de notation financière, la Métropole fait l'objet d'une évaluation annuelle pour pouvoir accéder aux marchés internationaux. En 2024, l'agence de notation Fitch Ratings a revu sa note à la hausse, passant de « A+ » à « AA- » avec une perspective « stable », note équivalente à celle de l'État français. Elle est le résultat d'une baisse de la dette nette ajustée entre 2022 et fin 2023. Cela concrétise les efforts de gestion entrepris précédemment pour maintenir la Métropole dans une trajectoire soutenable.



— L'INGÉNIERIE FINANCIÈRE

La mise en œuvre du dispositif des garanties d'emprunt nécessite de réaliser préalablement des analyses financières de la situation des opérateurs concernés et de les actualiser annuellement pour un suivi optimal.

De plus, le périmètre d'intervention a été étendu en 2024 à des travaux spécifiques sur deux nouveaux domaines :

- En matière de concessions d'aménagement, l'analyse des modalités financières et l'accompagnement au pilotage des contrats confiés aux aménageurs ;
- En matière de mobilité, la révision des mécanismes financiers du prochain contrat d'obligation de service public (COSP) dédié à la Régie des transports métropolitains (RTM) qui démarrera au 1^{er} janvier 2026.

PÔLE NUMÉRIQUE

En 2024, la Métropole a mis en place un schéma directeur stratégique du système d'information et a poursuivi le développement de ses cinq axes prioritaires.

— SÉCURITÉ DU SYSTÈME INFORMATIQUE

En 2024, la sécurité a été définie comme une priorité, en particulier en prévision des Jeux Olympiques de Paris. Les développements en la matière se sont structurés autour de trois composantes :

- la mise en œuvre de mesures de protection,
- le développement d'outils de détection,
- l'entraînement des équipes à des situations de crise



— DATA ET IA

La Métropole a lancé le programme PRIAM (Programme en IA de la Métropole), comprenant un laboratoire d'expérimentation et de nouvelles méthodologies d'industrialisation des solutions basées sur l'IA. Deux projets ont été livrés : FIDAMIA, intégré à l'application « Adoptez le Réflexe », et un callbot* pour le centre d'appels. Une première expérimentation a été menée dans le PRIAM#Lab en collaboration avec l'école d'ingénieurs locale, La Plateforme. Un webinar de lancement, piloté par le DGS, a réuni près de 500 agents métropolitains intéressés par cette thématique. Pour finir, les travaux d'idéation ont été entamés pour associer les métiers avec l'aide du laboratoire d'innovation publique M.I.A. (Métropole innov'action)

*Robot informatique capable de gérer de manière automatisée des appels téléphoniques



— NUMÉRIQUE RESPONSABLE

La feuille de route pour le numérique responsable a été validée en conseil métropolitain. Les projets lancés développeront des méthodes, des outils et des indicateurs de sobriété numérique, ainsi que des mesures d'accessibilité et de respect des engagements éthiques.

— SERVICES AUX COMMUNES

En 2024, de nouvelles conventions de services ont été développées, incluant des services de qualification et d'acquisition de données topographiques. Le déploiement des services existants a connu une accélération notable : en 2023, 13 adhésions avaient été enregistrées, tandis qu'en 2024, 41 nouvelles adhésions ont été signées, soit plus de quatre fois le nombre initial. Plus de 38 communes ont souscrit à au moins une offre. Les recettes en 2024 ont dépassé les 432 000 €, représentant une progression de 131 %.

— SERVICES AUX USAGERS

En 2024, les fondamentaux de la gestion de la relation usagers ont été définis. L'objectif est d'unifier les canaux de sollicitation numérique, téléphonique et d'accueil physique afin d'offrir aux usagers des parcours harmonisés, simplifiés et omnicanaux.



— PROJETS NOTABLES

Plusieurs projets ont été livrés en 2024. Parmi les principaux, on peut citer :

- Les premiers développements du jumeau numérique (projets tramways)
- L'ouverture de l'application « Adoptez le REFLEXE » qui compte plus de 19 000 téléchargements en 2024
- La poursuite des développements sur l'intranet MActu (réservation salles, gestion des invitations, cartes professionnelles, gestion des congés) et l'inauguration des services numériques pour M+

L'année a été marquée par un nombre record de demandes de projets : plus de 98 contre 40 en 2023.



— FONCTIONNEMENT COURANT

En matière de fonctionnement courant, l'activité du pôle a crû en 2024 :

- Augmentation de 10 % des appels au centre d'appel EAQ (Engagés au quotidien)
- Le nombre de serveurs a augmenté de 16,7 % en une année pour atteindre 607 machines virtuelles actives
- Les espaces de stockage en infrastructure sont de 177 To (téraoctet).
- Le nombre d'utilisateurs d'Office 365 dépasse les 6 900 licences simultanées
- Plus de 11 000 tickets de demandes ou d'incidents ont été déclarés, soit une croissance supérieure à 25 %
- Le parc de matériel de type PC est en croissance continue avec 5 250 postes (1 020 postes ont été livrés en 2024 dans le cadre de dotations ou de renouvellements)
- Néanmoins, le nombre de lignes téléphoniques fixes a pu être réduit de près de 35 % dans le cadre du projet de rationalisation de la téléphonie et de convergence vers de la « softphonie » (technologie de télécommunication qui permet de passer des appels vocaux sans avoir besoin de lignes téléphoniques)

RESSOURCES HUMAINES

En 2024, la Métropole s'est mobilisée sur tous les fronts pour accompagner les mouvements de fond liés à sa réorganisation. Elle a relevé un double défi : assurer ses missions régaliennes en matière de ressources humaines tout en repensant ses politiques, processus et outils RH pour affirmer son positionnement d'employeur de référence, engagé et proactif.

Cette année a marqué une étape de consolidation et d'impulsion : amélioration de la gestion quotidienne, développement de l'attractivité et de la fidélisation des talents, et renforcement d'un environnement de travail propice à l'innovation, à l'accompagnement et à la qualité de vie au travail.

Parmi les faits marquants : un nouvel accueil des arrivants, le lancement d'une démarche de prévention des risques psychosociaux, la création de la régie d'action sociale M+, ou encore

le premier arbre de Noël métropolitain.

La Métropole a également poursuivi ses engagements en matière de dialogue social, d'égalité des chances, d'inclusion et de pouvoir d'achat à travers des mesures concrètes telles que l'augmentation de la participation à la prévoyance et celle des titres-restaurant, ou encore la reconduction des chèques cadeaux.

Autant d'initiatives qui traduisent une politique RH résolument tournée vers l'avenir.

— LE PARCOURS DE L'AGENT

2024 a été une année dense en matière de recrutement. Elle a aussi été marquée par la mise en œuvre de nouveaux dispositifs de rémunération.

RECRUTEMENTS ET CARRIÈRES

En 2024, plus de 10 000 candidatures ont été analysées. Parmi elles, 4 239 ont été présélectionnées et 3 964 entretiens ont été réalisés. Au bout du compte, 1 877 personnes ont été recrutées, dont 769 sur un emploi permanent ainsi que 768 saisonniers. Dans le cadre de ses dispositifs d'insertion, la Métropole a également accueilli 150 apprentis (dont 108 nouveaux), 124 stagiaires et 8 volontaires en service civique. Dans le même temps, 1 464 agents ont quitté la Métropole (départ à la retraite, démission, fin de contrat, licenciement...).

Afin de répondre efficacement à l'importante activité de recrutement, des efforts considérables ont été investis dans la multiplication des outils et partenariats.

L'année 2024 a été aussi particulièrement chargée en matière de gestion, avec 17 168 actes et 2 911 courriers produits, l'intégration en gestion de 200 dossiers d'agents transférés au titre de la voirie et de la propreté ou encore le traitement de 852 factures.



COORDINATION ET GESTION RH

→ La rémunération des agents

L'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre de nouveaux dispositifs de rémunération, avec la refonte du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) et la mise en place de deux commissions de revalorisation salariales. Deux campagnes CIA (complément indemnitaire annuel) ont également été élaborées.

Par ailleurs, une cartographie des risques couvrant l'ensemble des opérations de paie a été établie. À terme, elle permettra d'évaluer le degré de risques associé à chaque procédure, mais aussi de fiabiliser et de formaliser les moyens de contrôle et de conservation des résultats. Cette démarche de contrôle interne s'inscrit dans le cadre du dispositif de certification des comptes.

Enfin, le dispositif de subrogation des IJSS (indemnités journalières de Sécurité sociale), dont le déploiement est prévu le 1^{er} janvier 2025, a été mis en place.

CHIFFRES CLÉS

4515 factures
médicales traitées

683 dossiers
examinés au titre des
frais de déplacement

87 dossiers d'aide
au retour à l'emploi
(ARE) abordés
mensuellement

→ Le guichet RH

En 2024, le guichet RH a travaillé sur une meilleure répartition des points d'entrée téléphonique sur l'ensemble du territoire avec la mise en place de systèmes de débordement de ligne et de transferts d'appels. Il a également été mobilisé sur la mise à jour des données personnelles afin de permettre aux agents métropolitains de pouvoir bénéficier de l'ensemble des prestations offertes par la régie métropolitaine. Au total, 1 673 situations personnelles ont été actualisées. Par ailleurs, les agents du guichet RH ont été mobilisés sur la campagne annuelle du supplément familial de traitement. Plus de 1700 dossiers ont été traités dans le cadre de cette mission.

En outre, l'équipe a fortement été mobilisée dans le cadre du suivi et des demandes d'évolutions fonctionnelles de l'outil Saturne afin de déployer de nouvelles modalités visant à simplifier le suivi et sécuriser la gestion des situations administratives. À noter également que plus de 1500 tickets CATI et 500 mails ont été traités par les gestionnaires.

Enfin, l'année 2024 a été marquée par l'instauration d'un parcours d'intégration numérique. Ce parcours permet aux agents nouvellement recrutés de se familiariser autrement avec leur nouvel environnement de travail, et de découvrir la Métropole sous une forme ludique et numérique.

→ L'accompagnement retraite

En 2024, la Métropole a accompagné 202 agents partis à la retraite. Elle a également été en charge de la gestion administrative et humaine de 17 décès d'agents métropolitains.

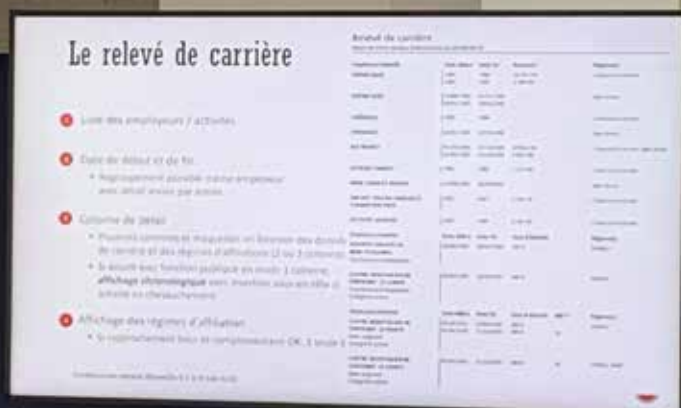
Elle a aussi accompagné les agents dans des dispositifs existants ou nouveaux (départs anticipés, prolongations d'activités, retraite progressive, rendez-vous individualisés pour des simulations de retraites).

Le partenariat avec la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) a été renouvelé avec le maintien des conférences retraite sur tous les secteurs de la métropole. Au total, 314 agents ont pu en bénéficier.

CHIFFRES CLÉS

6090 bénéficiaires de
titres-restaurant papier et
1184 bénéficiaires de titres
dématérialisés

2649 agents abonnés
au pass métropolitain



— ACCOMPAGNEMENT ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

En 2024, la Métropole a poursuivi son action pour veiller à répondre aux exigences règlementaires et accompagner les agents selon les meilleures modalités possibles. Les thématiques concernées : le handicap, la santé, le bien-être au travail, la prévention des risques professionnels et l'action sociale.

L'ACTIVITÉ SOPHROLOGIE

La sophrologie a installé sa présence, conforté sa visibilité et continué à se développer auprès de tous les bassins de vie pendant l'année 2024. L'activité a aussi vu l'aboutissement de travaux lui permettant désormais d'être installée dans un lieu d'accueil totalement dédié, favorisant la dimension qualitative des accompagnements.

En 2024, 316 séances individuelles et 50 collectives ont été délivrées. Des chiffres en progression par rapport à l'année précédente.



PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

En 2024, la Métropole a placé la prévention des risques professionnels au cœur de sa stratégie RH, avec une attention particulière portée à la prévention primaire et à la maîtrise des risques à la source. Le dialogue social s'est intensifié autour de la F3SCT (Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail), tandis que l'ergonome a renforcé son accompagnement auprès des services.

Des avancées notables ont été réalisées : accompagnement des directions générales dans l'élaboration du DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels), tenue de 3 séances plénières et 2 tables rondes par la F3SCT, 35 dossiers examinés, et 8 visites de terrain organisées.

En matière d'ergonomie, 145 actions individuelles ont été menées, incluant des aménagements pour les agents en situation de handicap ou sur recommandation médicale. Par ailleurs, 217 agents ont été formés à la prévention des troubles musculosquelettiques et à la manutention, pour prévenir l'usure professionnelle.

Enfin, l'année a vu la montée en puissance de l'analyse des risques professionnels, avec l'évaluation de 58 unités de travail sur 107 identifiées, et l'expérimentation de nouveaux outils comme les exosquelettes.



L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En 2024, la Métropole a renforcé son engagement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap à travers le renouvellement de la convention handicap 2024-2026, structurée autour d'axes majeurs : recrutement, reclassement, maintien dans l'emploi, formation, sensibilisation, accessibilité numérique et actions innovantes, notamment sur l'aide.

La signature de la 2^e convention FIPHP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), en septembre, marque une nouvelle étape dans cette politique volontariste. La Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) a permis de sensibiliser largement, avec conférences thématiques et témoignages d'agents diffusés sur les supports internes.

Parallèlement, 271 agents ont bénéficié d'un accompagnement en évolution professionnelle, avec l'amorçage d'un atelier collectif autour du projet professionnel, prévu pour 2025.

Enfin, le dispositif de maintien dans l'emploi a poursuivi sa structuration avec 8 commissions réunies en 2024, et un taux de résolution des situations atteignant 73 %. Une collaboration avec le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) est également en cours pour renforcer l'accompagnement formatif des agents concernés.

L'ACTION SOCIALE

En 2024, la régie d'action sociale M+ a été mise en place. Avec 454 476 visites sur son site, elle proposait 20 prestations différentes. À noter que 2 727 personnes, dont 834 agents, ont participé à l'arbre de Noël.

Par ailleurs, 435 agents ont été accompagnés par les assistantes sociales, un chiffre en baisse par rapport à 2023, et 28 berceaux ont été réservés en crèche inter-entreprises.

Enfin, le dispositif de protection sociale complémentaire (PSC) a évolué, avec une augmentation du montant de prise en charge à la souscription de deux contrats.



L'ATTRACTIVITÉ ET LE DIALOGUE RH

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET FORMATION

Pour cette année 2024, l'école des managers a ouvert sa 4e session en favorisant toujours plus la création d'une culture managériale commune à la Métropole et ses communes membres.

Par ailleurs, 2 commissions sur la mise en œuvre des comptes personnels de formation ont été organisées et se sont prononcées sur 43 projets.

Le nouveau plan de développement des compétences pluriannuel (2024-2027) a été adopté en juin, privilégiant l'accompagnement des parcours professionnels, le développement d'une marque employeur ambitieuse ainsi que la prévention, santé et sécurité au travail.

L'EXPERTISE STATUTAIRE

Comme chaque année, le service expertise statutaire a assuré la consultation managériale métropolitaine dans le cadre de la valorisation des parcours professionnels (promotions internes et avancements de grade), soit 465 nominations au 31 décembre 2024.

En outre, le service a procédé à la mise à jour des cycles spécifiques ou des agents en sujétions afin de les mettre en cohérence avec la nouvelle organisation métropolitaine.

Concernant le volet disciplinaire, 6 conseils de discipline se sont tenus et 76 sanctions ont été prononcées sur l'année 2024.

Le service Expertise statutaire a également effectué les campagnes des médailles du travail et les EPA 2024.

Enfin, s'agissant de son volet statutaire, le service a produit 27 fiches de vulgarisation du statut mises en ligne sur Mactu, et répondu à plus de 2 000 demandes d'assistance statutaires.

LES RELATIONS SOCIALES

L'agenda social a donné l'occasion d'aborder, notamment, les thématiques suivantes :

- La campagne CIA 2024
- La refonte du RIFSEEP
- Le suivi des travaux des bâtiments du pôle Amélioration du cadre de vie
- Le règlement intérieur des capitaineries
- Le statut des professeurs du CFA
- La mise en place de la subrogation
- La gestion des absences syndicales dans Saturne

Au total, 18 instances se sont réunies dont :

5 CST*,
3 F3SCT**,
3 CAP***,
3 CCP****

4 Conseils d'exploitation de la Régie métropolitaine.

De plus, avec la mise en place de la nouvelle Régie métropolitaine M+, 3 commissions ont été installées, au sein desquelles siègent des représentants du personnel.

* Comité social territorial ;

** Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;

*** Commission administrative paritaire ;

**** Commission consultative paritaire

MISSION COM' INTERNE

L'équipe a déployé une douzaine de nouvelles actions de communication interne et RH, contribuant à développer le sentiment d'appartenance chez les agents. En cette année de Jeux Olympiques, elle a organisé un événement de remerciement aux agents mobilisés pour la bonne tenue des épreuves sur notre territoire.

Au premier rang des nouveautés événementielles, citons le pilotage des vœux au personnel qui a rassemblé au Pharo 1800 agents de l'ensemble du territoire ainsi que la coordination, aux côtés de la régie M+, de l'arbre de Noël au parc Chanot. Ces événements seront désormais pérennisés, de même que la réception d'accueil des nouveaux arrivants, une première à l'échelle métropolitaine.

La cérémonie des médailles a été renouvelée, avec une dimension plus participative et collective autour d'une animation ludique sur les effectifs et les métiers de la Métropole. Autre temps fort événementiel rythmant l'année, la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) a proposé un programme encore plus dense que les années précédentes dont trois conférences.

La production d'outils s'est intensifiée. Diffusée à tous les agents avec les bulletins, La lettre M a vu le jour en janvier. Une douzaine de vidéos donnant la parole aux agents ont été publiées sur Mactu, et près de 850 agents ont participé aux 4 jeux en ligne créés en interne favorisant la cohésion. À la hausse également la diffusion d'Info RH et les contributions à l'actualité en page d'accueil de Mactu.

Sur le volet attractivité et marque employeur, l'exploitation du réseau LinkedIn a été optimisée par la création d'un onglet « Vie de l'organisation » dans le profil de la Métropole et la genèse d'un réseau d'ambassadeurs.

Quant à l'accompagnement managérial, il s'ancre avec le pilotage confirmé du Cap manager.





GOUVERNANCE

LES ASSEMBLÉES

La Métropole s'est employée à répondre aux objectifs de rigueur et de productivité qui lui étaient assignés, et ce, tout en s'attachant à un climat social apaisé et en intégrant les enjeux d'accompagnement des agents et de qualité de vie au travail.

1. INSTANCES

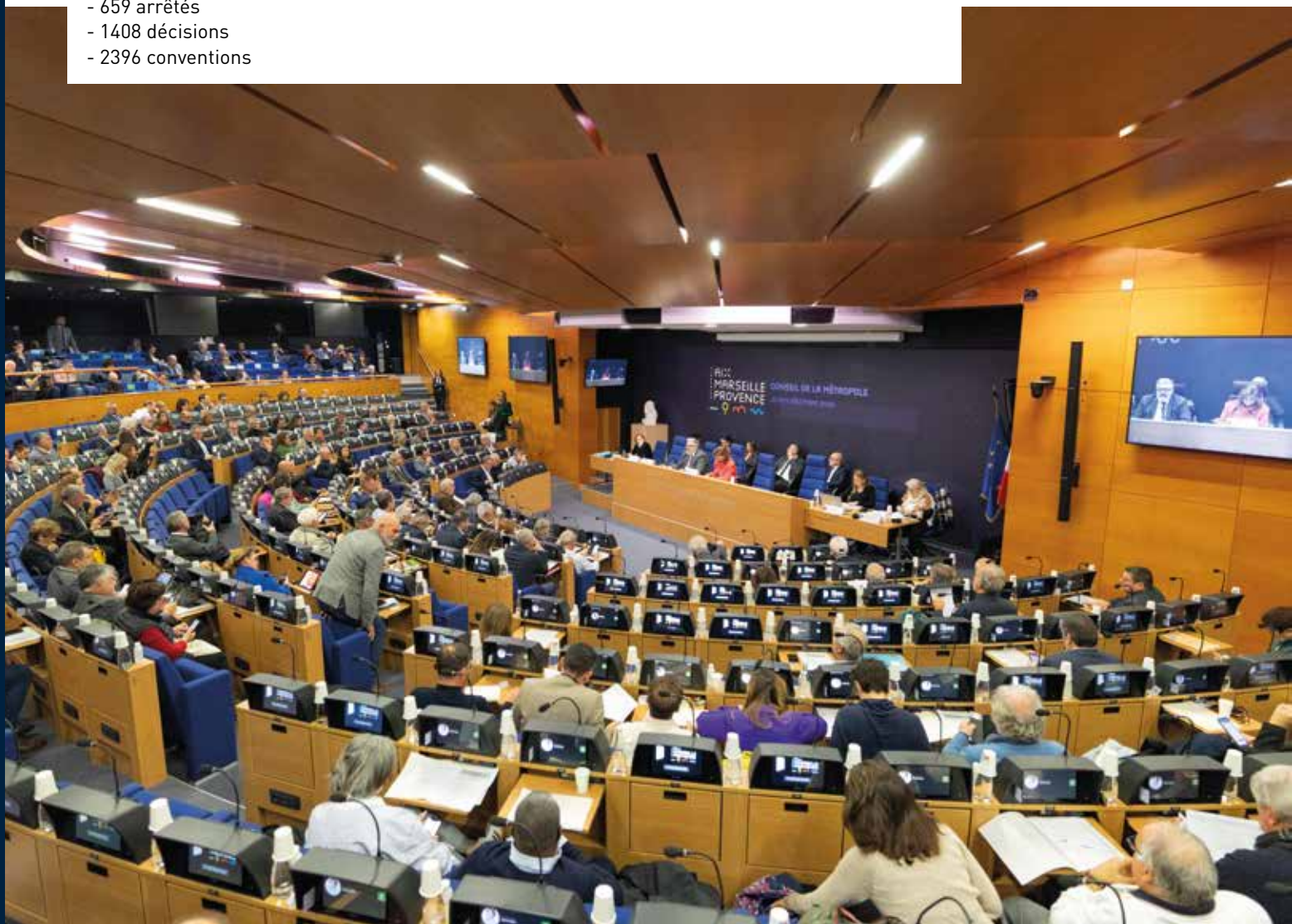
- 5 conseils de la Métropole
- 5 bureaux de la Métropole
- 1883 délibérations
- 659 arrêtés
- 1408 décisions
- 2396 conventions

2. MISSIONS ÉLUS

- 21 missions
- 4 sessions de formation pour 29 élus

3. STÉNOTYPIE

- 108 réunions



PROSPECTIVE ET CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

La Métropole a mis en place une direction qui assure le pilotage et l'animation des démarches stratégiques transversales relatives au projet métropolitain. Elle a également en charge l'animation du Conseil de Développement (CoDev), seconde instance consultative de la Métropole. Elle agit aussi pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

— CONTRACTUALISATION, PROJETS ET PARTENARIATS

Cette mission est responsable de la gestion et du suivi des liens contractuels avec les autres collectivités territoriales et partenaires (État, Région Sud, Département des Bouches-du-Rhône, Caisse des dépôts et consignations...) ou avec le privé (mécénat), afin d'attirer des fonds permettant de soutenir les politiques publiques métropolitaines.

→ La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

En 2024, la Métropole a obtenu, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, 3,03 millions d'euros de la part de l'État, pour 3 dossiers. Cette enveloppe est quasi identique à celle de 2023 et s'est réduite par rapport aux années précédentes du fait de la création du Fonds vert, nouvelle dotation de l'État.

→ Fonds vert

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé « Fonds vert », a été créé pour aider les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique. Dans le respect des objectifs nationaux de l'ambition verte, le « Fonds vert » finance trois types d'actions : le renforcement de la performance environnementale dans les territoires, leur adaptation au changement climatique, l'amélioration du cadre de vie. En 2024, la Métropole a déposé 21 dossiers pour une demande de subvention de 31,3 M€. Onze dossiers ont été retenus pour 6,4 M€ de subventions.

→ Contrat de plan État-Région

Le contrat de plan État-Région (CPER) est un document par lequel l'État et la Région s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuels de projets importants d'aménagement du territoire. En 2024, les négociations État-Région se sont poursuivies sur le volet Mobilité du contrat qui doit couvrir la période 2024-2027. Doté de 1,5 milliard d'euros pour les transports régionaux, il prévoit la mobilisation de l'État, la Région, les différentes collectivités, intercommunalités et métropoles, la SNCF, le grand port maritime de Marseille et le Département des Bouches-du-Rhône. L'État et la Région contribueront chacun à hauteur de 385 M. Afin de ne pas retarder les projets prêts à démarrer, l'État et la Région ont déjà engagé respectivement 100 M€ et 76 M€, en 2024, aux profits des projets ferroviaires, routiers, vélos et aménagements cyclables, ainsi que pour les aménagements portuaires et le fret ferroviaire.



→ Contrat « Nos territoires d'abord »

Ce contrat conclu entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Région Sud a été délibéré par le conseil de la Métropole le 7 décembre 2023 et par la Région le 15 décembre 2023. Il est exécutoire depuis le 14 mars 2024. D'une durée de 5 ans (2023-2028), ce contrat est doté d'un montant de 180,7 M€ de subventions pour financer des projets relevant de 6 thématiques : gestion et valorisation des déchets, mobilité durable, énergies renouvelables, réhabilitation énergétique des logements, sobriété foncière, transition écologique. 2024 aura permis de mettre en place 17 comités techniques et 3 comités de suivi global. Au total, 42 dossiers ont été votés pour un montant de subventions de 36,2 M€ représentant 20,1 % de consommation du contrat. En mars 2025, le taux de consommation sera de 28,4 %.

— STRATÉGIE PROSPECTIVE

Outre le pilotage et l'animation des démarches stratégiques transversales relatives au projet métropolitain, cette direction accompagne leur déclinaison opérationnelle avec l'ensemble des services de la Métropole afférents. Elle conduit également des actions de prospective et connaissance de l'espace métropolitain qui visent à doter la Métropole d'outils pour se projeter dans le temps et l'espace afin de concevoir des politiques publiques répondant le mieux possible aux besoins actuels et futurs du territoire.

LA POURSUITE DE LA FEUILLE DE ROUTE SUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

2024 a été une année charnière pour la réflexion sur les densifications métropolitaines avec la sortie de premiers livrables et événements qui viennent alimenter la « communauté apprenante » souhaitée par la Métropole. Il s'agit ici d'animer et de nourrir les débats avec l'ensemble des acteurs et professionnels de la ville (élus, enseignants-chercheurs, acteurs de l'immobilier, aménageurs, habitants...) pour inventer/outiller un modèle adapté aux défis climatiques et environnementaux, protecteur des espaces agricoles et naturels et répondant aux besoins actuels et futurs des habitants.

→ Un cycle de conférences

La Métropole et l'ESPI (École supérieure des professions immobilières) ont organisé, entre avril et décembre 2024, un cycle de quatre conférences sur le développement urbain. Ces conférences, qui abordaient différentes problématiques de la densification, ont réuni près de 420 participants qu'il s'agisse d'étudiants, de professionnels ou de simples curieux.

→ Un programme de recherche-action « POPSU' Transitions »

Plusieurs rencontres entre chercheurs se sont tenues tout au long de l'année pour poursuivre la réflexion autour d'une dizaine de publications à caractère scientifique dites « working papers ». Les « actes » du séminaire de lancement sont parus au printemps 2024 reprenant à la fois les axes de recherche et les termes du débat des trois tables rondes. Le format mêle des données de cadrage, facilitation graphique et synthèse des échanges pour livrer le contenu dans une version grand public.

**Plateforme d'observation des projets et des stratégies urbaines*

→ Des travaux étudiants

Une convention de partenariat 2023-2026 lie la Métropole à l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires, et permet de soumettre des problématiques et des terrains aux étudiants de master des trois établissements qu'il regroupe. Pour 2024, on notera particulièrement les rendus suivants :

- Le livrable de restitution du premier workshop avec l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille (ENSA-M) qui a pris pour terrain d'application le secteur Vitrolles/Marignane. Il a rassemblé 140 étudiants, encadrés par des grands noms de l'architecture, qui ont livré 13 projets comme autant de visions interrogeant la ville de demain et les options possibles sur le secteur.
- La 2^e édition du workshop avec l'ENSA-M. Du 26 août au 6 septembre 2024, 120 étudiants-architectes de master 1 ont consacré leurs projets à l'ouest de la métropole (de l'étang de Berre au golfe de Fos) où s'interpénètrent tous les grands défis territoriaux : reconquête industrielle, flux de marchandises, besoins en logements avec la perspective d'accueillir 10 000 à 15 000 nouveaux emplois, préservation des espaces naturels, protection de la qualité de l'eau... Un livrable de synthèse de ces travaux sera édité au printemps 2025.
- Parallèlement aux travaux menés par les étudiants de l'ENSA-M, les jeunes paysagistes de l'École nationale supérieure de paysage (ENSP) ont travaillé sur le même secteur pour repenser les interfaces entre l'urbain et le paysage.
- Enfin, les étudiants de master 2 de l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional (IUAR) ont rendu un diagnostic territorial et des propositions autour de deux enjeux : l'intensification urbaine dans les tissus pavillonnaires mixtes de Bouc-Bel-Air : le cas de la D8N ; densification urbaine le long de boulevard urbain : le cas du quartier de Plombières.



→ Un contrat de recherche et développement

L'année 2024 a permis de livrer les premiers résultats du travail conduit dans le cadre du contrat de recherche et développement signé entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, Villes Vivantes et le laboratoire d'économétrie de Sciences Po Paris

(OFCE). Ce contrat vise à produire un éclairage inédit sur l'intensification urbaine : les dynamiques passées, actuelles et futures, à partir d'analyses quantitatives, cartographiques et d'une modélisation dynamique à l'échelle de la métropole.

Une première publication a vu le jour en juillet. Ce livrable a donné lieu à

une réunion de restitution avec les partenaires locaux le 18 septembre 2024 dans l'hémicycle du Pharo. Cette rencontre a réuni 86 participants relevant de l'ensemble des métiers de la fabrique de la ville : professionnels de l'aménagement et de la ville, de l'immobilier, de la donnée, de la recherche, etc.

→ Un codir élargi

À la demande du directeur général des services, une réunion d'un codir élargi « Intensification », réunissant une soixantaine de techniciens issus des différentes directions générales déléguées, s'est tenue le 14 juin dernier à la tour La Marseillaise. Cette rencontre transversale a été l'occasion de partager les enjeux en matière de densification urbaine, d'identifier collectivement les atouts, forces, opportunités et menaces d'Aix-Marseille-Provence, et de collecter les différentes initiatives des services de la Métropole en la matière. Un livrable de synthèse a été établi pour servir de base à un prolongement de la réflexion en 2025.

→ Un atelier participatif

Le 11 octobre 2024, la Métropole et l'Agam (Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise) ont conçu et animé un atelier participatif intitulé « Réfléchir, planifier et modéliser : faire la ville avec les toits », dans le cadre de la 3^e édition du festival « À nous les toits ». Ce festival, porté par le collectif du même nom, est animé par la conviction que les toits peuvent répondre aux nombreux enjeux auxquels sont confrontés les espaces urbains et notamment celui d'optimiser l'utilisation du foncier aérien pour stopper la consommation foncière au sol. Cet atelier a permis de concevoir le gabarit d'un jeu sur les usages des toits et de réfléchir collectivement à leur utilisation.



LE CYCLE PROSPECTIF « LES CONVERSATIONS DES FUTURS »

La Métropole Aix-Marseille-Provence et les agences d'urbanisme Agam (Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise) et Aupa (Agence d'urbanisme Pays d'Aix) ont organisé « Les conversations des futurs », une série de rencontres pour réfléchir, débattre et se projeter dans la métropole de demain. Alors que nous vivons une période de transformation et de défis sans précédent, il s'agit de prendre le temps de réfléchir et d'échanger ensemble sur les évolutions sociétales et les stratégies pour se préparer à ces changements. Futurs des modes de vie, futurs des ressources, futurs du travail, ces « conversations », interrompues un temps par le Covid-19, ont repris en 2024.

Une conférence s'est tenue le 2 juillet à la tour La Marseillaise autour des impacts territoriaux du télétravail et du nécessaire accompagnement de ses évolutions par les politiques publiques. Elle a réuni plusieurs experts nationaux et locaux pour débattre du futur du télétravail et de ses impacts sur différents aspects tels que les mobilités, les modes de vie, les migrations résidentielles ou encore la dynamique d'immobilier de bureaux. Une publication qui synthétise les enjeux et les débats doit paraître début 2025.

— MISSION ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Cette mission coordonne et pilote la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie métropolitaine pour l'égalité femme-homme (FH), en collaboration étroite avec les directions et services de la Métropole.

En 2024, le conseil métropolitain a adopté un nouveau plan d'actions 2024-2026, articulé autour de 36 perspectives d'actions et mesures, et structuré en trois axes : développer une culture de l'égalité FH ; renforcer l'égalité FH à travers les politiques publiques métropolitaines ; consolider l'exemplarité de la Métropole. Ces orientations se traduisent par des actions innovantes et mobilisatrices portées par la Métropole et ses partenaires. Voici quelques initiatives marquantes réalisées en 2024.

→ Un hackathon pour l'égalité femme-homme

Les 15 et 16 février 2024, la Métropole, en partenariat avec le Conseil des Jeunes Métropolitains, a organisé un hackathon dont le défi était d'impliquer davantage d'hommes dans la cause de l'égalité femme-homme. Durant une journée et demie, 40 participants (entrepreneurs, membres d'associations, citoyens engagés, fonctionnaires, étudiants...) ont travaillé à la conception de solutions innovantes et concrètes pour relever ce défi sociétal. Le jury, présidé par Véronique Miquelly, conseillère déléguée au Handicap, à la Lutte contre les discriminations et les inégalités, ainsi qu'au CJM, a récompensé un projet de théâtre immersif dans les transports en commun. Cette initiative vise à sensibiliser le public aux agissements sexistes dans les transports en commun.

→ Un programme pour accompagner l'entrepreneuriat des femmes

Soutenue par la Métropole Aix-Marseille-Provence, la première édition marseillaise du programme **HEC Stand Up**, dédié à l'accompagnement d'entrepreneuses, s'est déroulée en 2024. Ce programme permet aux participantes de développer leur confiance, leurs compétences entrepreneuriales et leur projet. Lors de cette session, lancée en octobre, 150 femmes ont été accompagnées. Parmi elles,

40 ont été sélectionnées puis certifiées lors de l'étape finale. La cérémonie de clôture, organisée au Mucem en présence de Martine Vassal, marraine de cette première promotion, a mis en lumière leur parcours et lancé un nouvel appel à candidatures.



→ Des événements pour renforcer la culture de l'égalité FH au sein de l'institution

Du 8 au 22 mars 2024, près de 500 agents métropolitains ont participé à un **challenge sur l'égalité professionnelle**. Cet événement avait pour objectif de développer un socle commun de connaissances, de déconstruire les idées reçues et d'affirmer l'engagement collectif pour l'égalité FH. L'initiative intégrait une cagnotte participative : pour chaque participation, la Métropole versait 5 € dans une cagnotte. Celle-ci a ensuite été transformée en une subvention de 2 500 € au bénéfice d'une association locale œuvrant pour les droits des femmes.

Enfin, le 25 novembre 2024, pour la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la mission égalité FH a organisé un **webinaire CAP Égalité FH** intitulé « Sexisme ordinaire : comprendre, reconnaître et agir ». Cet événement a permis de sensibiliser près de 200 agents et de communiquer notamment sur la commission de préventions des situations de harcèlement.



— LE CONSEIL DES JEUNES MÉTROPOLITAINS

Créé en 2022, le Conseil des Jeunes Métropolitains (CJM) est une instance consultative qui favorise la participation active des jeunes à l'élaboration des politiques publiques de la Métropole.

L'année 2024 a été marquée par la deuxième et dernière année du mandat 2022-2024, et l'accueil de 60 nouveaux jeunes pour les deux années à venir.

Elle a aussi été marquée par la concrétisation de deux projets : le hackathon pour l'égalité femme-homme, porté par l'instance consultative en collaboration avec la mission égalité FH, et la contravention pédagogique, projet phare du CJM. Mis en service en novembre 2024, ce dispositif novateur vise à sensibiliser les usagers aux règles de transport tout en évitant les sanctions punitives, leur donnant la possibilité de s'abonner au lieu de payer une amende s'ils se font contrôler sans titre de transport valide.

Tout au long de l'année, les jeunes conseillères et conseillers ont aussi eu l'opportunité de découvrir des sites emblématiques tels que le site Airbus Helicopters, le centre de traitement des eaux de la Société des eaux de Marseille, l'Épopée, l'Assemblée nationale ou encore le Sénat.

— LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Seconde instance consultative de la Métropole, la Conseil de Développement (CoDev) contribue au débat public et démocratique et formule des propositions sur les grandes politiques métropolitaines.

Composée de 240 membres bénévoles, citoyens et acteurs de la société civile, cette assemblée a évolué en 2024. Elle compte désormais trois collèges : celui des citoyens, composé de 120 habitants de la métropole, celui des partenaires, composé de 60 représentants d'institutions, associations et organismes, et celui des personnalités qualifiées désignées par la présidente de la Métropole au titre, notamment, de leur expérience, de leur parcours et de leur engagement.

En 2024, le CoDev a organisé l'événement iMacte à la grotte Cosquer, parrainé par l'initiateur du mouvement international des villes en transition, Rob Hopkins. À cette occasion, 300 participants ont partagé les réflexions des membres de l'instance sur le sujet des transitions, et les trophées des « Actions inspirantes pour le climat » ont été remis à cinq collectifs citoyens lauréats.

Au cours de l'année, l'assemblée a également émis des dizaines de propositions concrètes sur les transitions, le SCoT métropolitain, et visité l'aéroport, OK Corral ou encore la Société du Canal de Provence dans le but de mieux connaître certains projets phares du territoire. De leur côté, les élus de la Métropole ont unanimement approuvé le rapport d'activité 2022-2024 du CoDev. Ils se sont aussi engagés à mettre en œuvre une dizaine de propositions du CoDev sur les transitions. Parmi lesquelles : pérenniser l'appel à initiatives citoyennes pour le climat, organiser périodiquement un « Forum métropolitain des actions citoyennes pour le climat » afin de valoriser ces initiatives, et mobiliser l'université ainsi que les étudiants pour imaginer la Métropole décarbonée.

À noter enfin que l'assemblée travaille à l'élaboration de propositions visant à améliorer la qualité de vie des habitants du territoire.



